N°75 - Avril 2020

Amis du Vexin Français

Amis du Vexin Français

• Le Vexin de l'Oise • Théâtre à la Roche-Guyon

• Patrimoine religieux • Vestiges Gallo Romain

N°75 - Avril 2020

Amis du Vexin Français

Association créée en 1967

- *Statuts publiés sur le site internet* : amisduvexinfrancais.fr
- *Siège social* : Maison du Parc Naturel Régional 95450 Théméricourt
- *Adresse électronique* : avf@amisduvexinfrancais.fr
- *Adresse électronique de la revue* : avf957860@hotmail.fr
- *Pages facebook* : "**Amis du Vexin Français**" et "**Avf Revue**"

Conseil d'administration

Bureau

- *Président* : Marie-Claude Boulanger
- *Vice-présidents* : Étienne de Magnitot ; Daniel Amiot
- *Trésorier* : François Michon
- *Secrétaire* : Denis Gibon
- *Trésorier adjoint* : Régis Déroudille

Membres

- Pierre Bellicaud
- Jean-Claude Cavard
- Christiane Gaudinot
- Michel Hénique
- Mathieu de La Rochefoucauld
- Gilles Lemaire
- Christine de Meaux
- Xavier Ribot
- Bertrand Rossi
- Marc Toillier
- Philippe Zentz d'Alnois

Présidents et membres d'honneur

- Jean-Philippe Lachenaud
- François Marchon
- Jacques Grimbert
- Jean-Jacques Guillambert

Présidents et membres d'honneur disparus

- Adolphe Chauvin
- Yves de Kerveguen
- Jacques Sirat
- Roland Vasseur
- Jacques Dupâquier
- Philippe Muffang

Mairies, associations et organismes adhérents

Mairies

- Arronville
- Attainville
- Boissy-l'Aillerie
- Brueil-en-Vexin
- Chambors
- Chausy
- Fontenay-Saint-Père
- Gargenville
- Haute-Isle
- Hérouville
- Lattainville
- La Villetertre
- Lierville
- Marines
- Montjavoult
- Nucourt
- Omerville
- Pontoise
- Reilly
- Théméricourt
- Theuville
- Vienne en Arthies
- Communauté d'agglomération de Cergy
- La municipalité de Pontoise
- Les départements de l'Oise et du Val-d'Oise nous apportent leur aide financière

Associations et organismes

- Sauvegarde Vexin Sausseron
- Société Historique et Archéologique de Pontoise du Val-d'Oise et du Vexin
- Sauvegarde de l'église de Magny-en-Vexin
- Protection et Sauvegarde d'Ambleville
- La Mémoire du Temps Passé
- Fraternité Saint Jean
- AVL3C
- CEEVO
- DIRAP
- Vieilles Maisons Françaises95
- EPPC château de La-Roche-Guyon
- EARL de Lierville
- Amis du château d'Hénonville
- Amis de Jambville
- Amis de l'église Saint Josse de Parnes
- Amis de Marines
- Amis de Seraincourt
- Amis de Vétheuil
- Amis du château de Boury
- Musée archéologique du Val-d'Oise
- Sicae de la vallée du Sausseron
- Bruit du vent 2017

Publication de l'association des « Amis du Vexin Français »
Directrice de la publication : Marie-Claude Boulanger
Composition et mise en pages : Axel Fossier
Impression : Imprim'gisors, 27140 Gisors
N° ISSN : 0335-4272- N°iSBN : 978-2-9505898-7-3 Dépôt légal 1e semestre 2020

Ont contribué à ce numéro

Axel Fossier
Composition et mise en page

Marie-Claude Boulanger
Directrice de la publication

ÉDITO

Nous nous sommes assigné, ou plutôt, nos fondateurs, il y a bientôt 53 ans, nous ont assigné une tâche capitale, voire vitale, de proximité. Il s'agissait, et il s'agit toujours de protéger un territoire menacé, qui l'est encore de façon aiguë surtout pour sa partie située en dehors du pnrvf dont nos pages ont maintes fois évoqué les circonstances de l'heureuse création, mais pas seulement…

Nos actions illustrent la mise en œuvre inlassable de cette mission de vigilance et de mise en lumière et en valeur du Vexin français, renforcées dans leur efficience par les structures innovantes de proximité que nous avons mises en place.

Cependant, plus nous avançons, plus nous travaillons, plus nous prenons conscience que notre territoire est inscrit dans un ensemble plus vaste, interdépartemental, interrégional, national. Les sujets locaux que nous traitons, les questions que nous soulevons, les difficultés que nous soulignons et les dangers que nous dénonçons trouvent souvent leurs causes… et leurs solutions dans une approche globale et plurielle de leur problématique, les acteurs, les interlocuteurs, les partenaires, les décideurs se situant certains à l'intérieur et d'autres au-delà du périmètre vexinois.

Notre Vexin n'est pas une bulle, c'est une entité géographique, une réalité historique, culturelle pour l'intégrité de laquelle nous luttons, mais aussi un territoire en relation et en interaction permanentes avec des lieux, des institutions, des forces qui lui sont extérieurs. Plusieurs des dossiers, et pas des moindres, évoqués dans le présent numéro en témoignent.

Nous devons donc, en permanence, garder ce double regard, myope et presbyte à la fois, pour appréhender globalement et à tous les niveaux les dossiers que nous traitons afin de préserver et de rendre sensible l'identité vexinoise.

Notre visibilité, notre rayonnement au-delà de nos strictes « frontières », qui portent haut, fort et loin nos valeurs, nos convictions et nos arguments, sont des vecteurs indispensables à notre efficacité locale et des porteurs incontournables de notre action.

MARIE-CLAUDE BOULANGER
PRÉSIDENTE

SOMMAIRE

Encart *tiré à part : compte rendu et procès-verbaux de l'assemblée générale du 14 septembre 2019*
Marie-Claude Boulanger, Étienne de Magnitot, François Michon

L'Édito par Marie-Claude Boulanger 1

VIE DE L'ASSOCIATION

Parcourir le Vexin, Rallye 2019 par Marie-Claude Boulanger 4
De Génainville à Omerville, Assemblée Générale 2019 par Marie-Claude Boulanger 16

HISTOIRE, ART ET PATRIMOINE

Concours de photographies « Vexin en automne » organisé par Omerville, Vexin Val-d'Oise 19
Le site antique des Vaux-de-la-Celle à Genainville par Vivien Barrière 22
Le théâtre du château de La Roche-Guyon par Marie-Laure Atger 34
LEAC 2019 par Marie-Claude Boulanger 42
Une artiste exposée en sa maison: Bernadette de Meaux par Christine de Meaux 52
Villarceaux par Jean-Claude Cavard 56
Le Clos des Anglaises par Robert Dupâquier 60
La fête des cerises de Guernes par Jean-Paul Landrevie 68
Saint-Martin de Gargenville : son histoire par Xavier Ribot 78
Les vitraux de l'église Saint-Martin de Gargenville par Xavier Ribot 82
Sauver le jardin de curé de Haute-Isle par Mathieu de La Rochefoucauld 96
L'église de Wy-dit-Joli-Village par Christine de Meaux 100
L'église de Magny-en-Vexin par Françoise de Lano 102
Boury en fête par Marie-Claude Boulanger 104

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Rendre au Vexin français son unité par Jean-Claude Cavard 112
PNRVF, Révision de la charte par Clémentine Lechartre 3
Commission Développement Économique et Social par Jean-Claude Cavard 132
Cap Tourisme par Régis Deroudille 138
Les petits moments du Vexin français par François Michon 140

ENVIRONNEMENT ET MOBILISATION

Les carrières de Brueil-en-Vexin par Pierre Bellicaud 142
Site de Guitrancourt par Pierre Bellicaud 146
Parc Eolien des Chesnots, rejet préfectoral par Marc Toillier 151

1ère de couverture : Château de Saint-Cyr-sur-Chars / 4ème de couverture : Croix pattée vexinoise

IN MEMORIAM

Nous avons évoqué dans l'encart joint à la revue 75 notre tristesse face à la perte d'adhérents fidèles : MM Bernard de Gaulle, Bernard de Drée, Michel Humblot. Nous déplorons depuis la date d'impression dudit encart la disparition de Madame Monique Héron, administratrice et présidente passionnée de l'association de défense de l'église de Parnes, et de Monsieur Alain Quenneville, ancien maire de La Roche-Guyon, qui avait rédigé pour notre revue 73 un très bel article sur son village dans lequel il nous avait guidés.

Nous renouvelons aux familles de ces regrettés adhérents qui resteront dans notre souvenir ému, l'expression de notre sympathie active.

RÉVISION DE LA CHARTE

SITUATION ACTUELLE ET TEMPS FORTS DE 2020-2021

PAR **CLÉMENTINE LECHARTRE**
(CHARGÉE D'ÉTUDE ÉVALUATION)

Un Parc naturel régional est classé pour 15 ans : celui du Vexin français l'a été pour la seconde fois pour la période 2007-2022.

Dès l'an prochain, le Parc entrera donc dans la dernière ligne droite des démarches pour le renouvellement de son classement.

Cette période de réflexion sera l'occasion de proposer des idées et des pistes d'action pour la nouvelle Charte avec un cap fixé sur l'année 2037.

A l'heure actuelle, le Syndicat Mixte du Parc organise la gouvernance de la révision en mettant en place les instances qui en assureront le suivi.

Il achève également les études préalables que sont le diagnostic du territoire et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte.

Les échanges précédant l'élaboration de la future Charte débuteront en février 2020 à l'occasion d'un « atelier Révision » en interne qui sera complété par l'apport de tous les acteurs du territoire dès l'été (après la période des élections).

Cela permettra d'enrichir la rédaction d'un premier projet de Charte, qui devrait être proposé lors de la réunion du comité syndical de mars 2021.

Le Parc organisera ainsi des rencontres avec l'ensemble des signataires de la Charte que sont l'État, la Région Île-de-France, les Départements du Val-d'Oise et des Yvelines, les intercommunalités, les 98 communes actuelles et les 9 nouvelles communes du périmètre d'étude. Les partenaires du territoire, villes-portes et villes partenaires, chambres consulaires et organismes partenaires, associations, acteurs socio-professionnels et habitants seront eux-aussi consultés.

VIE DE L'ASSOCIATION / TOURISME

RALLYE

DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS 1È ÉDITION...

TRÉSORS DU VEXIN

À DÉCOUVRIR EN FAMILLE, ENTRE AMIS...

NEURONES EN ÉBULLITION

ET CRAYONS À LA MAIN.

PAR **MARIE-CLAUDE BOULANGER**

Les participants du rallye devant le château de Saint-Cyr-sur-Chars (cliché Axel Fossier)

Photo de voiture numérotée (équipage n°19)

Les sourires de l'équipage n°18

Trois générations réunies

Un croqueur à l'œuvre

Le dimanche 12 mai, pour la première fois de sa cinquantenaire histoire, l'association des Amis du Vexin Français a lancé sur les chemins vexinois des chercheurs de trésors patrimoniaux.

Une initiative et une mise en œuvre du groupe particulièrement dynamique et déjà éprouvé des « correspondants de proximité ».

Un travail de plusieurs mois destiné à impliquer nos adhérents dans une action dynamique commune de découverte de beautés et curiosités vexinoises, dont chacun serait partie prenante. Georges Duhamel évoquait en Vexin « Les Plaisirs et les Jeux », nous nous sommes appropriés ce mariage en y invitant une joyeuse émulation, incitant tous les talents à découvrir, décrypter et illustrer les beautés quelquefois mystérieuses du parcours proposé.

La journée était ouverte à tous, adhérents ou non. Publicité de l'action a été faite sur notre site internet, et sur les deux pages facebook « Avf Revue » et « Amis du Vexin français ». L'idée était en effet aussi de nous faire connaître d'un public large, but que nous avons atteint puisque de nombreux non-adhérents se sont inscrits... qui, depuis nous ont rejoints.

Trente-trois équipages, plus de 110 participants.

Un succès numérique, donc. Surtout un moment de partage enthousiaste qui, trois générations confondues, de 9h30 à plus de 19h, n'a pas faibli.

Journée ludique, conviviale et festive, où intuition, culture, et dons de croqueurs de pittoresque ont été sollicités. En effet, outre les « classiques » questionnaires servant de jeu de piste, étaient proposés une grille de mots croisés (qui n'a pas été intégralement remplie par tous !) et, en guise de témoignages du passage des équipages, des dessins pour certains imposés, pour d'autres libres.

Coq du clocher de l'église de Marquemont (équipage 4)

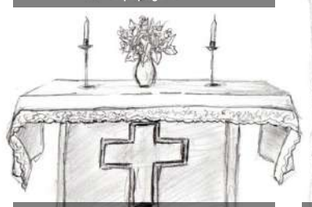
Autel de l'église de Marquemont (équipage 21)

Pierre tombale de l'église de Santeuil (équipage 22)

Crosillon nord de l'église de Marquemont (équipage 32)

Vierge au hameau des Hautiers (équipage 31)

Moussy 1-2

Moussy 2-2

Cet exercice (pour lequel bloc de papier et crayons étaient fournis) a donné lieu à de si jolies choses que nous avons décidé d'en faire un prix à part ! Nous avions, parmi nos équipes, de vrais virtuoses du croquis…

Les participants ne pouvaient qu'être stimulés et enchantés par la beauté du parcours et le prestige des lieux d'accueil et de rassemblement. En effet, les châteaux de Gadancourt, Boury et Magnitot, grâce à la chaleureuse et active hospitalité de leurs propriétaires, administrateurs de l'association – respectivement Christine de Meaux, Philippe Zentz d'Alnois, et Etienne de Magnitot – ont rythmé la journée : accueil des participants, petit café-croissant et lancement de l'opération pour le premier, déjeuner piquenique sous un soleil radieux pour le second, arrivée et remise des prix pour le dernier. Les visages radieux des membres des équipages en lice a certainement été le plus gratifiant de remerciements que nous leur devons.

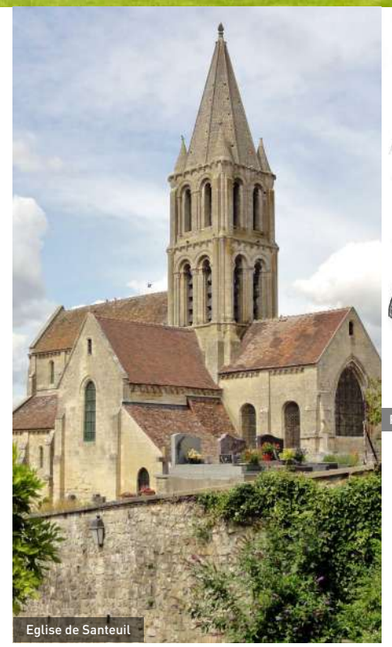
Eglise de Santeuil

Pierre tombale de l'église de Santeuil (équipage 22) 1

•••••••

Pour trouver le lieu du déjeuner et de l'arrivée… des énigmes (pas toujours faciles… c'était le jeu !) en 13 étapes.

Sept le matin…

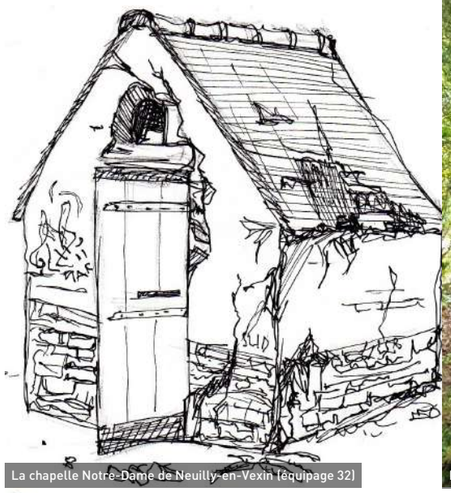

La chapelle Notre-Dame de Neuilly-en-Vexin (équipage 32)

Le modèle

Pompe historique de Neuilly-en-Vexin

Château de Saint-Cyr-sur-Chars

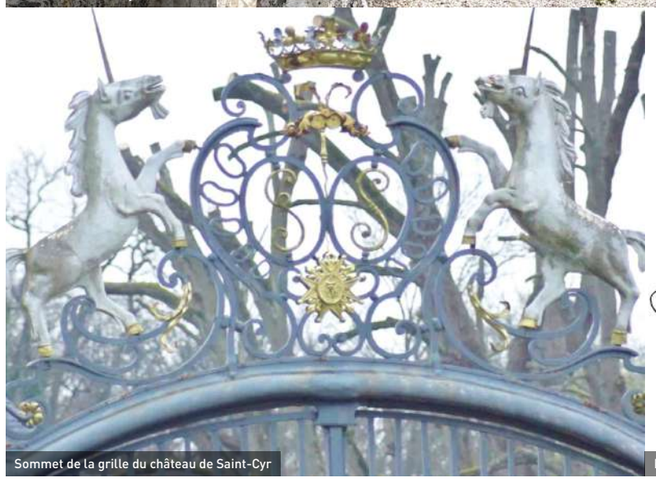

Sommet de la grille du château de Saint-Cyr

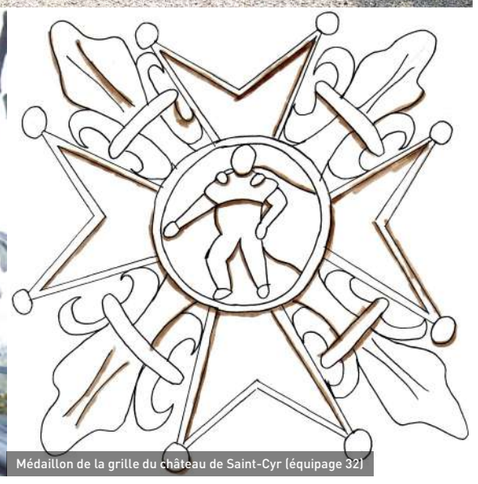

Médaillon de la grille du château de Saint-Cyr (équipage 32)

La Mendicité de Chavençon

Borne historique séparant l'Oise du Val d'Oise

Eglise de Marquemont 1-2

Eglise de Marquemont 2-2

Portique de l'église de Marquemont (équipage 20)

Château de Boury, avec au premier plan Philippe Zentz d'Alnois et Pierre Bellicaud

Le château de Boury (équipage 32)

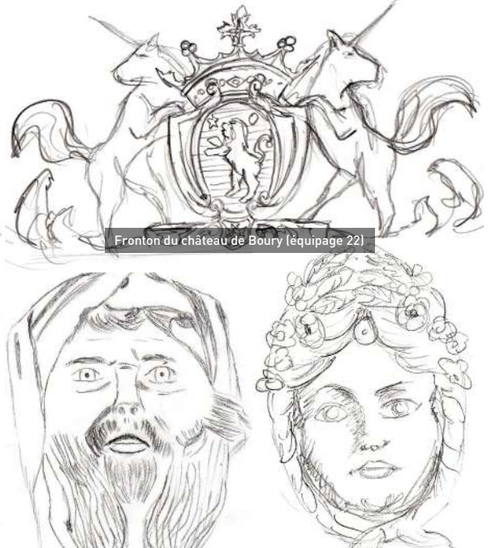
Fronton du château de Boury (équipage 22)

Le visage de l'hiver (équipage 17) et de l'été (20) sur la façade du château

Le pique-nique organisé dans le parc de l'orangerie

VIE DE L'ASSOCIATION / TOURISME

…Et six étapes l'après-midi :

Reilly 1-2

Reilly 2-2

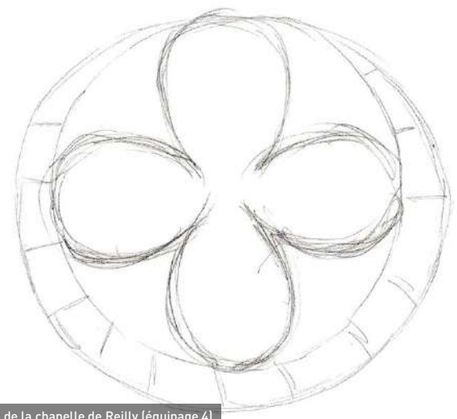
Rosace de la chapelle de Reilly (équipage 4)

Plaque commémorative de Jacques Dupâquier à Delincourt

Eglise de Montjavoult

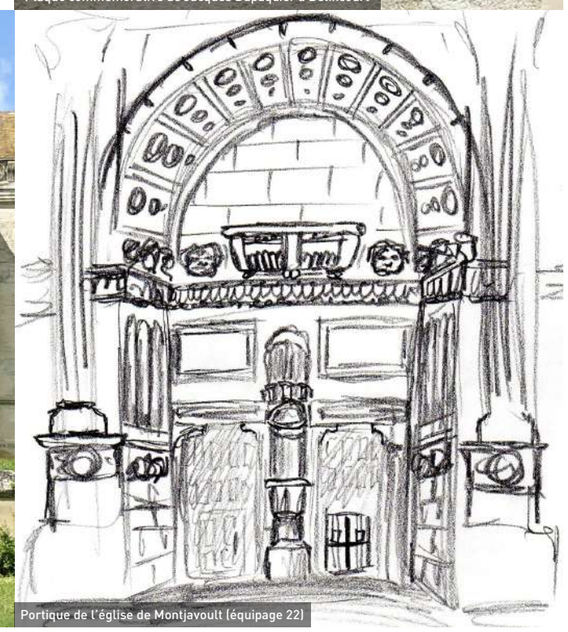
Portique de l'église de Montjavoult (équipage 22)

Clocher de l'église de Parnes

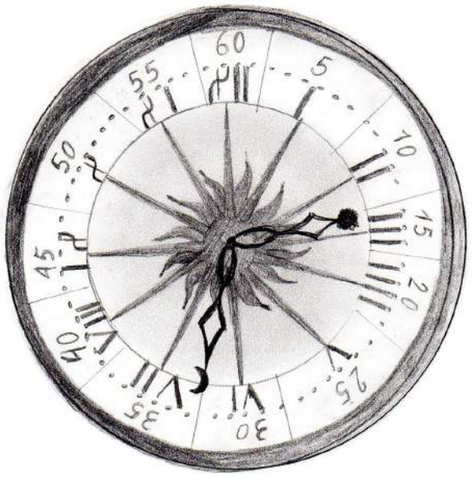

Cadran solaire de l'église de Parnes (équipage 4)

Saint-Clair-sur-Epte 1-2

Saint-Clair-sur-Epte 2-2

Château de Magnitot

Ce riche parcours amenait les équipages à converger vers Magnitot où se terminait la journée et où, après la remise des prix des performances du matin, un apéritif rassemblait chaleureusement les équipages et les organisateurs.

Il n'échappe à personne que le parcours illustre l'unité du Vexin français, et que le Vexin de l'Oise, qui retient toute l'attention vigilante de l'association, a largement été mis à l'honneur au cours de cette journée.

•••••••

Correction des « copies » au château de Magnitot

L'annonce des lauréats de la matinée à Magnitot 1-2

L'annonce des lauréats de la matinée à Magnitot 2-2

Les lauréats au château de Gadancourt 1-2

Les lauréats au château de Gadancourt 2-2

Christine de Meaux remet le tableau, 1er prix des dessins aux « croqueuses» de l'équipage 32.

Une équipe primée pour ses dessins

L'ensemble des participants présents

Remise du « prix de la bonne humeur » à l'équipage 18

Photo du t-shirt avec le logo des AVF

A Gadancourt de nouveau, le samedi 25 mai, furent remis aux lauréats les prix récompensant les performances de l'après-midi et celles du cumul de la journée du 12 mai.

Mais aussi, très attendus, ceux attribués aux croquis qui ont bénéficié d'une sélection spécifique tant l'épreuve a été joliment traitée par les équipages.…

Et, surprise… arriva le très spécial « prix de l'enthousiasme et de la bonne humeur » remis à un équipage qui a spontanément relayé avec un esprit particulièrement coopératif et dynamisant, notamment sur les réseaux sociaux, l'évènement, avant et après!

Cette cérémonie conviviale, marquée par une atmosphère chaleureuse et détendue, se conclut par un très agréable verre de l'amitié dans la salle à manger de notre hôtesse.

•••••••

L'association a bien sûr alloué nombre de prix sur ses finances propres, mais elle a aussi bénéficié de cadeaux fort appréciés de la part de partenaires qu'elle tient à remercier :

le Festival du Vexin, Aventure Land, Anes en Vexin, le Château de La Roche-Guyon, les musées du Moulin de la Naze, de la Maison de la Vigne, et du Vexin Français, ce sans omettre les pots de miel du cru de notre administrateur Michel Hénique.

Le tableau offert aux lauréates des croquis est, quant à lui, une œuvre personnelle de Christine de Meaux que l'on connaît pour son implication dans la promotion de l'art pictural contemporain en Vexin.

•••••••

Personne, à l'issue de cette opération mémorable, n'est reparti sans un témoignage de sa participation. Chaque équipage s'est vu notamment attribuer un t-shirt marqué du blason des AVF.

•••••••

Le bonheur visible des participants incite bien sûr l'équipe organisatrice à projeter une 2è édition en 2020 ! Cette action a rayonné au-delà du cercle des adhérents aux AVF, et séduit nombre de non encore adhérents à qui elle a permis de connaître l'association. Connaître et, espèrent les initiateurs… rejoindre.

Rayonner par le partage des beautés vexinoises : n'est-ce pas là donner tout son sens au préambule des statuts de l'association, tels qu'ils ont été révisés et réécrits en 2017 ?

Nous avons coutume d'affirmer qu'on ne protège bien que ce qu'on aime, et qu'on ne peut aimer que ce qu'on connaît… Le plaisir partagé au cours de cette journée s'est révélé un excellent vecteur de connaissance de lieux que chacun a bien ressentis comme infiniment précieux et à préserver.

VEXIN

Les Amis du Vexin français se sont lancés dans leur premier rallye

Au château de Boury-en-Vexin : Marie-Claude Boulanger et Philippe Zentz d'Alnois, entourés de Marc Toillier et son épouse, lors du pique-nique.

Christine de Meaux remet le tableau, premier prix des dessins, aux «Croqueuses» de l'équipage 32.

Pour la première fois de son demi-siècle d'existence, l'association des Amis du Vexin français a lancé sur les chemins vexinois des chercheurs de trésors patrimoniaux, à la suite d'une initiative du groupe des correspondants de proximité des Avf, piloté par l'active vice-présidente Marie-Claude Boulanger. Avec 33 équipages, plus de 110 participants et 13 étapes, ce fut un moment de partage enthousiaste de trois générations confondues, de 9h30 à plus de 19h. Journée ludique, conviviale et festive, où intuition, culture et dons de croqueurs de pittoresque ont été sollicités. Les participants ont été enthousiasmés par la beauté du parcours et le prestige des lieux d'accueil et de rassemblement : les châteaux de Gadancourt, Boury-en-Vexin et Magnitot. Ceci grâce à l'aimable hospitalité de leurs propriétaires, administrateurs de l'association, respectivement Christine de Meaux, Philippe Zentz d'Alnois et Etienne de Magnitot, président. La remise des prix, très nombreux et variés, s'est effectuée le jour même au château de Magnitot pour les performances du matin et une semaine plus tard au château de Gadancourt pour les performances de l'après-midi. L'association a alloué nombre de prix sur ses fonds propres auxquels se sont joints des cadeaux de divers partenaires.

R.D.

Article de presse local

14 SEPTEMBRE DE LA PRÉHISTOIRE JUSQU'À NOUS

LE VEXIN AUX CONFINS DE LA NORMANDIE

PAR **MARIE-CLAUDE BOULANGER**

Notre assemblée générale est toujours un évènement majeur dans la vie de notre association. Moment de rassemblement, de partage, de bilan, de projets… et de découvertes.

Omerville le manoir (cliché Véronique Fossier)

FONCTIONNEMENT STATUTAIRE / ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les lieux que nous choisissons pour réunir nos adhérents ne sont jamais neutres, et la journée est toujours conçue sous le signe de la cohérence et de la complémentarité.

Comme en rend compte le contenu de l'**encart joint** à la présente revue, **l'archéologie était à l'ordre du jour**. Le thème en est largement évoqué ici : l'article passionnant publié dans le corps de la revue, signé Vivien Barrière, Maître de Conférences Chercheur en Histoire-Ancienne-Archéologie à l'Université de Cergy et responsable d'opération et du chantier-école d'archéologie de l'UCP sur le **site de Vaux de la Celle à Genainville**, éclairera plus qu'utilement les visiteurs du 14 septembre tout comme il incitera ceux qui n'ont pu nous rejoindre à se rendre sur les lieux.

La visite du **Musée Archéologique du Val-d'Oise de Guiry**, créé il y a 27 ans, commentée par Bénédicte Le Godives et sa collaboratrice, illustrait et complétait, avec un sens aigu de la pédagogie, les observations de la matinée. Les blocs sculptés du sanctuaire datant du IIe siècle aident le visiteur à visualiser l'aspect antique du champ de fouilles gallo-romaines ainsi que les dimensions du statuaire.

•••••••

Vue des lieux de fouilles (clichés Michèle Legros) 1-2

Les travaux statutaires et les échanges institutionnels, comme le précisent encore les textes de notre encart, se sont déroulés à moins de 5km de là (cohérence géographique !), à **Omerville**, dans la salle municipale que Denys de Magnitot, maire, membre actif de notre association, a bien voulu mettre à notre disposition.

Nos adhérents et nos lecteurs connaissent déjà ce très beau village plusieurs fois évoqué dans les pages des publications de l'association. Jacques Dupâquier commentait en 2008 dans le bulletin 61, la croix pattée dite « fromage » de la place du village ; dans le bulletin 69 de 2013, Claude Rosset saluait l'accueil que nous y avait réservé Denys de Magnitot déjà maire du village, lors de la matinée de visite du 31 mars précédant l'assemblée générale organisée à Villarceaux ; et la revue 71 de décembre 2015, dans l'article *« Cinéma et Vexin, une libre union »* commentait le tournage de plusieurs films dans le village et dans la propriété de Louvières de son maire. Tout récent… le bilan du rallye du 12 mai 2019, qui suit de quelques pages, témoigne du dynamisme de ses habitants. Cette commune adhérente aux AVF et dont le maire, en place depuis mai 2009, est correspondant de proximité, occupe une place de choix dans notre Vexin. La commune apparaît en bonne place dans l'*Atlas du Patrimoine Naturel* édité par le PNR, et la « trame verte et bleue » d'Omerville apparaît bien dans la cartographie.

Vue des lieux de fouilles (clichés Michèle Legros) 2-2

Statuaire découvert immergé dans l'un des bassins (on suppose qu'il s'agit de la déesse gauloise Rosmerta : fertilité, abondance, fécondité de la terre (clichés Michèle Legros)

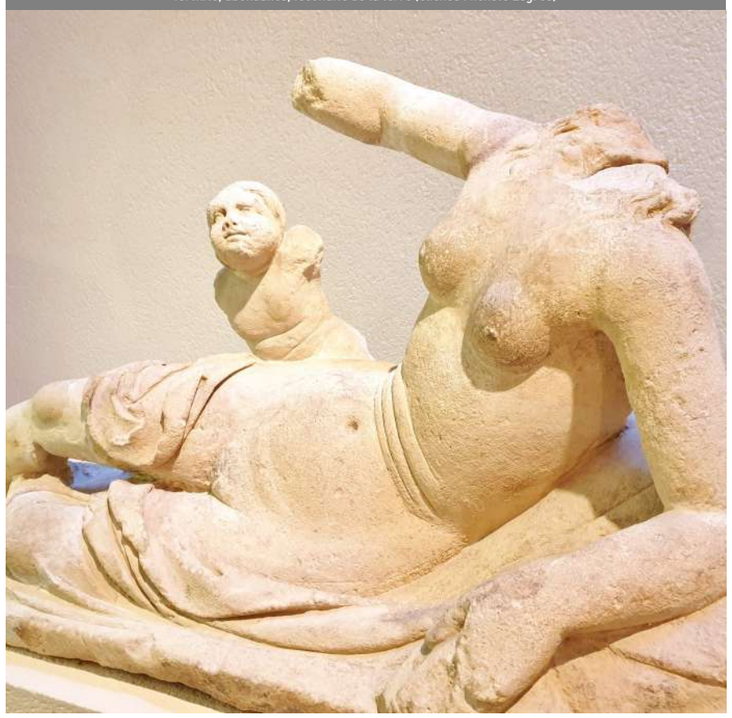

Images à Omerville

Toutes ces raisons ont fait que nous nous sommes intéressés à l'une des nombreuses initiatives locales, parmi toutes celles, bien riches, que le Vexin français a offertes, notamment lors des Journées du Patrimoine les 21 et 22 septembre 2019. Celle-ci avait le mérite d'être à la fois simple de fonctionnement, peu onéreuse, de faire participer tous les volontaires amoureux des images vexinoises, donc largement stimulante et valorisante.

Je parle là d'un **concours photographique** sur le thème de *« l'automne en Vexin »* lancé sur la page – non institutionnelle – d'Omerville sur le réseau social facebook par le très vexinois et néanmoins breton Loïc Goasduff, largement partie prenante dans l'animation du village. L'opération a permis de rassembler deux cents très beaux clichés émanant de cent participants, habitants du Vexin Val-d'Oise, Yvelines et Eure. On regrette bien sûr que le Vexin Oise tout proche ne se soit pas spontanément manifesté… Même si la faune, la flore et la forêt – notamment celle d'Hodent – dominent en nombre dans les images proposées, on peut reconnaître quelques paysages caractéristiques de la Seine à La Roche-Guyon ou du magique domaine de Villarceaux, ainsi que quelques précieuses photos de bâtis prises à Omerville ou dans ses environs immédiats.

Le « jury » était on ne peut plus « populaire », puisque le gagnant sera le cliché qui obtiendra le plus de « likes » sur le réseau. Les quelques rares images sélectionnées dans ce numéro le sont bien sûr en raison de leur qualité esthétique – toutes, absolument remarquables, mériteraient de figurer ici ! –, mais aussi de leur « sens » patrimonial pour le Vexin que nous nous attachons à valoriser. Le choix est plus que difficile… J'ai repéré, entre autres, les images de Boucon Gazette, Joyélo Tobelo, Gérard Bertaux, Dominique Daquin, Loup Noiraut, Nat Benhatta, Antoine Cuypers, René Briard, Ludivine Guillemeau….

Certaines d'entre elles – de Patrick Monin – illustreront spécifiquement le court article relatif à Villarceaux, et d'autres – d'Alain Farrès – seront placées en contrepoint à l'article consacré au théâtre de La Roche-Guyon.

Église Saint-Martin d'Omerville

Denys de Magnitot et Marie-Claude Boulanger

Omerville croix fromage

« Le bâti en Vexin » (cliché Loup Noiraut)

« Le bâti en Vexin » (cliché de la commanderie de Louvières par Denys de Magnitot)

« Le bâti en Vexin » (cliché de Dominique Daquin)

« La campagne vexinoise » (cliché de Nat Benhatta)

Le succès de l'opération génère bien évidemment l'intention de renouveler l'initiative, mais aussi de lui offrir un rayonnement plus enraciné dans le territoire : pourquoi ne pas envisager d'exposer quelques clichés au pnr en 2020 ? Certitude, Jean-Pierre Duverge, ancien photographe professionnel vivant à Omerville, propose déjà un projet d'exposition… et il y a matière ! On ne peut qu'encourager une entreprise traduisant de façon aussi partageuse le plaisir d'habiter le Vexin français.

« La campagne vexinoise » (cliché d'Antoine Cuypers)

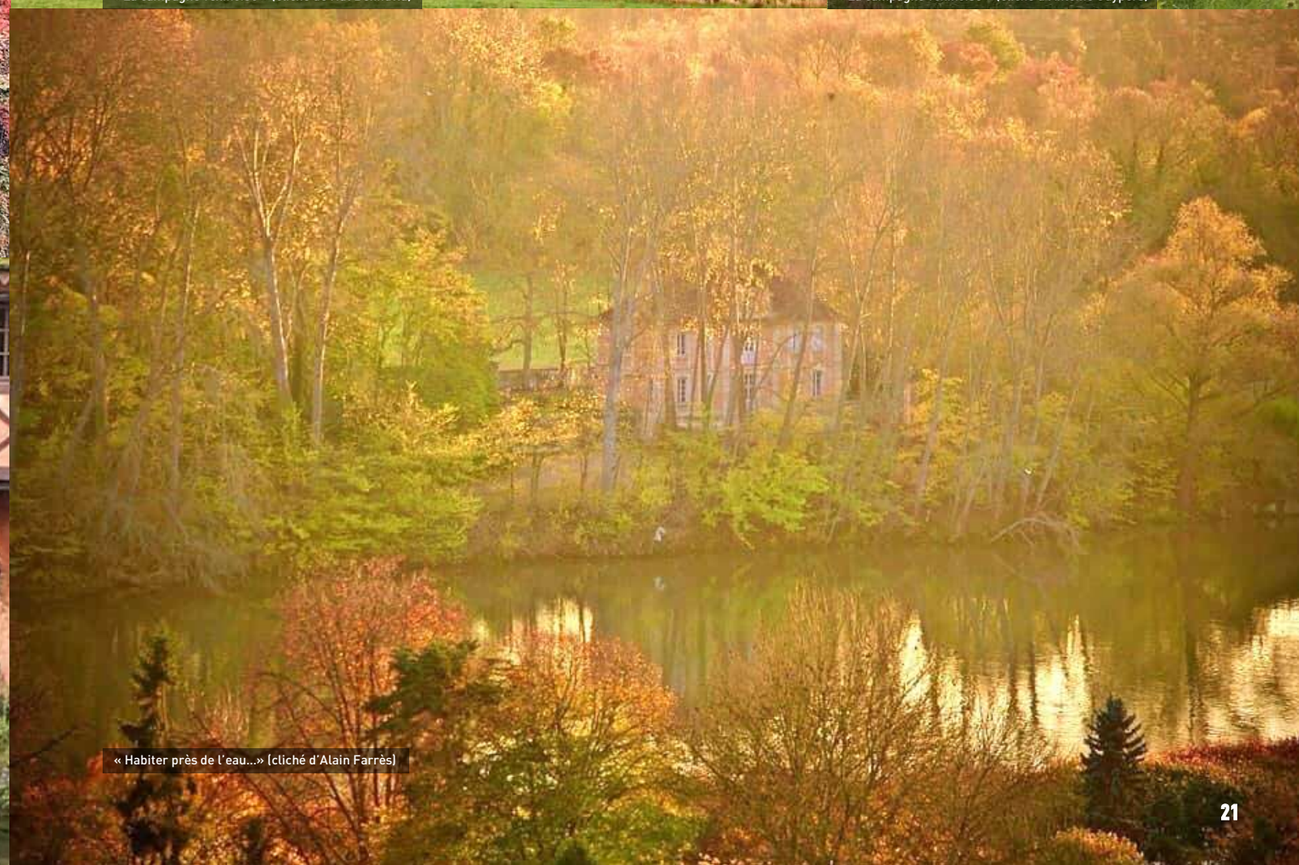

« Habiter près de l'eau…» (cliché d'Alain Farrès)

LE SITE ANTIQUE DES VAUX-DE-LA-CELLE À GENAINVILLE

PAR **VIVIEN BARRIÈRE**

À quelques kilomètres au sud de Magny-en-Vexin, sur le territoire de Genainville, le plateau du Vexin français est percé par un vallon. En son sein, s'est établie à l'époque gallo-romaine une agglomération centrée sur un lieu de culte consacré à Mercure et à Rosmerta. Son développement a dû bénéficier de sa position stratégique, située entre la Seine et le grand axe routier reliant Lutèce (Paris) à l'océan (Lillebonne) en passant par Rotomagus (Rouen), le chef-lieu de la cité des Véliocasses. Pour autant, nombre d'inconnues demeurent encore autour des origines de cette agglomération, de son statut et même de ses limites. Que reste-t-il aujourd'hui de cette agglomération ? Comment l'a-t-on redécouverte ?

Photo aérienne du site antique des Vaux de la Celle

HISTOIRE / ARCHEOLOGIE / PATRIMOINE

Un vallon à l'occupation millénaire

Le pays du Vexin tire son nom des Véliocasses, le peuple celte qui occupait les rives nord de la basse vallée de la Seine, à la limite entre la Gaule Celtique et la Gaule Belgique.

Le site archéologique de Genainville se trouve dans le lieu-dit des Vaux-de-la-Celle. Sur un plan terrier du XVIIIe s., on le trouve appelé « Val de la Selle » tandis que sur le cadastre « napoléonien », daté de 1819, les parcelles du vallon sont désignées comme « Le Haut des Vaux de la Selle ». D'après Pierre-Henri Mitard, ce toponyme pourrait résulter d'une interprétation fautive des vestiges antiques qu'on aurait pris pour les ruines d'un petit monastère – *cella* en latin tardif.

Ce vallon d'une profondeur de 20 mètres environ par rapport au plateau du Vexin français s'étend en longueur sur une centaine de mètres entre ses deux versants, jadis utilisés comme carrière de matériaux de construction en calcaire lutétien. Depuis 1968, le site est entouré d'une clôture qui marque l'emprise des terrains acquis par l'Etat, et non les limites de l'agglomération antique qui nous échappent encore. En effet, par le passé, plusieurs structures d'époque gallo-romaine ont été identifiées sur le plateau, à proximité immédiate du vallon. La meilleure manière de déterminer les limites de l'agglomération antique consisterait à identifier les nécropoles qui marquaient traditionnellement la transition entre l'espace urbanisé et le territoire rural mais, pour l'heure, aucune sépulture associée à l'agglomération gallo-romaine n'a jamais été identifiée.

Une nécropole au fond d'un vallon

La découverte d'environ 2 000 silex taillés au fond du vallon prouve que sa fréquentation par l'Homme remonte à l'époque préhistorique (du Paléolithique moyen jusqu'au Néolithique final).

Mais les premières traces d'occupation qui ont pu y être décelées datent quant à elles de l'âge du fer, c'est-à-dire de l'époque gauloise. Le fond du vallon sert alors de nécropole à des populations dont l'origine exacte nous échappe. C'est un ensemble d'au moins 57 sépultures qui se répartissent en 54 inhumations en fosse et 3 cas d'incinération et dans lequel on trouve des hommes, des femmes et des individus de moins de 20 ans. Ces tombes semblent d'organiser autour de grands cercles de pierre. La fouille de ces sépultures a livré très peu de mobilier archéologique : les tombes les moins modestes comportaient de rares éléments de parure (bracelets, fibule, anneau ou torque) mais la plupart des fosses n'ont livré aucun matériel. Plusieurs datations radiocarbone (carbone 14) des ossements indiquent que le fond du vallon a servi de lieu de sépulture pendant environ 600 ans.

Fouilles nécropole AEVA 2014

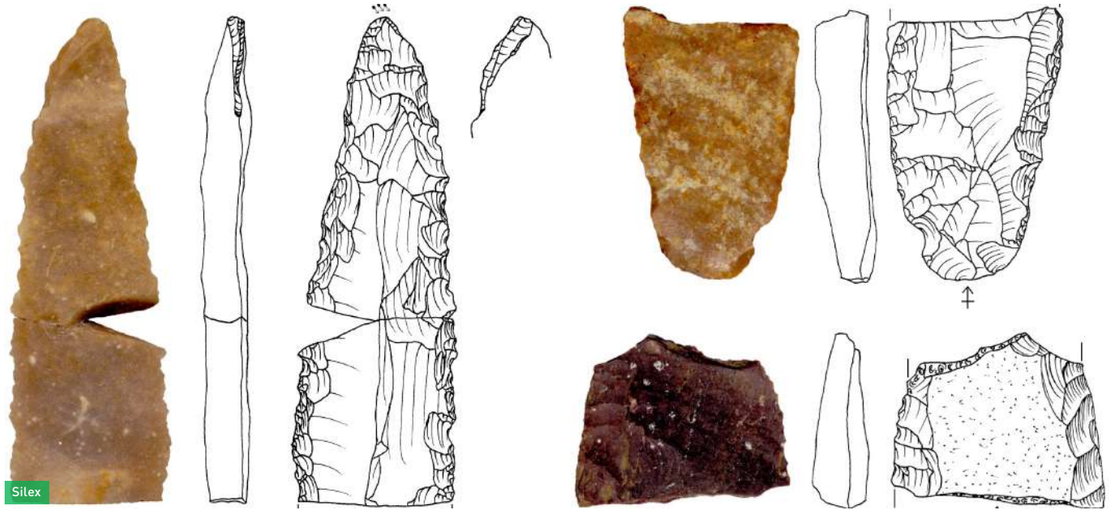

Silex

Chronologie

Paléolithique, Mésolithique et Néolithique désignent trois grandes périodes de la préhistoire : ces termes correspondent respectivement à l'âge de la pierre ancienne, moyenne et nouvelle. Les changements sont tels à l'époque néolithique qu'on l'intègre volontiers dans la période suivante : la protohistoire. À la suite du Néolithique vient l'âge des métaux, d'abord le cuivre (Chalcolithique), le bronze puis le fer. L'âge du fer est traditionnellement divisé en deux : le premier âge du fer (Hallstatt C et D) des environs de 800 jusqu'en 450 av. J.-C. et le second, des environs de 450 jusqu'en 50 av. J.-C., que l'on appelle période de La Tène. La conquête de César a servi de borne marquant l'entrée de la Gaule non-méridionale dans la période historique à proprement parler. Les recherches archéologiques ont toutefois montré que ces bornes historiques, parfois commodes, ne correspondent pas souvent à de véritables ruptures. Plus d'une génération s'écoule entre la bataille d'Alésia et la mise en place d'un cadre provincial et administratif romain.

HISTOIRE / ARCHEOLOGIE / PATRIMOINE

Le développement d'une agglomération gallo-romaine autour d'un sanctuaire

Les deux principaux monuments encore visibles sur le site datent de l'époque sévérienne, cette dynastie originaire d'Afrique du nord et de Syrie qui régna sur l'Empire des années 190 jusqu'en 235 : il s'agit d'un temple comportant deux pièces centrales et d'un vaste monument de spectacle.

Le temple représente la maison du dieu : la présence de deux chambres divines trahit par conséquent l'existence de deux statues de culte, de deux divinités distinctes qui partageaient le même toit. Comme c'est systématiquement le cas, ces statues n'ont pas été conservées mais des statuettes et deux inscriptions livrées par les fouilles laissent penser que ce couple divin était constitué de Mercure, divinité gréco-romaine très populaire en Gaule, et de Rosmerta, déesse d'origine indigène fréquemment associée à Mercure. Conservée sur près de 5 m de hauteur, la partie centrale formait à l'origine une tour quadrangulaire d'une vingtaine de mètres de haut entourée d'une galerie périphérique, plus basse, sur ses quatre côtés : ce type de formule architecturale offre un édifice couvert à la fois vaste et lumineux, jusque dans sa partie centrale. Pour se faire une idée de l'aspect du temple, il faut également restituer les nombreux blocs sculptés qui ont été découverts en position de chute, des blocs recouverts d'un décor très riche de feuilles d'acanthe et de moulures ciselées, mais aussi les enduits peints qui recouvraient les parois et imitaient des placages de marbre multicolores.

Juste en dessous du sol de ce temple, les fouilles ont révélé la présence d'un temple plus petit, complètement arasé et datant du milieu du Ier siècle de notre ère, c'est-à-dire du règne de l'empereur Claude.

Mais la communauté occupant l'agglomération des Vaux de la Celle décida dans la deuxième moitié du IIe siècle de réaménager son lieu de culte dans une formule plus monumentale – celle qui se présente aux yeux du visiteur actuel.

Quatre bassins entourent le temple. Ils disposent tous d'un escalier permettant de descendre dans l'eau et l'on a trouvé, aux alentours, de nombreuses offrandes offertes aux divinités comme *ex voto*, c'est-à-dire en remerciement d'un vœu exaucé. Le musée archéologique départemental, à Guiry-en-Vexin, expose plusieurs de ces offrandes qui présentent le formulaire épigraphique V.S.L.M pour *votum soluit libens merito* (« il s'est acquitté de son vœu bien volontiers comme cela est normal »).

Le temple est desservi par une grande voie constituée d'épaisses dalles de grès : orientée est-ouest, elle relie la façade principale du temple à l'entrée du lieu de culte. Le sanctuaire antique était en effet limité par un mur rectangulaire dont un tronçon est encore visible. Un long portique de 75 m de long habillait ce mur marquant la limite entre le monde profane et l'aire sacrée. Dans l'aire sacrée, au IVe s., une voie secondaire fut construite pour desservir un temple aux dimensions bien plus modestes mais très décoré.

Le long portique qui marquait l'entrée dans l'aire sacrée donnait sur une place, encore très mal connue, que les fidèles étaient obligés de traverser. Accolé sur les pentes du versant méridional du vallon, c'est au sud de cette place que s'élève un édifice de spectacle dont la façade est perpendiculaire au portique. On estime que ce grand édifice associant les gradins d'un théâtre semi-circulaire à l'arène ovale d'un amphithéâtre, avec sa façade de 115 m de long, pouvait accueillir environ 8 000 personnes. On distingue encore aujourd'hui une série de caissons maçonnés servant à contenir les remblais qui supportaient les gradins. Les gradins, quant à eux, ne sont plus visibles : la majorité d'entre eux ont été récupérés dès la fin de l'antiquité tandis que quelques-uns ont pu être mis au jour lors des fouilles.

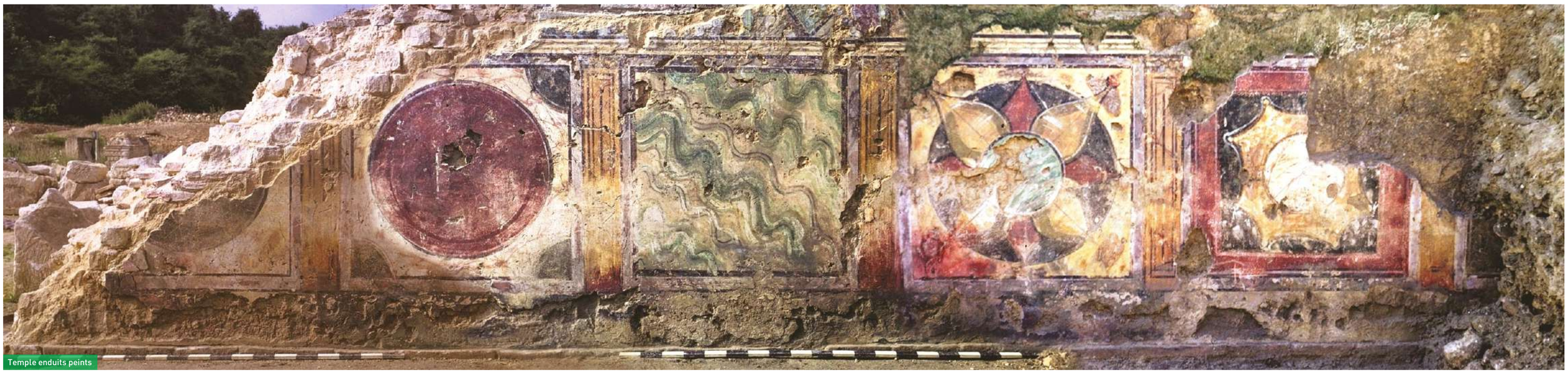

Temple enduits peints

Le temple vu du sud

Les archéologues n'ont pas compris tout de suite que les vestiges monumentaux conservés, ceux du temple et de l'édifice de spectacle, faisaient partie d'une agglomération. Ce n'est que dans les années 1990 que la découverte d'une maison (*domus*) à étage et d'un quartier d'habitation organisé autour de rues, à l'ouest du temple, a remis en question la théorie jusqu'alors admise d'un site monumental isolé dépourvu d'habitats qui n'aurait servi à accueillir que des rassemblements ponctuels de fidèles. En l'état actuel de nos connaissances, la constitution d'une agglomération n'a lieu qu'au IIe siècle : c'est alors que le premier temple qui occupait le fond du vallon est remplacé par un temple bien plus imposant et que l'on construit l'édifice de spectacle. Peut-être à cause de la remontée de la nappe phréatique, certaines parties de l'agglomération sont abandonnées dans la première moitié du IIIe siècle. Le temple, lui-même, cesse d'être utilisé vers 270 au profit d'un petit édifice situé juste en contrebas de l'édifice de spectacle. Après la fin du IVe siècle, tous les habitants semblent avoir déserté le vallon. On note que le village médiéval de Genainville ne se bâtit pas dans le vallon mais plusieurs centaines de mètres plus à l'ouest, sur un compartiment de terrain plus élevé.

Rien ne se perd : la récupération des matériaux de construction

À l'époque mérovingienne, un chantier de récupération des matériaux antiques s'installe dans le vallon. Ce sont les édifices possédant des blocs de grand appareil qui attirent les ouvriers, principalement les façades du grand temple ainsi que le monument de spectacle. L'activité de ces récupérateurs de matériaux a laissé des traces (des blocs déplacés, des blocs transformés sur place en sarcophages, des outils métalliques cassés, de la céramique mérovingienne abandonnée) mais aussi un grand vide : l'essentiel des gradins de l'édifice de spectacle, ses parties hautes, son bâtiment de scène, les deux façades du temple ont quasiment disparu intégralement ! Sur le plateau, à quelques centaines de mètres au nord du site antique, une nécropole mérovingienne à Mézières a livré plusieurs de ces sarcophages, retaillés sur place et aussitôt exportés hors du vallon.

Les dernières traces attestées de récupération de matériaux de construction sont bien plus récentes mais, cette fois, c'est le petit appareil qui suscite l'intérêt. Dans la première décennie du XXe s., un instituteur de Magny-en-Vexin, Victor Le Ronne, constate que des agriculteurs réutilisent à d'autres fins les moellons et autres matériaux de construction provenant du grand temple :

« En 1907, le fermier M. Henry, ayant eu besoin de moellons, fit enlever environ 80 mètres cubes de pierre à cet endroit (…) En 1904, mars, on a enlevé une quantité de matériaux et il est probable que tout le murger va disparaître pour niveler la pierre. Les pierres, les grandes briques et les tuiles sont cassées et servent à empierrer le chemin qui vient se perdre près de là. »

Les vestiges ont toutefois eu la chance, si l'on peut dire, d'être protégés par le comblement du vallon : en effet, à l'époque moderne, le déboisement et la mise en culture des terres contiguës du vallon ont favorisé les phénomènes d'érosion naturelle et de colluvionnement, ce qui a mis les structures à l'abri des récupérateurs de matériaux.

Le temple

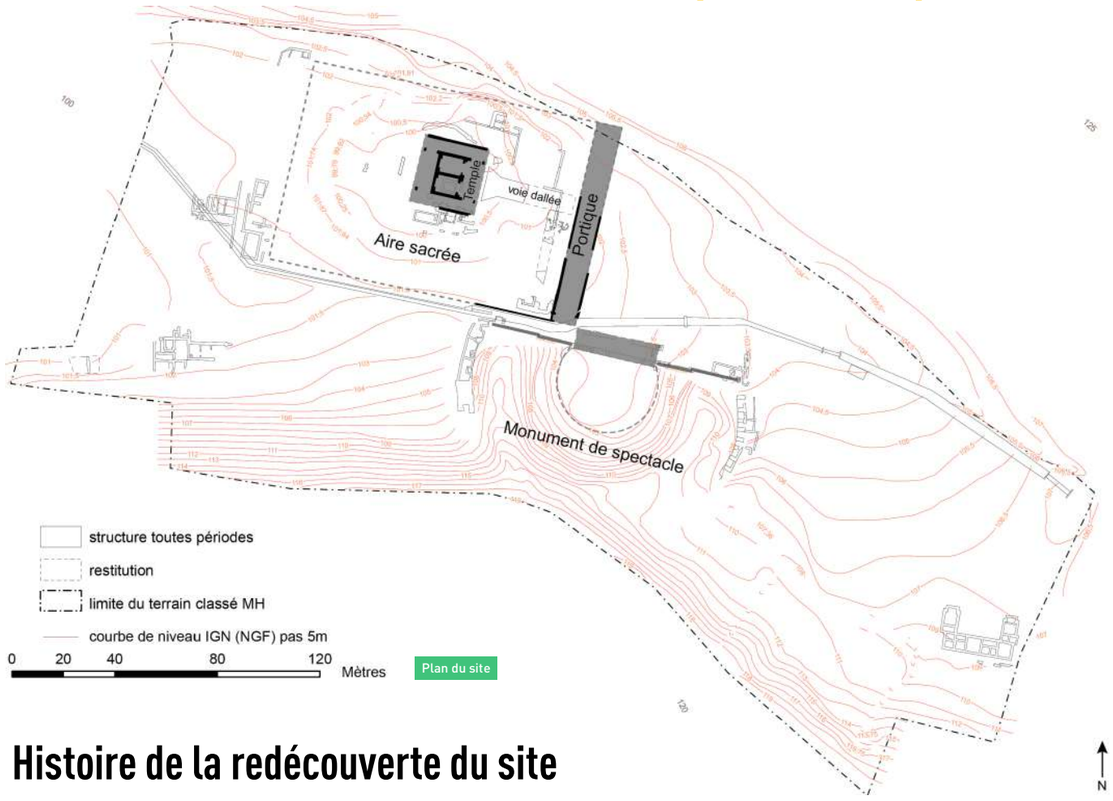

Plan du site

Histoire de la redécouverte du site

Qu'est devenu le vallon après le départ des récupérateurs de matériaux de l'époque mérovingienne ? Bien peu de sources nous renseignent à ce propos. Si aucune trace archéologique d'une occupation médiévale ou moderne n'a été à ce jour identifiée, on sait en revanche que le site a continué d'être fréquenté, que le centre du vallon et l'aire plane de l'édifice de spectacle ont été mis en culture, que des objets métalliques, des monnaies et un grand nombre de terres cuites architecturales ont été exhumés. Avant même que des fouilles scientifiques ne soient menées, ces fragments de tuiles, étalés sur une zone d'environ 500 m de diamètre, avaient permis aux érudits locaux et aux habitués du lieu de comprendre que le vallon avait jadis abrité un lieu de vie. On a pensé qu'il s'agissait d'un ancien château fort, peut-être hanté, le château Bicêtre, un lieu relié par de mystérieux souterrains jusqu'à la ferme de la Bretèche ou au château de Villarceaux. Ce sont les voûtes encore en place de l'édifice de spectacle qui ont, semble-t-il, été à l'origine de cette hypothèse hasardeuse. On possède quelques descriptions pleines d'imagination de ce Château Bicêtre, par exemple celle livrée par Léon Plancouard en 1898 qui mentionne un donjon carré et des caves voûtées d'où partiraient des souterrains :

« On aperçoit les ruines du château Bicêtre, dit des deux seigneuries, sur la paroisse de Saint-Pierre aux deux nefs, *alias* Génainville ; ce château Bicêtre, dont le plan était en fer à cheval, a perdu son donjon carré qui se trouvait au lieu -dit actuel « la Cour » peu avant la Révolution ; ses belles caves cintrées communiquent avec la Bretèche. »

On dispose même d'un dessin du Château Bicêtre réalisé en 1831 par un certain Pic de Replonge.

Le cadastre dit napoléonien mentionne lui aussi un « Chemin du Château Bicêtre » qui dessert le vallon des Vaux de la Celle en passant au sud de l'étang des Moines. Aucune trace archéologique en revanche d'une telle structure dans le vallon qui aurait été un lieu fort peu adapté pour y installer un château fort.

Pic de Replonge

La découverte d'un site archéologique

Quelques années avant la seconde guerre mondiale, un architecte parisien, Pierre Orième, organise pour la première fois des fouilles scientifiques au sein du vallon. Ses tranchées mettent au jour de nombreux blocs sculptés et lui permettent surtout d'identifier trois édifices, un édifice de spectacle, un bâtiment à vocation domestique et un édifice au centre du vallon. Les vestiges en fond de vallon sont alors recouverts par une épaisse couche de colluvions venues du plateau : ce qui est une chance pour la préservation des structures archéologiques devient un problème insoluble pour la modeste équipe de l'architecte. Face à l'ampleur des travaux de terrassement nécessaires, Pierre Orième renonce en 1948, après avoir établi l'importance archéologique du site.

Pour autant, grâce aux travaux de l'équipe de Pierre Orième, le vallon de Genainville a été identifié comme un site archéologique gallo-romain. Ses découvertes ont décidé l'Etat à le classer au titre des Monuments Historiques par arrêté du 9 août 1941 et du 23 juin 1981, puis à acquérir progressivement les parcelles concernées pour une superficie de 5,5 ha. En outre, la loi de programme du 5 janvier 1988 a classé les Vaux-de-la-Celle parmi les grands sites nationaux devant faire l'objet d'une mise en valeur.

HISTOIRE / ARCHEOLOGIE / PATRIMOINE

L'exploration du sanctuaire des Vaux-de-la-Celle : le temps des bénévoles

Les autorités archéologiques en charge du secteur nord de l'Ile de France décident alors de confier le site à une nouvelle équipe, une équipe d'archéologues amateurs qui a marqué l'histoire archéologique de Genainville du fait de sa présence continue de 1960 à 1991. Le chantier fut dirigé par Pierre -Henri Mitard qui cumulait alors les fonctions de secrétaire du groupe spéléologique et de président du groupe d'archéologie antique du Touring Club de France. En 1963, ces deux associations d'archéologie donnèrent naissance au centre de recherches archéologiques du Vexin français (CRAVF), qui, aujourd'hui, encore possède son siège à Guiry-en-Vexin, à proximité immédiate du musée archéologique départemental du Val-d'Oise. Il faut imaginer des bénévoles venus d'horizons très divers qui se retrouvent au terme de leur semaine de travail les samedis et les dimanches à Genainville. P.-H. Mitard rédige les rapports d'activités annuels mais, sur le terrain, les équipes jouissent d'une certaine autonomie, chacune sur son secteur : l'émulation joue à plein, ainsi que le système D quand il s'agit de trouver des solutions, de bâtir des abris, d'élever une digue contre les inondations, de récupérer des engins mécaniques à droite à gauche… Comme le résuma très bien le chef de chantier, ces décennies sont aussi « une belle aventure humaine, celle d'une équipe d'amateurs, venus d'horizons professionnels très divers et par la même de compétences pratiques très variées à défaut de connaissances théoriques spécialisées dans ce domaine de recherche, rassemblés par une même passion et formés sur le tas, qui surent mener à bien, avec des moyens parfois originaux, l'exploitation méthodique du site dont ils avaient obtenu la charge. »

Les fouilles du temple CRAVF

Statues MADVO

Les fouilleurs du CRAVF commencèrent par s'atteler au dégagement du temple situé au centre du vallon : après l'avoir débarrassé des broussailles qui le recouvraient, ils ont dégagé les murs qui étaient dissimulés par un épais niveau de démolition, constitué de blocs, de moellons ou d'arcs clavés effondrés. Ils usèrent d'une méthode peu conventionnelle : plutôt que de partir du sommet des niveaux archéologiques et de fouiller par passes horizontales successives, ils décidèrent d'attaquer le temple de front en commençant par la façade et en avançant, année après année, tranche après tranche, vers l'intérieur du bâtiment.

C'est ainsi qu'ils découvrirent progressivement les bassins accolés au sud du temple et, à l'intérieur de ceux-ci, les magnifiques groupes statuaires, véritables chefs d'œuvre de sculpture gallo-romaine, qui sont exposés au musée archéologique départemental du Val-d'Oise.

L'avancement des travaux, les déconvenues causées par plusieurs inondations mais aussi l'accroissement des effectifs de bénévoles incitèrent le CRAVF à étendre l'exploration du site à d'autres secteurs : le portique servant de façade monumentale à l'aire sacrée, l'édifice de spectacle et plusieurs bâtiments isolés. Mais, à la fin des années 1980, l'âge de l'archéologie des amateurs arrive à son terme : une archéologie professionnelle s'est structurée au sein de l'association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN) sous l'égide du ministère de la Culture. Les autorités archéologiques demandent au CRAVF de mettre un terme à ses travaux en 1991. L'amertume qu'en conçoit P.-H. Mitard ne l'empêche pas de publier rapidement le résultat des travaux réalisés pendant trente ans au sein de l'aire sacrée. Au même moment, les équipes de l'AFAN qui ont repris les investigations archéologiques dans le vallon travaillent sur le secteur de l'édifice de spectacle, de la place et surtout à l'ouest de l'aire sacrée où l'on met au jour tout un îlot d'habitations : le sanctuaire étudié par P.-H. Mitard appartenait donc à un noyau urbanisé plus vaste. Il apparaît alors clairement que le site des Vaux-de-la-Celle soulève encore de nombreuses questions.

Centre de recherches archéologiques du Vexin français

Association toujours en activité, le Centre de recherches archéologiques du Vexin français (CRAVF) a été créé en 1963 par des membres des groupes archéologiques du Camping-Club de France (créé par Georges Mercier) et du Touring-Club de France. On leur doit plusieurs dizaines d'opérations archéologiques dans tout le Vexin français mais c'est sans conteste le site de Genainville qui est le plus emblématique de leur activité. Après avoir coordonné les travaux de terrain effectués sur le site des Vaux de la Celle de 1960 à 1991, Pierre-Henri Mitard (1920-2004) est l'auteur de l'unique monographie archéologique consacrée au sanctuaire gallo-romain disponible à ce jour. Les collections mises au jour par le CRAVF furent à l'origine de la naissance, en 1955, d'un musée associatif à Guiry-en-Vexin, ancêtre de l'actuel Musée archéologique départemental du Val-d'Oise (MADVO).

HISTOIRE / ARCHEOLOGIE / PATRIMOINE

La nouvelle vie du vallon : archéologie, patrimoine et recherche

Au début des années 2000, la question se posait sérieusement de réenfouir l'ensemble des vestiges du vallon afin de les préserver de toute destruction. Avec l'appui du maire de Genainville, Alain Schmit, les services de l'Etat de la préfecture du Val-d'Oise et du Service régional d'archéologie d'Ile de France décidèrent alors de confier la direction des recherches à l'université de Cergy-Pontoise.

Depuis plus de 15 ans désormais, le site archéologique des Vaux-de-la-Celle accueille des archéologues de l'université de Cergy-Pontoise, devenue désormais CY Cergy Paris université. De 2007 à 2014, sous la direction de Didier Vermeersch, un projet de collectif de recherche se concentra sur les origines et le développement du sanctuaire gallo-romain. Depuis 2015, un nouveau projet de recherche porté par Vivien Barrière se concentre sur l'espace situé juste en avant de l'aire sacrée : la vaste place et le monument de spectacle. Un autre objectif poursuivi actuellement consiste à resituer le vallon dans son environnement plus large : c'est pourquoi, grâce au soutien financier de la DRAC Ile de France, une campagne de télédétection par laser (LiDAR) a été effectuée sur une zone de 9 000 ha autour du vallon afin de mettre en place un programme de prospections pédestres permettant de caractériser les sites voisins.

Très rapidement, les enseignants-chercheurs en archéologie responsables du site ont invité d'autres spécialistes à les rejoindre : des spécialistes d'archéo-métallurgie du C2RMF (le Centre de recherche et de restauration des musées de France situé au Louvre), des biologistes qui œuvrent à extraire et à analyser l'ADN résiduel des ossements humains, des chercheurs spécialisés en génie civil et en imagerie qui travaillent à comprendre l'impact de l'eau sur les maçonneries gallo-romaines, des chercheurs en traitement de données numériques qui élaborent un algorithme susceptible de permettre la restitution architecturale des principaux édifices… Le site des Vaux-de-la-Celle est un point de rencontre pour tous ces chercheurs, pour toutes ces disciplines diverses et complémentaires, pour les acteurs culturels dépendant du conseil départemental du Val-d'Oise (musée archéologique, service archéologique, archives du Val-d'Oise), pour les actions de valorisation menées par le parc naturel régional du Vexin français, pour toutes ces énergies qui se mettent au service de l'étude du site archéologique et de la diffusion des savoirs. Véritable site-pilote pour de nombreux chercheurs et universitaires, le vallon de Genainville est aussi un lieu de formation par la recherche : en plus des doctorats et des stages de Master, des travaux pratiques sont organisés chaque année sur le terrain pour initier les étudiants aux méthodes géophysiques, à la topographie et aux méthodes de relevé. Le site archéologique accueille enfin le chantier-école d'archéologie de CY Cergy Paris université dont l'un des axes stratégiques de recherche s'articule autour de l'étude du patrimoine.

Le site archéologique a ainsi retrouvé une vie scientifique qui est également rythmée par des moments de partage des connaissances, de médiation culturelle et d'accueil du public – le tout dans un site protégé par l'unité départementale de l'architecture du patrimoine du Val-d'Oise et qui bénéficie désormais, grâce au parc naturel régional du Vexin français, d'un bâtiment permettant d'accueillir les publics, qu'ils soient scolaires, locaux, de passage, curieux ou connaisseurs. Aussi le vallon de Genainville et son histoire millénaire peuvent-ils désormais sortir de l'oubli.

Entraîner un algorithme à résoudre les puzzles

Qu'il s'agisse du temple, de l'édifice de spectacle ou du portique situé à l'entrée du sanctuaire, les principaux édifices monumentaux du site comportaient des blocs de grand appareil ornés de motifs figurés ou de modénatures : rinceaux végétalisés, oves, feuilles, perles et pirouettes... Ce puzzle archéologique est encore plus complexe qu'il n'y paraît : les milliers de blocs conservés ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble originel. Par ailleurs, ces blocs, aujourd'hui mélangés, appartenaient à au moins trois édifices distincts mais aux décors ressemblants. Enfin, les bords de ces blocs sont très abîmés et un recollage par contact bloc à bloc est rarement envisageable. Face à ce défi, la numérisation tridimensionnelle des blocs permet de confier l'analyse des données à un algorithme chargé de déceler les blocs susceptibles d'être voisins. A force d'échanges avec un archéologue qui confirme ou invalide les propositions de l'algorithme, ce dernier apprend et s'améliore. Grâce au soutien financier de la Fondation des sciences du patrimoine, ce projet fait notamment l'objet de la thèse de doctorat de Marie-Morgane Paumier.

Comprendre l'impact de l'eau dans les maçonneries pour mieux les restaurer

Les édifices gallo-romains installés au centre du vallon ont leurs fondations en contact direct avec la nappe phréatique affleurante. De ce fait, l'eau remonte par capillarité au sein des maçonneries. Au gré du battement quotidien et saisonnier de la nappe phréatique, l'eau remonte plus ou moins haut au sein des murs. Ces aller-retours occasionnent un cycle de création / dissolution de cristaux qui altèrent les pores constitutifs du calcaire lutétien local et provoquent l'éclatement du matériau. Avec le soutien de la Fondation des sciences du patrimoine, une équipe pluridisciplinaire coordonnée par Jérôme Wassermann entend comprendre finement comment l'eau circule au sein des maçonneries antiques et restaurées afin de pouvoir proposer des techniques de restauration adaptées aux particularités de ces structures bâties et de leur environnement.

HISTOIRE / ARCHEOLOGIE / PATRIMOINE

L'AEVA

L'association étudiante valdoisienne d'archéologie a été créée en 2004 par des étudiants et des étudiantes en histoire de l'université de Cergy-Pontoise. Elle rassemble également des bénévoles, actifs ou retraités, des passionnés d'archéologie qui partagent ensemble chaque année plusieurs semaines de fouilles sur le site des Vaux de la Celle. Toujours active, l'AEVA y organise des visites guidées et des ateliers de découverte pendant la période des fouilles, lors des journées européennes du patrimoine, des journées nationales de l'archéologie ou sur demande particulière.

Fouilles AEVA-UCP 2015 et 2016 : théâtre

Bibliographie

Ouvrages

- Vivien Barrière, Céline Blondeau, François Collinot, *Les Vaux-de-la-Celle. Une aventure archéologique*, Toulouse, 2019.

- Pierre-Henri Mitard, *Le sanctuaire gallo-romain de Genainville (Val-d'Oise)*, Guiry-en-Vexin, 1993.

- Monique Wabont, Franck Abert, Didier Vermeersch, *Le Val-d'Oise*, Paris, Académie des inscriptions et des belles-lettres, 2006 (Carte archéologique de la Gaule ; 95).

Articles

- Vivien Barrière et al., *Genainville (Val-d'Oise)*, Les Vaux-de-la-Celle, dans *Revue archéologique du Vexin français et du Val-d'Oise*, CRAVF, 44, 2017, p. 202-213.

- Vivien Barrière, Didier Vermeersch, « La construction monumentale sur le site des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val d'Oise) » in R. Ancel, *À la romaine ! Résidence privée, construction publique en Gaule du Nord*, Trouville-sur-Mer, 2017, p. 115-118.

- Anaïs Lebrun, Didier Vermeersch, « Genainville, nécropole tumulaire ? Confrontation et combinaison des données anciennes et inédites » in *Revue archéologique du Vexin français et du Val-d'Oise* n°44, 2007, p. 45-60.

- Didier Vermeersch, avec la collaboration de Marine Chupin, « Le complexe religieux des Vaux-de-la-Celle à Genainville (95) : nouvelle proposition de phasage d'après les dernières fouilles » in Olivier de Cazanove, Patrice Méniel (dir.), *Étudier les lieux de culte de Gaule romaine, Montagnac*, p. 209-227.

Ressources en ligne

- Site présentant les recherches archéologiques et les actions de médiation menées à Genainville par CY Cergy Paris université et l'AEVA : https://assoaeva.hypotheses.org

PATRIMOINE / HISTOIRE

AU THÉÂTRE AU CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON

PAR **MARIE-LAURE ATGER**

« Pour moi, je suis au milieu de vingt-cinq personnes dans la douce espérance d'un opéra-comique que me donnent demain mes enfants pour l'ouverture d'un théâtre que je leur ai fait faire, il sera suivi d'une comédie, samedi deux autres et tout le mois de novembre des représentations ».

Château de La Roche-Guyon

Ces mots de la Duchesse d'Enville, personnage emblématique (1716-1797) plusieurs fois déjà évoquée dans les pages des revues des AVF, envoyés le 18 octobre 1768 à « son » genevois Horace-Bénédict de Saussure (1740-1799), nous donnent de précieux renseignements sur le *théâtre du château*. Sur sa date d'inauguration, sur le contexte social de sa création, et sur sa fréquence d'utilisation.

La duchesse d'Enville

Horace Benedict de Saussure

La présence d'un tel théâtre au château de La Roche-Guyon n'a rien d'étonnant, les théâtres de société étant, à cette époque, largement répandus en France, mais aussi dans toute l'Europe.

Théâtre et vie de château…

Dans son étude préalable exécutée en mars 1994 pour la réalisation d'une *maquette du théâtre — présentée dans le parcours de visite du château —*, Pierre-André Lablaude, Architecte en Chef des Monuments Historiques (récemment décédé, le 26 juillet 2018), citait le *Traité de Construction des Théâtres* d'Alphonse Gosset, Architecte à Reims, 1886 :

« La Comédie de Société, si fort en vogue au dernier siècle, est toujours, après la chasse, le divertissement le plus apprécié parmi les distractions de la villégiature, de la vie de château. Elle n'a pas cessé d'avoir un répertoire varié, d'inspirer une littérature, à laquelle les auteurs les plus renommés aiment à collaborer, et même à se distinguer.

La plupart des anciennes grandes résidences, Châteaux ou grandes villas, avaient leur théâtre.

Alphonse Gosset distingue deux catégories de théâtres : ceux qui sont fixes, à demeure, et ceux qui sont provisoires :

Ces théâtres, nécessairement très variables en raison d'une foule de circonstances, peuvent être de véritables constructions, ou se réduire à une installation momentanée sur une estrade encadrée […]. »

Les premiers, écrit-il, *«peuvent être de véritables petits édifices, complets, fidèles réductions des grands théâtres, en raison de leur machinerie et des facilités qu'ils offrent de varier les décorations, de les changer en cours de représentation, de multiplier les situations scéniques, c'est-à-dire de pouvoir représenter les pièces plus étendues, plus mouvementées, prises dans un répertoire plus vaste, en un mot, d'augmenter l'attrait de la représentation. »*

Alphonse Gosset

Pierre-André Lablaude

Suit une description précise des qualités techniques que doivent posséder ces théâtres dans laquelle il indique : Comme les fonctions de machiniste sont remplies par des amateurs, ou les gens du service ordinaire de la maison, et non par des gens du métier, il est important que les manœuvres soient faciles et simples […]

L'étude de Pierre-André Lablaude reproduit également un article de Pierre Pougnaud publié dans la revue *Les Monuments Historiques de la France n°4* en 1978, intitulé *« Les théâtres dans les Châteaux et Résidences privées »* :

« Avant même que les principales villes de France n'aient vu se construire les premières salles de spectacle permanentes, les résidences princières, les châteaux, voire même les demeures des particuliers, se sont souvent dotés d'un théâtre, d'une salle de concerts, d'un salon pourvu d'une scène. […]

La spectaculaire libération des mœurs, le goût de l'intimité et du raffinement qui ont caractérisé la période après 1715 entraînèrent une prolifération des théâtres de société ; une émulation, puis une concurrence effrénée se font jour entre les mécènes, quel que soit leur rang social : depuis le duc et pair jusqu'au cordonnier enrichi, sans oublier bien sûr les financiers, c'était à qui aurait la salle la plus spacieuse, la mieux décorée, la plus au goût du jour. »

La Duchesse fit donc, conformément à son rang, construire un théâtre, qui prenait la suite d'un dispositif amovible installé aux fins de jouer la comédie ; dispositif qui aurait d'ailleurs, semble-t-il, continué d'être utilisé après l'existence du théâtre.

Pierre Pougnaud

Naissance, vie et déclin du théâtre à La Roche-Guyon

Ces théâtres de société, s'ils permettaient de valoriser l'appartenance sociale de leurs propriétaires, n'en étaient pas moins souvent installés dans des endroits discrets, voire secrets. Cela est une spécificité particulièrement forte du théâtre de La Roche-Guyon. Qu'on se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur du château, le théâtre est parfaitement invisible. Et pour cause : il est souterrain ! Il se situe en effet au sous-sol du pavillon d'Enville, sous le Salon des Tapisserie. De plus, il est probablement partiellement troglodyte du côté Nord.

Sa construction s'inscrit dans un vaste programme d'agrandissement et d'embellissement du château mené successivement, mais aussi conjointement, par le duc Alexandre de La Rochefoucauld (1690-1762) et sa fille, la Duchesse d'Enville. Le XVIIIe siècle voit ainsi l'apparition au château de plusieurs nouveaux bâtiments, œuvres de l'architecte Louis de Villars (1711-1774). Celui-ci semble avoir été spécifiquement attaché au service de la famille puisqu'il est également intervenu à Liancourt, propriété du duc transmise à sa seconde fille, qu'on lui connaît peu d'autres réalisations et qu'il s'est marié et est mort à La Roche-Guyon. Il est notamment l'auteur du pavillon d'Enville, des Ecuries et du pavillon Fernand — ce dernier communément appelé de nos jours « pavillon Villars », dans lequel ont été installés les bureaux de l'établissement public —. C'est également au XVIIIe siècle que les jardins font l'objet d'un développement très important.

La date de construction du pavillon d'Enville n'est pas certaine. Certains décors dateraient de la première moitié du XVIIIe siècle, ce qui laisserait penser à une construction des années 1740-1750, et pourtant, il n'a pu être terminé qu'après la destruction de la galerie troglodytique qui lui préexistait. Or, celle-ci n'a été démolie qu'en 1765, après que la Duchesse a eu reçu les expertises de son architecte, de celui du roi, et enfin d'un membre de l'Académie des Sciences, lui assurant tous trois que ladite galerie menaçait de s'effondrer, et qu'il n'était dorénavant plus prudent de recevoir qui que ce soit dans cet espace à usage de salle de compagnie.

Elle avait probablement été aménagée par Jeanne de Schomberg (1600-1674), épouse de Roger du Plessis-Liancourt (1598-1674) alors propriétaire du château, sur une grande terrasse surplombant la Seine, elle-même érigée vers 1660. Elle était ouverte de croisées vitrées, son plafond était enduit de plâtre, ses murs couverts de lambris gris et blancs et ornés de portraits et de glaces, les sols étaient parquetés ; des tables de marbre meublaient la pièce, et la terrasse était pavée.

La nécessité de remplacer cette salle de compagnie, conjuguée à la volonté bâtisseuse de la Duchesse, a pu motiver la **création du théâtre**.

Celui-ci a tout d'une salle officielle de spectacle, si ce n'est la taille. En effet, on estime qu'il ne pouvait contenir que quarante à cinquante personnes, ce qui correspond néanmoins à l'usage d'un théâtre de société. Ne sont conviés que la famille et ses intimes, chacun pouvant être tour à tour sur scène ou parmi les spectateurs. Il s'agit, pour les aristocrates, de se divertir en jouant eux-mêmes de la musique et la comédie.

Pour autant, les théâtres de société n'en sont pas moins des lieux de productions théâtrales ou musicales de haut niveau. Le répertoire présenté au château de La Roche-Guyon est peu connu. La Duchesse, dans sa correspondance, mentionne son goût pour l'Opéra-comique, alors en plein essor. Ne nous sont parvenus que les titres de trois œuvres. André-Ernest-Modeste Grétry (1741-1813) rappelle dans ses Mémoires y avoir présenté en 1769 *Momus sur la terre* sur un livret de Claude-Henri Watelet (1718-1786). *Le Déserteur* composé par Pierre-Alexandre Monsigny (1729-1817), sur un livret en trois actes de Michel-Jean Sedaine (1719-1797) est joué en 1770. *La Servante Maîtresse* de Jean-Baptiste Pergolèse (1710-1736) y a également été représentée.

La salle se compose d'un parterre, d'une corbeille, et d'un balcon. Trois accès sont possibles : derrière la scène, après avoir descendu le Grand Escalier ; à partir de l'Antichambre de la Bibliothèque ; et enfin depuis la Cour aux Chiens.

La scène

La salle

PATRIMOINE / HISTOIRE

Plafond (cliché Pauline Fouché)

Machinerie (cliché Pauline Fouché)

Balcon, garde-corps, corbeille (cliché Pauline Fouché)

Le plafond voûté en pierre, enduit de plâtre, est décoré, ainsi que les panneaux de bois servant de garde-corps entre le parterre et la corbeille. Ces peintures faites à la détrempe représentent des instruments de musique et de guerre. Un poêle en faïence permettait de chauffer la salle.

Pour les besoins des représentations, on y trouve, outre la scène en plancher de chêne, une fosse d'orchestre, des loges (elles aussi équipées d'un poêle en faïence) dont une en mezzanine, un trou du souffleur, et une machinerie parfaitement équipée, probablement conçue par des spécialistes des théâtres. Le programme iconographique traduit le goût de l'époque pour les scènes pastorales. Quatre décors étaient disponibles : un intérieur paysan, un hameau, une place publique, un jardin.

Le théâtre connaît des améliorations constantes. On retrouve ainsi régulièrement des dépenses exécutées pour lui dans le chartrier du château (archives de la famille La Rochefoucauld déposées aux Archives Départementales du Val d'Oise). Par exemple, en 1786, on fait venir de la toile d'Alençon pour rénover les fauteuils[1].

Au XIXe siècle, des modifications assez importantes lui sont apportées, notamment pour y augmenter la capacité en nombre de spectateurs. Ainsi, les balcons sont étendus et des loges d'avant-scène créées, des bancs sont installés au parterre à cette occasion, physiquement séparé de la fosse d'orchestre par un garde-corps. Une rampe lumineuse est ajoutée.

Il est **aujourd'hui à l'état de ruine**, et ce depuis de longues années. Même si la situation s'est encore dégradée, Pierre-André Lablaude notait déjà dans son étude de mars 1994 son « état de délabrement extrême » dû à l'utilisation de « matériaux à caractère éphémère : bois, carton, toile peinte, etc. », à laquelle s'ajoute une ambiance très humide, l'absence de ventilation naturelle ainsi que de probables actes de vandalisme[2].

Il écrivait aussi : *« Le théâtre du château de La Roche-Guyon se présente en effet aujourd'hui dans un état étonnant où tous les attributs paraissent figés en place, mais à l'état de ruine, renversant alors les rôles initiaux dans lesquels le théâtre lui-même est à son tour décor.»*[3]

Ainsi, tous les bois blancs (peuplier ou tilleul) ont été largement attaqués par un champignon, le coniophore des caves, des moisissures et des insectes xylophages (grande et petite vrillette)[4]. Néanmoins, la situation semble stable. En effet, le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques, sollicité à formuler des recommandations sur les traitements à apporter, précise que « les bois sont trop secs pour que les champignons soient actifs »[5]. Pour permettre au champignon de pousser, il faut que le bois soit humide suffisamment longtemps à un taux supérieur à 20% ; ce qui se produit lorsque l'humidité ambiante est supérieure à 90%. Or, elle est légèrement inférieure dans le théâtre.

Pour autant, les bois d'origine ne pourront pas être conservés, à l'exception des panneaux à motifs musicaux et guerriers du parterre, qui pourraient être restaurés. Ceux qui ne sont pas déjà effondrés sont trop fragiles.

Maquette du théâtre

Et pourtant... on parle bien de l'« Avenir du théâtre » à La Roche-Guyon !

Cet état de ruine n'a pas découragé l'équipe du château. D'abord, parce que, conscients de l'immense valeur patrimoniale de ce théâtre, nous étions trop tristes de ne pouvoir en partager le souvenir vivant avec le public. Ensuite, parce que le château est avant tout un lieu culturel, riche d'une programmation scientifique et artistique de qualité connectée à l'histoire du château, et qui provoque une rencontre vivante des époques qui ont jalonné son parcours et son évolution. Nous rêvons donc de pouvoir lui redonner sa place. Dans quelques années, nous espérons que des projets comme l'opéra *Zémire et Azor*, de Grétry (2017), et le récital *Mon herbier enchantant* (2019), mis en scène par Mireille Larroche, avec les chanteurs de l'Ecole Normale de Musique, pourront se jouer dans ce petit théâtre.

Une première étape a été franchie quand nous avons reçu le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise pour lancer une première phase : **les travaux de sauvegarde d'urgence.**

Après la finalisation du programme de travaux et la passation des marchés de travaux, ils seront réalisés en 2020. Ils poursuivront plusieurs objectifs : faire cesser les infiltrations, assécher et apporter de la lumière ; déblayer tous les éléments effondrés tout en inventoriant et conservant tous les éléments utiles à une reconstitution ultérieure ; contrôler et assurer la stabilisation des décors et des toiles peintes pendant la période de modification des conditions climatiques.

Le château nécessite beaucoup de travaux. Le risque, donc, serait, après cette sauvegarde d'urgence, de ne pas voir la restauration, ou plutôt la restitution du théâtre, considérée comme prioritaire, et que celle-ci soit repoussée à un futur indéterminé.

Jean-Paul Gousset, Régisseur de l'Opéra Royal du Château de Versailles, évoque ainsi le théâtre du château : *« Le manque d'entretien et l'extrême humidité ont beaucoup altéré le théâtre de La Roche-Guyon mais à la différence de ceux qui ne subsistent que dans les cartons d'archives, et dont on regrette de ne plus avoir de traces, le théâtre de La Roche-Guyon subsiste dans un état suffisamment parlant pour qu'une reconstitution soit envisageable. Son intérêt pour la compréhension des théâtres de château est immense. »*

André Ernest Modeste Gretry

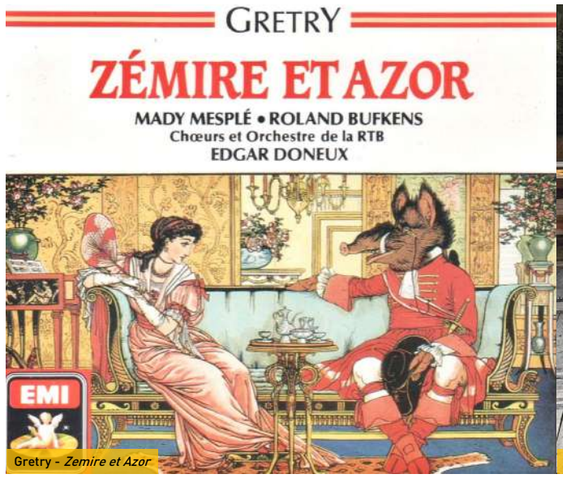

Gretry - *Zemire et Azor*

Jean-Paul Gousset à l'Opéra royal de Versailles

Notre volonté est clairement de faire de la restauration du théâtre une priorité! C'est pourquoi, nous avons présenté fin mars à la **Mission Stéphane Bern** le projet de la restauration-restitution du théâtre, à l'occasion de la seconde édition du **Loto du Patrimoine**. Avec le soutien des délégations départementale et régionale, nous avons eu la joie d'apprendre, début juin, qu'il était retenu. Stéphane Bern connaît bien La Roche-Guyon puisqu'il y a tourné l'émission de télévision *« Le village préféré des Français »*. Et il se murmure qu'il aime les théâtres. Nous avons hâte de pouvoir l'accueillir à nouveau pour nous en assurer.

Vous, *adhérents ou lecteurs des AVF*, pouvez aussi nous aider. Avec la **Fondation du Patrimoine**, nous avons lancé, à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine 2019, une *souscription publique* dans l'espoir de collecter une somme suffisamment importante pour qu'il ne soit plus possible de retarder *sine die* la restauration et la reconstitution du théâtre, ce de façon à rendre à l'espace sa vocation originelle.

Si, comme nous, vous rêvez de vous asseoir un jour, dans ce fabuleux petit théâtre — ou, qui sait, de monter sur sa scène — encouragez-nous : faites un don sur:
www.fondation-patrimoine.org/62821
ou demandez-nous de vous adresser un **bulletin de souscription**[6].

• • • • • • •

Stephan Bern au loto du patrimoine (2e édition)

Notes:

1. ADVO, 10J538. Cité par Michèle Crogiez-Labarthe, « Le Théâtre du château de La Roche-Guyon », dans Les Théâtres de société au XVIIIe siècle, Etudes sur le 18e siècle, Bruxelles, 2005, p.119-128

2. Page 85

3. Page 7

4. Rapport EA18_047 du 11 octobre 2018, établi par Patrick LAURENT, Mycologue, Expert en pathologie du bois

5. Note scientifique B-18-09 du Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques du 22 mars 2018

6. Vous bénéficierez d'une réduction d'impôts de 66% du montant de votre don.

LEAC

PAR **MARIE-CLAUDE BOULANGER**

Les journées des 21 et 22 septembre, consacrées au « Patrimoine » ont donné lieu, en Vexin, cette année, à de nombreuses et brillantes initiatives à l'attention du public, qu'il faut saluer. Il nous sera impossible de les évoquer toutes, mais de Villarceaux à Omerville, de Magny à Boury en passant par Parnes, communes, associations et propriétaires privés ont glorifié le patrimoine du Vexin français.

Dans ce contexte, l'exposition LEAC, organisée chaque année par Christine de Meaux au château de Gadancourt, est un évènement ancré dans la tradition, et le 21 septembre s'en ouvrait la 7è édition. Nos colonnes les ont toutes couvertes, et la liste des artistes présentés est maintenant longue.

Cette année, l'atmosphère apparaissait plus intimiste, voire, nous allons l'illustrer, plus intime, et en même temps, absolument nouvelle. En effet, aucun des quatre artistes exposés ne l'avait encore été dans le cadre de LEAC, et seuls trois d'entre eux présentaient eux-mêmes leurs œuvres, le salon vert du château offrant à l'œil du visiteur les tableaux d'une artiste disparue qui n'était autre que la mère de Charles-Antoine de Meaux, le propriétaire des lieux. Témoignage émouvant d'une œuvre que nous avons laissé à Madame de Meaux le soin de commenter.

ART / PATRIMOINE

Programme LEAC 2019

Claire Illouz

Installée à Chérence, Claire Illouz participe pour la première fois à l'exposition LEAC qu'elle avait cependant plusieurs fois visitée les années précédentes.

Elle dessine « depuis toujours ». Elle aime les objets, l'herbe, les talus, les haies. Au crayon, à l'encre, au fusain. En noir et blanc.

Puis, en atelier, elle recompose… La gravure, dit-elle, est un art « lent ».

Eau-forte, aquatinte, pointe sèche sur chine, mais aussi lavis, aquarelle sur papier marouflé, fusain, graphite… Un univers techniquement riche, varié et délicat qui « fouille » le talus qui paraît « obstiné », et « pousse la ville »…

Le geste du peintre, selon l'écrivain Pascal Riou, « nous conduit vers le peuple du talus, fissure le béton de nos avenues pour y voir pousser l'herbe, y voit surgir, soudain vivantes à nouveau, ces choses de rien que nous avions abandonnées… »

Et, le poète d'affirmer qu' « Une belle inquiétude conjoint ici, avec une humble audace, la terre et le ciel, le tout proche inconnu et la ville… Du noir aux infinies modulations de gris, une main nous guide avec ce qu'il faut de force et d'angoisse pour accepter de se perdre, de glisser dans le fouillis du temps, des choses et du vivant… ».

www.claire-illouz.com

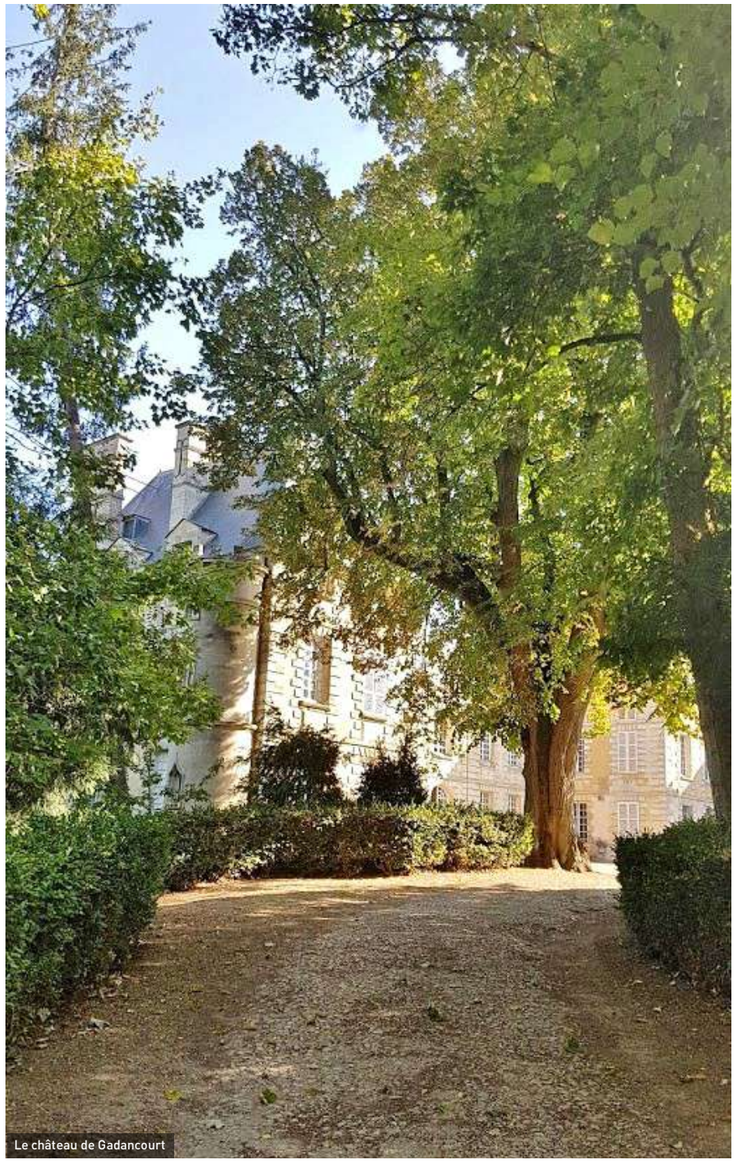

Le château de Gadancourt

Claire Illouz

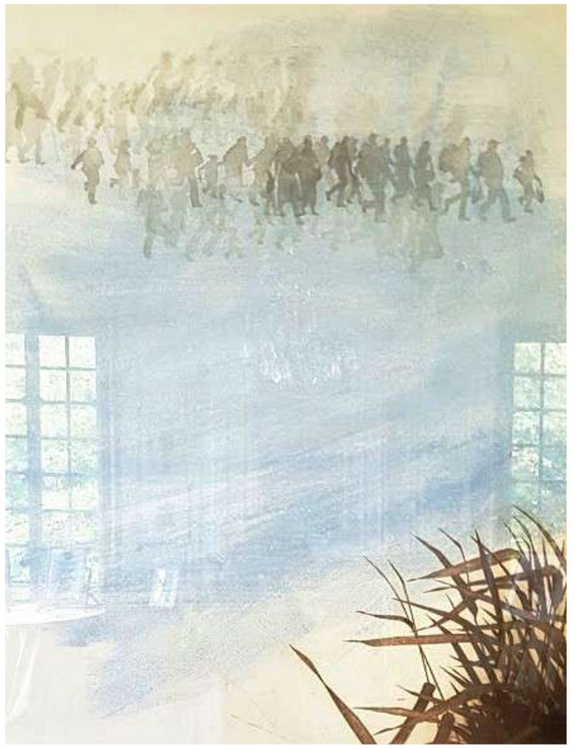

Jean-François Grébert

Jean-François Grébert accueille les visiteurs au premier étage des communs, dans une salle que les habitués de LEAC connaissent bien. Les murs sont tapissés de toiles infiniment suggestives. Le peintre parle peu, mais il se montre intéressé à entendre les impressions des visiteurs, et se révèle fort interactif.

Il s'est consacré dès l'âge de vingt ans à la peinture (croquis, esquisses, dessins sur la toile), et a été formé à l'école des Beaux-ARTS.

Son univers pictural, manifestement romantique (on y trouve une atmosphère et des thèmes hugoliens, on y rencontrerait sans étonnement Heathcliff aux Hauts de Hurlevent ou la Sylvie de Nerval), est tantôt onirique, tantôt nostalgique. Des paysages quasi fantastiques et au moins exotiques côtoient, sur le mur, des immeubles échappés de notre mémoire industrielle dite « paternaliste », parés des ornements végétaux qui témoignent d'un passé révolu mais pas oublié. Ses toiles sont toutes, ou presque, non habitées, les paysages apparaissent comme désolés et sont censés parler d'eux-mêmes.

La technique est riche, les sujets sont travaillés, l'exécution est fouillée, les couleurs sont généreuses. Chaque tableau — 40 à 50 heures de travail — évoque un lieu, un monde littéraire, poétique, photographique, comme si cette peinture faisait écho à l'ailleurs, à l'avant, à l'autre. Ce peintre nous invite au voyage intérieur.

Il est pourtant bien d'ici : il vit et peint à Saint-Ouen-l'Aumône.

www.jfgrebert.com

Jean-François Grebert

Jean-François Grebert

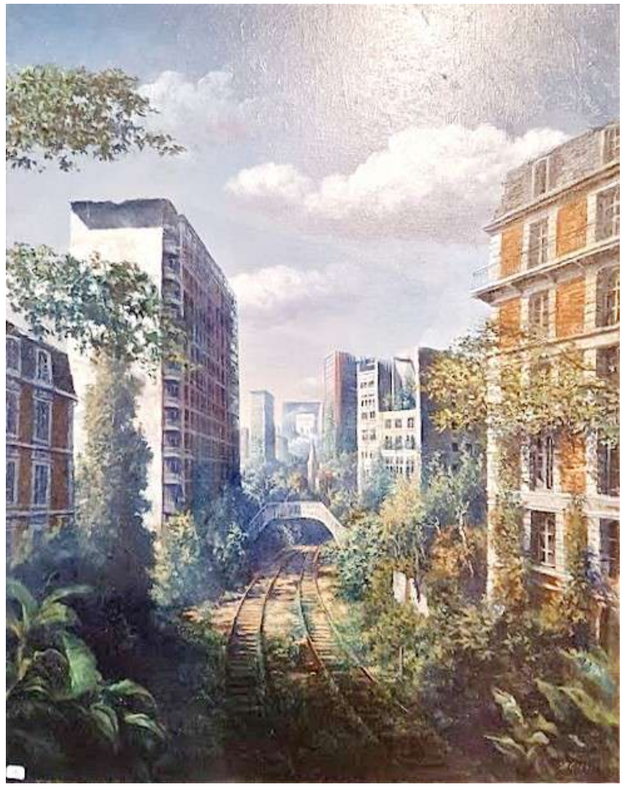

Constance Fulda

Se tenait dans l'église de Gadancourt. Un seul regard sur les œuvres exposées, et le visiteur réalisait combien la nature et les volumes du lieu, et en particulier sa hauteur, leur convenaient.

En effet, de longs fûts s'offraient, forêt irradiante, du haut en bas des murs de l'église.

Constance Fulda peint d'une façon toute personnelle… des arbres. Elle prend leurs empreintes, on dirait presque leur pouls, la sève battant derrière cette écorce dont elle nous livre en vraie grandeur les aspérités vivantes.

Elle dit elle-même que son véritable atelier se trouve « aux pieds des arbres partout où ils se trouvent, en France et en Asie ». Son rapport à l'arbre est à la fois intime et physique : en juin 2019, n'a-t-elle pas pris 12 mètres d'empreintes — la hauteur de l'arbre — depuis une nacelle, à la Mare aux fées, en forêt de Fontainebleau, et depuis une autre, un an plus tôt, pris celles des « arbres remarquables » du Jardin des Plantes ? Le banian du temple Ashokeshwaram de Thrissur, en Inde, lui a, lui aussi, offert ses empreintes.

Le monde des éminents naturalistes la connaît, je devrais dire la « reconnaît » en tant que, « médiatrice qui donne à lire, à comprendre peut-être, la force des arbres, leur rigueur, leur beauté » (E. Joly, Directeur Général délégué aux Musées et aux Jardins botaniques et zoologiques au MNHN).

Elle expose, elle a exposé… à Houdan, à Bourron-Marlotte, à Rambouillet, à Paris, à Thrissur, à Tokyo, à Kyoto.

Lorsqu'elle n'est pas à masser les écorces, elle se partage entre son domicile parisien et son atelier de Gambais. www.fulda.fr

Le château et l'église

Constance Fulda

BERNADETTE DE MEAUX (1914-1979),

UNE SI RÉSISTANTE ARTISTE PEINTRE...

PAR **CHRISTINE DE MEAUX**

Bernadette de Meaux à l'œuvre

La Rochelle

Bernadette de Meaux, née le 24 décembre 1914, a passé son enfance à Gadancourt avec sa mère, très tôt veuve, la Vicomtesse de Boury, née Béatrix de Galembert. Son père, en effet, le Vicomte de Boury, meurt en 1915, à Gondrecourt, des conséquences de la bataille de Verdun.

Etudiante à Paris, elle est une des premières femmes à être diplômée de Sciences Po.

Mariée en 1937 avec le Baron Augustin de Meaux, officier dans l'armée de l'air, elle donne naissance à son fils unique, Charles-Antoine, en 1942.

La guerre ne la laisse pas indifférente. Engagée dès la campagne 39-40, comme infirmière ambulancière, elle se voit attribuer la Croix de guerre.

Puis elle rejoint la résistance active à l'été 43 dans le comité anti déportation (CAD). Arrêtée par la Gestapo le 17 mars 1944 à Paris, elle est internée à Fresnes.

Relâchée faute de preuves le 27 avril 1944, puis recherchée à nouveau, elle se cache dans le Vexin et rejoint ensuite le maquis ORA d'Auvergne (brigade Roussel Groupe DIDIER).

Citée à l'Ordre de la division elle reçoit la médaille de la Résistance (JO juillet 47).

Bernadette de Meaux débute alors une carrière de peintre.

Pas vraiment par hasard… Elle avait juste 10 ans quand son dessin représentant une écuyère de cirque lui fit gagner la première place à un concours où s'affrontaient 900 candidates. Mais à l'époque, il est vrai, sa famille ne s'imaginait pas qu'elle consacrerait plus tard sa vie à l'art, avec tout ce que cela représente de luttes, d'angoisses, et, bien sûr, aussi de bonheur.

L'aventure artistique, la « bataille », a vraiment commencé dans les années 45, quand elle a travaillé chez André Lhote dont elle fut l'élève, ainsi que, un peu plus tard, de Paul Colin,

En 1972, à l'occasion de sa dernière exposition à la Galerie Degueux, place Vendôme, le critique d'art René Barotte écrivait :

« Elle aimait trop la nature pour ne pas y retrouver chaque jour une source d'inspiration nouvelle. Elle a peint des visages, des natures mortes et de plus en plus, l'eau la fascine… Elle l'a traitée partout dans toutes les lumières, sur la Loire, à Amboise, à Chambord où le fleuve a parfois d'exquises blondeurs, sur la Seine, à Vétheuil, à Meulan où l'onde a des reflets d'argent, dans le midi, à Cassis, à Martigues, à Saint-Tropez où les tons deviennent plus intenses… Cet art est simple, sobre, basé sur le sacrifice du superflu.

Dans la forêt de ses bleus, de ses blancs qu'une pointe de vert, de jaune, un passage de rose, de mauve, de gris s'il le faut, modifie, elle nous révèle un des plus grands secrets de la nature : le dialogue mystérieux du ciel et de l'eau.

Le paysage nait sur la toile. De beaux rythmes s'y harmonisent. La lumière exalte toute chose, aussi bien la trace discrète d'un chaland, d'un voilier, que toute l'ossature compliquée d'une installation portuaire. »

Ses oeuvres sont actuellement dans des collections particulières, mais aussi à Monaco, Mexico, au Sénat, au musée Déchelette de Roanne…

La Loire vue du motel

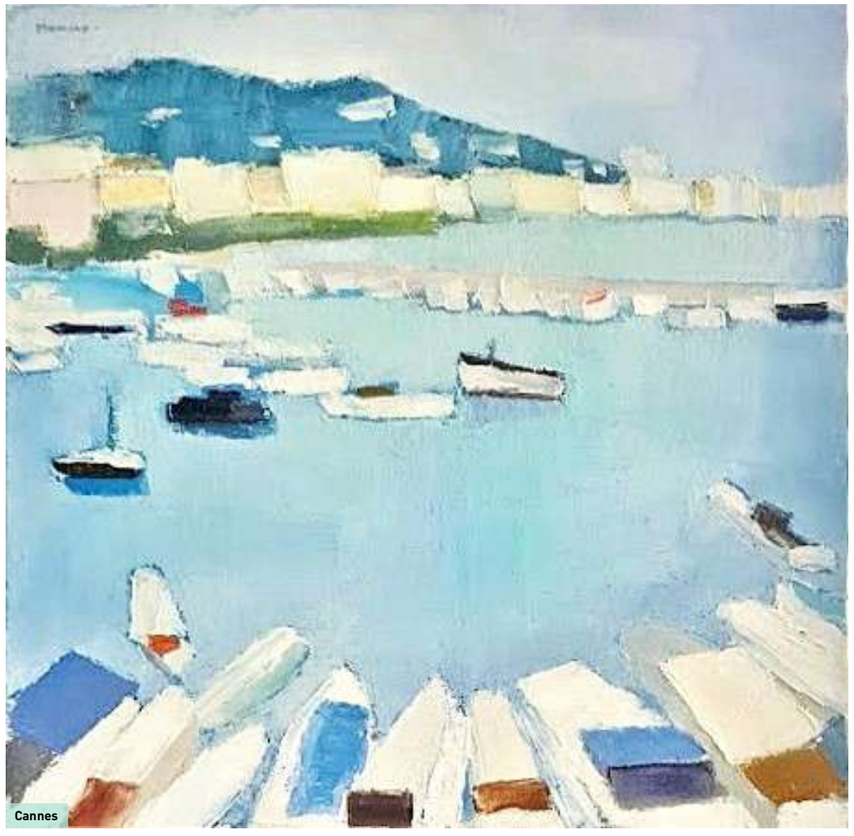

Cannes

Notre administrateur et correspondant de proximité Pierre Bellicaud et son épouse expriment leur enthousiasme pour les œuvres exposées

Dès 1971, j'ai été très sensible à l'œuvre de Bernadette de Meaux. Près de cinquante années après, à l'occasion de l'évènement LEAC de ce mois de septembre 2019, j'ai été très fière d'exposer une partie de ses toiles au château de Gadancourt qu'elle aimait tant. Lui rendre hommage et la faire connaître, que son œuvre soit unanimement appréciée, a été pour moi un grand bonheur.

La Seine à Boulogne Billancourt

PATRIMOINE / MOBILISATION

DOMAINE DE VILLARCEAUX

PREMIERS RÉSULTATS DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT **(AMI)**

Les Amis du Vexin Français, qui ont maintes fois dans les pages de ses bulletins puis revues exposé les données afférentes à l'évolution de la destinée et de la gestion de l'exceptionnel domaine de Villarceaux, sont partie prenante dans le suivi du dossier régional de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Présidente de la RIF, concernant ledit domaine. Une réunion, le 25 novembre 2019, a été organisée à ce sujet au siège du Conseil régional d'Ile-de-France. Jean-Claude Cavard, très impliqué dans l'étude des problématiques regardant l'exploitation touristique des patrimoines, a été mandaté par nos soins pour représenter l'association lors de cette réunion.

Domaine de Villarceaux (cliché Véronique Fossier)

Le lundi 25 novembre 2019, la Conseillère régionale Florence Portelli, Vice-Présidente de la RIF, a présidé une réunion à laquelle une quinzaine de personnes étaient présentes : Direction des services, élus du Val d'Oise, Amis de Villarceaux…, afin de faire le point sur le dossier devant aboutir à une solution acceptable par tous les intéressés quant à la gestion du domaine de Villarceaux.

F. Portelli a tenu à rappeler que la Région était très attachée à ce château et qu'il n'était pas question de ne pas trouver de réponse. En tant que val-d'oisienne, elle se dit attachée au maintien d'un Villarceaux ouvert au public par le biais d'un repreneur de qualité. *« La Région ne veut pas s'en séparer »*. La Région, ainsi que l'a rappelé plusieurs fois un Directeur de service, fera tout ce qu'il faut pour que le futur repreneur apporte les meilleures garanties, à la fois financières et qualitatives au plan des prestations : ***« Il faut sauver Villarceaux ».***

Après la réunion de novembre 2018 sur place, il était nécessaire de faire le point.

•••••••••

Actuellement, 16 candidats se sont montrés intéressés par le projet ; 12 dossiers ont été, in fine, déposés, et la Région en a retenu pour l'instant **5** dans l'appel à manifestation d'intérêt, du fait de leur qualité *(séance de sélection des candidats à la Région le 30 septembre 2019)*

La Vice-Présidente a tenu à rappeler

Domaine de Villareceaux (cliché Patrick Monin)

que la Région n'était pas propriétaire du château, mais que le financement de son fonctionnement et de sa maintenance posait un problème grave de gestion, le coût annuel de la charge s'élevant à 2,3 millions d'euros. Elle estime donc qu'une telle situation ne peut perdurer. En 20 ans, la Région a investi 14 millions d'euros à Villarceaux, rien qu'en travaux! La Région a fait faire en 2014 un travail d'expertise technique sur l'état du Château.

Le Directeur des services a précisé que la Cour des Comptes reprochait à la Région de consacrer une somme publique conséquente à un domaine qui « ne se visite plus ». Les services régionaux soulignent donc un paradoxe flagrant. La Vice-présidente constate, quant à elle, que les « services » (restauration etc…) du domaine sont actuellement très limités.

Domaine de Villareceaux (cliché Patrick Monin)

Ce même Directeur présenta en power point **les projets des 5 candidats** en ne donnant pas, pour des raisons de confidentialité, les noms de ces derniers.

Candidat A : il prendrait à sa charge 45 000 euros de fonctionnement, proposant des visites « immersives « (pas de précision) ; à la charge de la Région sur 10 ans: 18,7 millions d'euros

Candidat B : projet de parcours ludique et création d'un marché de produits locaux, prenant à sa charge 160 000 euros ; à la charge de la Région sur 10 ans: 23,2 millions d'euros

Candidat C : opérateur prenant à sa charge 43 000 euros va plus loin au niveau des animations (pas de précisions non plus) ; charge à la Région sur 10 ans : 22,2 millions d'euros. (Serait peut-être le candidat le plus pertinent?)

Candidat D : projet d'une Académie de musique, construction d'un théâtre de 800 places, prenant à sa charge 100 000 euros, rechercherait un mécénat pour le financement (charge totale laissée à la région sur 10 ans: 27,2 millions d'euros).

Candidat E : prendrait en charge la totalité des dépenses et y compris celles de la Région (!) ; aucune précision sur son programme d'activités. Lors de la discussion, tout le monde, y compris les services de la région, est tombé d'accord pour dire que ce projet ne devait pas être retenu car présenté sans garantie d'aucune sorte.

Aucun projet d'opérateur n'a pu être détaillé en profondeur, tout reste vague, y compris pour la Région.

•••••••••

Lors de la discussion qui a suivi (environ 3O minutes), la Vice-Présidente a exprimé le souhait que dans le dossier final qui sera retenu, on puisse retrouver une synthèse du plus intéressant de chacun des projets actuellement présentés.

Longue prise de parole de Madame Herpin-Poulenat, Maire de Vétheuil, qui réaffirme, manifestement motivée et volontariste, l'immense intérêt du château de Villarceaux pour le Val-d'Oise et le Parc. Il serait, selon elle, intéressant de créer des synergies au niveau touristique avec La Roche-Guyon voire Giverny et la vallée de la Seine autour du thème de l'impressionnisme. Elle rappelle la nécessaire vigilance quant au type de projet des futurs candidats, en particulier quant au maintien de l'ouverture du domaine au public. Les Amis du Château de Villarceaux avancent les mêmes arguments.

La discussion, récurrente, sur la question du principe d'une entrée payante ou du maintien de la gratuité, est engagée.

Pour le Maire de Chaussy, comme pour tous les participants dont les représentants de la Région, le château est bien évidemment une pièce maîtresse capitale pour le tourisme non seulement val-d'oisien mais aussi régional.

Il ne semble pas que Val d'Oise Tourisme ait été représenté à cette réunion.

J'ai, au nom des AVF, insisté sur l'importance que notre collectif attachait à Villarceaux, et rappelé que notre bulletin puis nos revues avaient souvent abordé ce sujet, notamment dans ses derniers numéros. J'ai en outre fait allusion à l'argumentaire de Jacques Dupâquier qui préconisait de créer à Villarceaux un véritable programme sur le XVIII ° siècle. La Vice-Présidente ne connait pas, semble-t-il, ce travail. Nos publications pourraient pourtant certainement l'aider à choisir l'opérateur.

Le Directeur des Services a précisé que la Fondation propriétaire serait prête à vendre au plus offrant, mais que le marché actuel des châteaux en France était en « veille » ; de ce fait, la Fondation serait sans doute obligée de restreindre ses prétentions en cas de vente. Il signale que la Région a été contactée par un grand club de football (sans doute le PSG) en vue d'y créer un centre de formation !!!

Florence Portelli informe que chaque candidat sera reçu entre le 1er décembre 2019 et le 19 janvier 202O, la Région s'engageant à ce que le futur opérateur mette en place un **véritable programme culturel**. Le 31 mai 2020, les appels seront clôturés, le but déclaré étant que le château soit repris en 2021, même si la collectivité territoriale a jusqu'en 2024 pour trouver une solution.

Villarceaux ouvrira donc ses portes, pour 2020 encore, comme chaque année, en avril.

•••••••••

En conclusion, il apparaît que la RIF entend trouver un repreneur compétent et innovant capable de monter un véritable programme d'animation culturelle. Elle cherche à proposer à l'opérateur un « grand » projet, mais ne sait pas trop quel contenu lui suggérer.

La prochaine réunion aura lieu en avril 2020.

- JC Cavard

Domaine de Villareceaux (cliché Patrick Monin)

VISITE GUIDÉE DU CLOS DES ANGLAISES À PONTOISE

PAR **ROBERT DUPÂQUIER**

Samedi 12 octobre 2019, nous avons eu le plaisir de recevoir un groupe des AVF, afin de faire découvrir le Couvent des Bénédictines anglaises de Pontoise.

Pontoise (95), porte du Clos des Anglaises, 40 rue Saint-Martin

HISTOIRE / PATRIMOINE RELIGIEUX

L'histoire des lieux

L'histoire des lieux est ignorée des Pontoisiens, et pourtant elle est riche et porte encore la trace de ses religieuses qui se révèle, encore, au fil de nos découvertes.

Elle commence avec le schisme provoqué par Henri VIII qui n'obtient pas du pape Clément VII l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon. La rupture du roi, en 1533, consécutive à ce refus, avec l'Eglise catholique romaine va entraîner, pendant une centaine d'années, une véritable guerre de religion interne à la Grande Bretagne. L'ensemble des couvents, environ 800, sont fermés, vendus, détruits. Les prêtres catholiques sont interdits de nombreuses fonctions.

De nombreuses familles anglaises, irlandaises et écossaises vont quitter les Iles. La communauté des religieuses bénédictines va émigrer. Beaucoup sont issues de la noblesse. Elles se réfugient en Belgique puis en France.

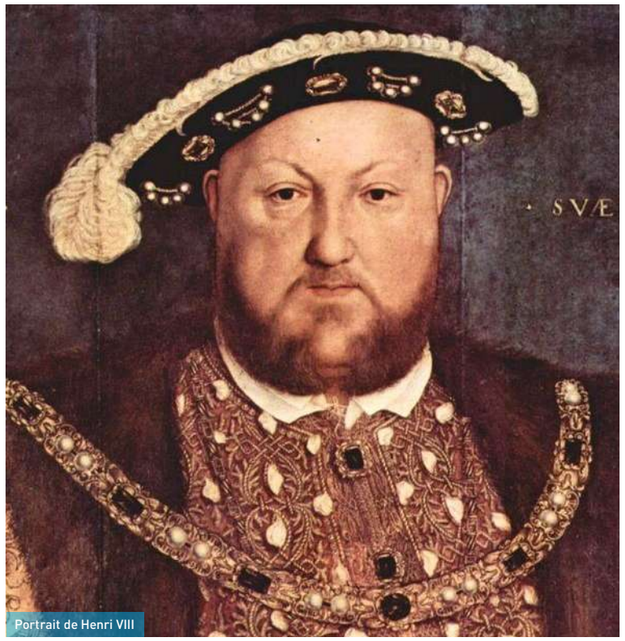

Portrait de Henri VIII

Les bénédictines

Les bénédictines anglaises vont alors fonder plusieurs couvents, un premier à Bruxelles en 1599, consacré le 21 novembre en présence de l'archiduc Albert. Un autre couvent est créé à Gand en 1623. Certaines d'entre les nonnes vont établir un autre couvent à Boulogne sur Mer en 1652. Mal accueillies malgré des lettres patentes d'Anne d'Autriche, leur installation est misérable et précaire. Beaucoup tombent malades. Elles nourrissent le projet de s'installer à Paris. Mais c'est finalement à Pontoise, patentées par Louis XIV, qu'elles obtiendront le droit de s'installer, avec un accueil mitigé de la commune, là encore.

Elles vont acquérir une grande demeure appartenant à Maître Pierre de Broussel, Conseiller clerc au Parlement, par l'entremise de Maurice Aubert, premier chirurgien de la reine de Grande-Bretagne, pour 30.000 livres. En fait, le tout est notamment financé par Messire Richard FOSTER, installé à Pontoise et dont l'une des filles sera nonne au Couvent.

À l'origine, huit nonnes sont installées. Elles poursuivent l'édification de bâtiments, et, vers 1672, construisent leur église.

Le couvent a une vie animée puisque 130 nones vont finalement occuper les lieux, sur une période de cent trente ans. Les pensionnaires, dont le nombre exact ignoré est certainement beaucoup plus important, sont notamment placées par les britanniques en exil. Le pensionnat a pour fonction essentielle de former les novices pendant une période d'environ deux années, dans le but de leur permettre ensuite d'accéder aux vœux et de quitter le monde séculier.

Pierre tombale de Lady Catherin Wigmore, fondatrice du couvent où elle ne professa jamais : son corps y a été acheminé après la création de celui-ci.

La Maison Stuart

En Grande Bretagne Jacques Ier, fils de Marie STUART, devient Roi d'Ecosse à l'âge de 1 an, puis, à 37 ans, en 1603, Roi d'Angleterre et d'Irlande, succédant à Elisabeth 1ere—elle, une Tudor qui avait succédé à Marie, la première fille de Henri VIII—.

De l'union de Jacques Ier avec Anne de Danemark est issu Charles 1er Stuart, qui succède à son père en 1625.

Portrait de Jacques 1er

Portrait de Charles 1er Stuart

Portrait de Jacques II

Portrait de Charles II

Celui-ci entretient des rapports très conflictuels avec le Parlement et les anglicans, notamment en raison de son mariage avec Henriette Marie de France, fille benjamine d'Henri IV et Marie de Médicis, catholique très fervente… Après deux guerres civiles, il sera décapité, pour haute trahison en 1649, à 49 ans.

La suite sera marquée par des tentatives de reprise du trône par la famille Stuart et un investissement important de la communauté bénédictine au soutien de la famille royale. **Le couvent pontoisien sera placé sous la protection de Jacques II**, cousin germain de Louis XIV, et de la reine Marie de Modène, souverains en exil logés par le roi Soleil au château de Saint Germain, une fois Versailles achevé. Saint Germain devient ainsi une ville partiellement anglaise, en raison de la présence de nombreux membres de la Cour de Jacques II d'Angleterre.

Les nonnes vont pendant cette période bénéficier d'un soutien financier conséquent, tant de la part de la Maison Stuart que de celle du roi de France.

La présence de Barbe Fitz-Roy, fille naturelle de Charles II (qui avait succédé en 1660 sur le trône d'Angleterre à son père, 11 ans après l'exécution de ce dernier), entrée au couvent comme pensionnaire en 1682, et d'Arabella Fitz-James, fille naturelle de Jacques II entrée en 1684, démontrent les liens étroits entretenus entre l'Abbaye et la Cour.[1]

Pierre tombale de Barbe Fritz-Roy (cathédrale st Maclou de Pontoise): entrée pensionnaire en 1682 à 10 ans, prononça ses vœux en 1691, devint en 1721 prieure de l'hôpital St Nicolas de Pontoise

Notes
1. Bien qu'il existe des débats sur leurs réelles filiations, leur patronyme est assez clair : FITZ-ROY= Fille/fils du Roi. FITZ-JAMES = Fille/fils de James. Jacques II = James Stewart en anglais
2. Transcrit, in extenso, dans *Publication of the Catholic Record Society*, 1915, vol XVII, p. 248-328
3. Jacques GRIMBERT *Histoire du Clos des anglaises à Pontoise* Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin. 1998, Tome LXXXI, p.269-386

La faillite

À la mort de Jacques II en 1701 à Saint-Germain, et de Louis XIV en 1715 à Versailles, les aides allouées au couvent s'épuisent.

D'autres facteurs, tenant à la faillite de la banque où elles avaient opéré des placements (sans doute la banque Law), d'évènements climatiques et de mauvaises récoltes, vont conduire le Couvent à la faillite, laquelle est ordonnée par l'archevêque de Rouen, Dominique de La Rochefoucauld. L'église est « profanée » en 1786, les biens mobiliers et l'administration des immeubles sont dévolus aux Ursulines de Pontoise.

Puis, à la suite de l'appropriation des biens d'Eglise consécutivement à la Révolution, l'abbaye est vendue aux enchères, comme bien national, en 1791. Nous supposons que **l'Eglise a été détruite à cette période.**

Enfin, à la suite de cette vente, les bâtiments et terrains ont été divisés en de très nombreux lots, notamment à l'ouverture du testament du propriétaire Charles Musquinet en 1828.

Les lieux, sauf l'appellation « les anglaises » vont sombrer dans l'oubli total pendant presque deux cents ans.

Lors de l'occupation nazie, à la peinture noire, le Clos des Anglaises, nom actuel de la rue, va être rebaptisé « Impasse François SABIANI », engagé volontaire à la Légion des Volontaires Français contre le bolchévisme. Il mourra à Smolensk en 1942. De manière stupéfiante, cette inscription va subsister jusqu'à son heureuse disparition, à la faveur d'un ravalement dans les années 2000… !

Les deux lourdes **portes d'entrée**, dont tous les riverains possédaient la clef, ont **mystérieusement disparu dans les années 1960.**

Le porche, entrée du couvent

Les ressources documentaires

Le malheur des religieuses va faire le bonheur des passionnés des lieux. En effet les ressources documentaires sont très importantes, tenant d'abord aux multiples actes établis lors de l'installation et la fermeture (lettres patentes royales, délibérations municipales, inventaires mobiliers et immobiliers, procès-verbal de profanation et correspondances diverses) et surtout à un document majeur, *le registre du couvent*, emporté par les dernières religieuses, et sauvé alors que leur périple, après la Révolution, aurait dû entrainer sa destruction. Il contient le nom de toutes les religieuses avec leur état civil complet, une sorte de livre de compte et des annotations sur les évènements importants de l'Abbaye. Il est actuellement archivé à Douai Abbey, couvent bénédictin à Woolhampton Berkshire.[2]

Pierre tombale de Marie Henneage (église Notre Dame de Pontoise), pensionnaire morte à 15 ans en 1717

Il n'existe, à notre connaissance, que deux études importantes sur la vie au couvent, un article dans « The Herald and genealogist", en 1866, et l'article majeur de Jacques Grimbert, bien connu des AVF, qui constitue la seule étude française sur le Couvent, publié en 1998.

Aujourd'hui, les moteurs de recherche sur internet permettent d'enrichir les recherches de Jacques, à travers de nombreux articles contenant quelques allusions aux lieux. Enfin, au niveau universitaire, des enseignants et chercheurs britanniques, outre-manche et atlantique, s'intéressent beaucoup au lieu, notamment pour décrire la condition de ces religieuses.

Les bâtiments subsistants

Contrairement à ce qu'il est souvent écrit, les vestiges du couvent sont nombreux et ne se résument pas au seul porche. La moitié des bâtiments demeurent encore, dont, outre la porte cochère, le pensionnat, le parloir, une bonne partie du cloître de l'abbaye, des bâtiments communs, l'infirmerie, une grange transformée en locaux d'habitation et autres.

Le cloître et les vestiges de l'église du couvent ont été rassemblés, au fil des ans, par les actuels propriétaires. Le cloître a été restauré dans les années 1990, et les ruines de l'église, mises hors d'eau, à la même période.

A l'occasion d'une dernière acquisition, la crypte ensevelie et murée, a été totalement dégagée, après déblaiement de 50 m3 de gravats.

Ces travaux ont encore révélé, cet automne, l'existence de ce qui constituait probablement les fonds baptismaux.

Dans la crypte, les quatre voûtes secondaires, en anse de panier, vont

Parloir du couvent

être reconstruites cet hiver, par un tailleur de pierre hautement qualifié. En raison d'un coût très élevé de cette restauration, une opération de financement participatif est en cours.

Au terme de cette première visite guidée, nos amis des AVF appartiendront, ainsi, aux quelques initiés de cette histoire que nous vivons avec passion.

« Ora et labora » est la devise des Bénédictines. C'est bien ce qui peut conduire à percer chaque jour un peu plus l'origine de ce lieu fragile et lui restituer vie et authenticité.

Une page facebook : Convent of English Benedictines in Pontoise est consacrée au « couvent des bénédictines anglaises ». Les lecteurs peuvent utilement s'y reporter.

Vestige de l'église dans les années 1980

Le cloître lors de son acquisition

Le cloître restauré

Le pensionnat

Vue générale de l'église, du cloître et du pensionnat

HISTOIRE / PATRIMOINE RELIGIEUX

Cloche Eugénie

Crypte 1-3

Crypte 2-3

Crypte 3-3

Un petit thé... à l'anglaise offert au groupe en fin de visite.

LA FÊTE DES CERISES À GUERNES

PAR **JEAN-PAUL LANDREVIE**

La cueillette à Guernes (Clotaire Breton)

HISTORIE / PATRIMOINE RELIGIEUX

… Le cerisier vint…

S'il y eut, à Guernes, *Fête des Cerises*, c'est qu'à Guernes cerises il y avait, comme l'eût pu dire Monsieur de La Palice.

Guernes ne pratiqua en fait l'arboriculture des cerisiers qu'à partir de la fin du XIXème siècle. L'épidémie de phylloxéra qui frappa les vignes de la région vers 1880 y provoqua le remplacement de cette production spéculative par d'autres, dont la cerise. Les cultivateurs guernois d'alors surent diversifier et leurs réseaux commerciaux et leurs productions, puisque s'ajoutèrent à la cerise les petits pois, l'asperge et les prunes, tant à destination d'un marché local que d'un marché global. À la saison, profitant du bac qui assurait la traversée de la Seine entre Guernes et Rosny, étape ferroviaire sur la ligne Paris-Le Havre, des grossistes achetaient ces cerises préparées en plateaux qui s'exportaient alors vers les grandes villes et même vers l'Angleterre. Ainsi, à la fin du XIXème siècle, la plantation de cerisiers se répandit progressivement sur le plateau et les coteaux de Guernes, constituant de véritables vergers. Vers 1930, une cinquantaine de producteurs de cerises cultivaient sur la commune des variétés aussi diverses que la Guigne de Mai ou Guigne noire, hâtive à gros fruits, la Cerise rouge de Mai, la Cerise de Montmorency, la Cerise anglaise destinée à la confiture, le Bigarreau « cœur de pigeon », gros et ferme, et le Bigarreau « Napoléon », ou encore la Guignolet, cerise à croquer tardive petite, ferme mais très sucrée. Ces diverses variétés permettaient d'étaler la récolte des cerises du mois de mai jusqu'au mois d'août.

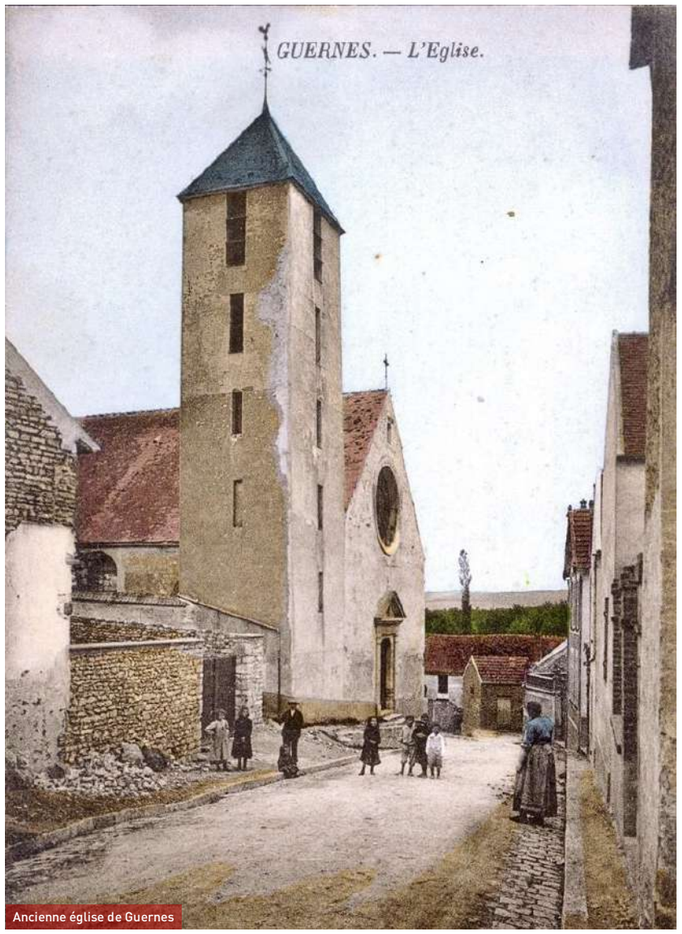

Ancienne église de Guernes

… et l'église s'effondra…

La Fête des Cerises de Guernes trouve certes son origine dans la nouvelle arboriculture locale, mais aussi dans la réaction au choc créé par un événement qui a marqué durablement l'histoire communale. En effet, le 10 janvier 1924, un peu plus d'une heure après l'angélus de midi, les paroissiens virent stupéfaits le clocher s'effondrer sur la nef de l'église, ruinant à tout jamais cet édifice du XVIème siècle. Désormais et ce pour trente ans, c'est-à-dire jusqu'en 1954, Guernes devint un village sans église, une paroisse sans culte. Tels de modernes Hébreux menés par quelque Moïse, les paroissiens guernois devaient franchir la Seine et traverser la route de Paris à Rouen pour enfin gagner l'église de Rosny. Aussi, à partir de l'été 1942, comme les adeptes d'un culte persécuté, les fidèles abritèrent une foi presque clandestine, au fond d'une grange guernoise. Telle était la situation de *l'ecclesia*, de l'Église guernoise, paroissiens, desservant, mobilier et immobilier religieux compris, à l'arrivée, après 1945, d'un événement providentiel.

L'église en ruines

Le vœu de l'abbé Grouet.

Curé après 1945 d'une paroisse à l'église bâtie en 1520 en ruine depuis plus de vingt ans, l'abbé Clément Grouet (1911-1957) se voua à en rebâtir une. En 1953, dans le bulletin paroissial de Guernes, intitulé Présence, l'abbé Grouet exprimait sa détermination en ces termes : *« Le premier jour où je suis entré dans mon église en ruines, après avoir crocheté la porte et m'être avancé dans le dédale des poutres, des herbes et des gravats, la statue de la Vierge, renversée et brisée au pied de ce qui fut son autel, me bouleversa d'émotion et de peine. Je formai alors le vœu de réparer cette offense à Marie et de rebâtir une église en son honneur ».*

Portrait de l'abbé Clément Grouet

Cette détermination, cette volonté inflexible, ce vœu de l'abbé Clément Grouet, furent à l'origine de la reconstruction d'une église à Guernes, à l'emplacement de l'ancienne.

Engagée en 1948, cette entreprise n'aboutit qu'au bout de six ans. Le dimanche 10 janvier 1954, trente ans jour pour jour après l'effondrement de la précédente, Monseigneur Renard, évêque de Versailles[1], consacra, sous le vocable de l'Assomption de Marie, cette nouvelle église.

Pourtant, les subventions d'Etat ne bénéficiant qu'aux sinistres du conflit 1939-1945, l'immédiat après-guerre n'était guère favorable à une telle reconstruction. De plus, la faiblesse des ressources communales ne permettait pas d'imaginer quelque assistance financière de la part de la municipalité.

En l'absence de toute aide de l'État et de la commune, réduit à l'unique force de ses convictions, l'abbé Clément Grouet assista pourtant enfin à l'accomplissement de son vœu le 10 janvier 1954…

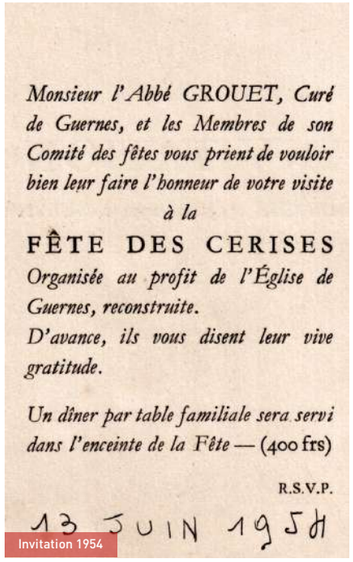

Monsieur l'Abbé GROUET, *Curé de Guernes, et les Membres de son Comité des fêtes vous prient de vouloir bien leur faire l'honneur de votre visite à la*

FÊTE DES CERISES

Organisée au profit de l'Église de Guernes, reconstruite.
D'avance, ils vous disent leur vive gratitude.

Un dîner par table familiale sera servi dans l'enceinte de la Fête — (400 frs)

R.S.V.P.

13 JUIN 1954

Invitation 1954

1948-1953, comment trouver un financement pour redonner à Guernes une église?

Carte postale commandée et diffusée par l'abbé Grouet

Fort d'un emprunt de 5 000 000 de francs, lancé par *l'Administration de l'Association Diocésaine de Versailles* le 12 août 1949, l'abbé Clément Grouet parcourt la France, de 1949 à 1953, pour solliciter les dons des fidèles. S'investissant corps et âme dans la mission, qu'il s'était fixée, l'abbé Grouet commande l'édition de centaines de cartes postales ! Vendues au prix de quinze francs de l'époque[2], celles-ci représentent l'église effondrée et le projet d'édification d'un sanctuaire nouveau. Enfin… l'abbé projette de *« créer et organiser LA FÊTE DES CERISES »* au profit de la construction du nouvel édifice *« avec le soutien du Maire, Monsieur Perraud, et de son Conseil municipal »* — c'est ce que révèle le frère de l'abbé Clément Grouet, Roger, à partir de documents familiaux.

La Fête des Cerises ?...un succès !

De la publicité

Tout comme aujourd'hui, la création d'un événement visant à attirer un large public nécessitait hier communication et véritable campagne publicitaire.

La population du village de Guernes, qui ne dépassait pas alors 400 habitants[3], ne pouvait pas constituer, à elle seule, une fréquentation suffisante pour cette *Fête des Cerises*. Or… le but de cette fête était de réunir des fonds pour la construction d'une nouvelle église à Guernes ! Aussi, afin de s'assurer l'affluence du public, l'abbé Grouet multiplie-t-il les cartons d'invitation y compris à titre personnel, les formulaires à glisser dans les boîtes à lettres, ainsi que les annonces de la fête dans la presse écrite : *Le Réveil de Mantes, Le Courrier de Mantes* dont le numéro du 25 mai 1955 indique le tarif des entrées : 100 francs pour l'après-midi avec gratuité pour les enfants et de 300 à 500 francs en soirée avec demi-tarif pour les enfants. Le média radiophonique n'échappe bien sûr pas à la sollicitation de l'abbé qui, selon un usage consommé, reprenant l'air indémodable du fameux *Temps des Cerises* hérité du chant de la Commune[4], en adapte les paroles, et en recompose le texte :

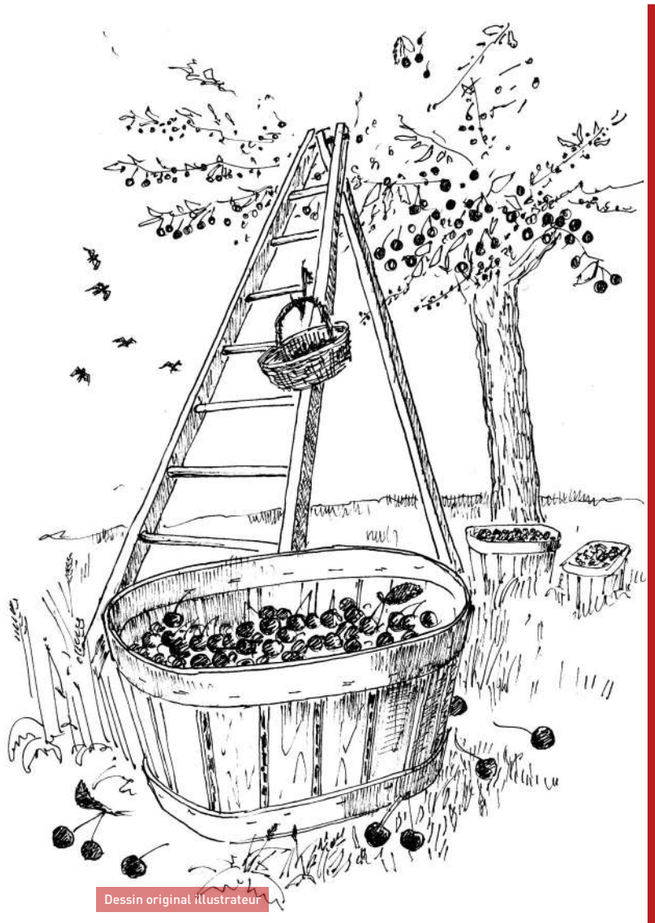

Dessin original illustrateur

Sous la plume de l'astucieux abbé, le chant communard se mue en une ode à l'union pour l'édification d'une nouvelle église à Guernes. A nul n'échappera l'ironie d'un chant révolutionnaire, de la désunion donc, et d'une révolution résolument laïque encore, détourné en un chant d'union, destiné à recueillir des fonds pour la construction d'une église.

1. Monseigneur Renard deviendra plus tard cardinal archevêque de Lyon et primat des Gaules.
2. Rappelons que cent francs représentent alors le salaire horaire moyen.
3. Guernes de 1900 à nos jours Daniel Dumont, Jean-Paul Landrevie, Michèle Martinez, Claire Morice Imprimerie Gerbert 28 décembre 2001.
4. Commune de Paris : gouvernement révolutionnaire du 18 mars au 27 mai 1871.
5. Archives privées et familiales de Madame Jacqueline Seignol fille du Maire de Guernes Marcel Perraud.

I

« Il est revenu le temps des cerises
Guernes, la jolie, arbore en chantant
Sa rouge parure.
Sous la charge on voit ployer la parure ;
C'est le généreux cadeau du printemps.
Il est revenu le temps des cerises
Que chacun de nous plein d'espoir attend.

II

Par les cerisiers la plaine conquise
A la floraison et en un moment
Devient toute blanche.
Le merle moqueur siffle dans les branches
D'avance exprimant son contentement
Et les cerisiers qu'agite la brise
Ondulent là-bas paresseusement.

III

De beaux fruits vermeils notre gourmandise
Sait tirer partie de mille façons
Mettant sur nos tables.
Corbeilles de choix, boissons délectables ;
Coupes de confits sertis de glaçons.
Et nous dégustons ces choses exquises
La tête et le cœur emplis de chansons.

IV

Il est revenu le temps des cerises
Et notre récolte, à nos yeux ravis
S'annonce très belle.
Sur les bords de la Seine, la joie nous appelle
A fêter nombreux les fruits, frais cueillis.
Et grâce à nous tous la nouvelle Église
Nous accueillera de nouveau unis. »[5]

Une fréquentation exceptionnelle

L'abbé Grouet, inlassable, dépensait une énergie peu commune pour attirer à cette *Fête des Cerises* tout le Mantois, obtenant un service *« de cars ininterrompu »*[6] *« à partir de 14 heures »* au départ de Rosny-sur-Seine, avec arrêts à la gare de Mantes-la-Jolie, en centre-ville, au syndicat d'initiative et au bout du pont de Limay. Ces mêmes bus assuraient le retour *« jusqu'à 5 heures du matin »*[7]. De même, sur place, un « parking » pour vélos, motos, « scooters » et autos accueillait les visiteurs motorisés de la fête. Avec l'organisation de ces transports collectifs et les moyens individuels de locomotion, nul étonnement que *Le Courrier de Mantes* du mercredi 31 mai 1950, affirmât que *« plusieurs milliers de spectateurs étaient là ». Le Réveil de Mantes*, du 3 juin 1955, signale quant à lui que, *« le soir », La Fête des Cerises réunissait « deux mille personnes, tant assises que debout »* ; cinq fois la population guernoise de l'époque, ce qui reviendrait aujourd'hui, en 2019, à rassembler sur la commune de Guernes 5 500 personnes !

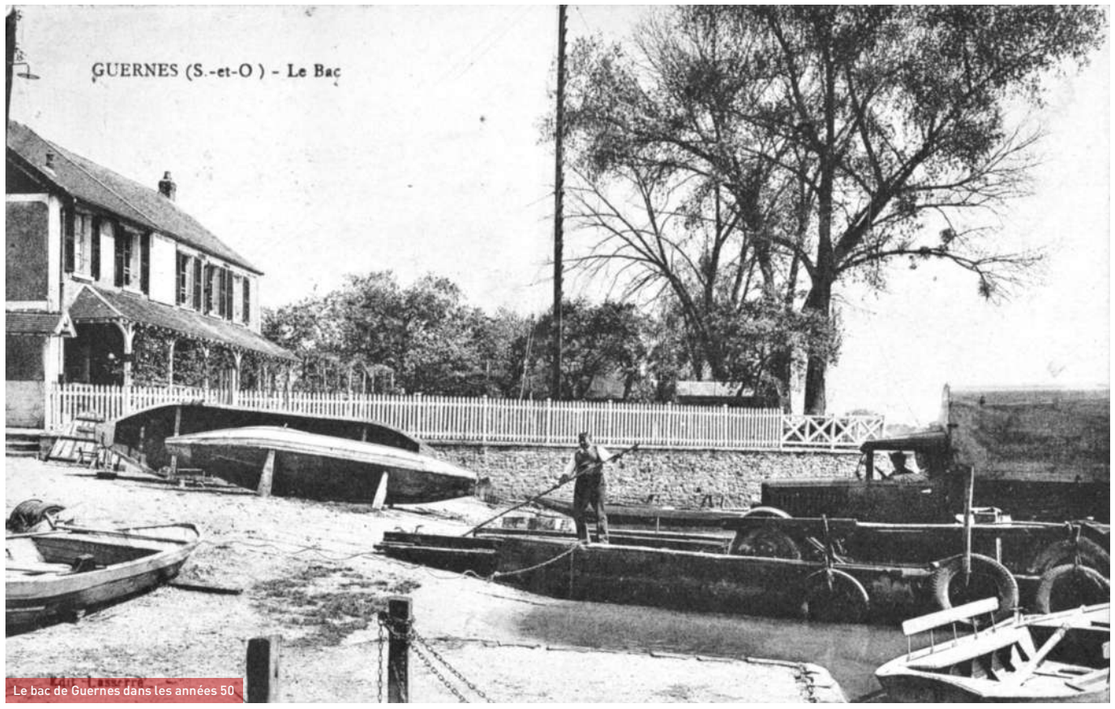

Le bac de Guernes dans les années 50

Un cadre remarquable

Ce succès populaire de *La Fête des Cerises* de Guernes tient en grande partie au pittoresque du cadre où cette *« fête champêtre*[8] *»* se déroule, à savoir en bord de Seine : là où se situe le débarcadère du bac qui assure la traversée depuis Rosny-sur-Seine, et près de *« l'auberge du bac »* que l'on appelle aussi *« Le Bon Accueil »*. A la belle saison, le cadre agreste et la douceur de vivre du lieu le rendent charmant. Ainsi, décrivant le site, les journalistes d'alors se font lyriques, et soulignent le *« cadre habituel de verdure dans l'île de Guernes*[9] *»*, et évoquent *« un pré verdoyant*[10] *»* ou *« le grandiose décor de la nature*[11] *»*.

L'auberge du bac dessinée par Gérald Pritchard en 2010

Toutefois, le succès de cette fête de plein air demeure soumis aux aléas météorologique et climatique. Ainsi, lors de *La Fête des Cerises* du 13 juin 1954, *Le Réveil de Mantes*[12] rapporte que *« sous les averses ... le temps a tout gâté »,* tandis que *Le Courrier de Mantes* retrace le spectacle des visiteurs du soir, *« sous les parapluies ».*

Quant à *La Fête des Cerises* du 29 mai 1955, elle n'offrait à la vente que des cerises méridionales, à cause d'un printemps tardif et peu ensoleillé. En effet, selon le journaliste écrivant dans *le Courrier de Mantes*[13] du premier juin 1955, les cerises du village n'apparaissaient que *« dans le pudique peignoir du vert tendre espérance.»*

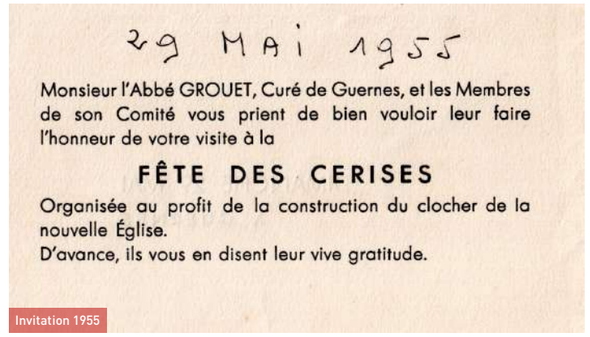
29 Mai 1955

Monsieur l'Abbé GROUET, Curé de Guernes, et les Membres de son Comité vous prient de bien vouloir leur faire l'honneur de votre visite à la

FÊTE DES CERISES

Organisée au profit de la construction du clocher de la nouvelle Église.
D'avance, ils vous en disent leur vive gratitude.

Invitation 1955

Des « stands » variés et décorés

Souvent garnis de fleurs, les « stands » peuvent affecter des présentations diverses, un puits fournissant des cerises ou un *« fort joli Moulin d'Alphonse Daudet »* vendant *« des objets utilitaires*[14] *».*

La Fête des Cerises s'organise en effet autour de « stands » variés, permettant bien sûr l'achat de cerises, mais aussi de pâtisseries, de glaces, et offrant une buvette, un buffet avec dîners par petites tables, le tir avec fléchettes, le tir à la carabine, et le concours de la plus intéressante photo de la fête. À côté des manèges, *Le Courrier de Mantes* du 16 juin 1954 s'amuse à noter : *« en particulier, le « stand » du « massacre » où figuraient peints sur bois par une artiste qui les connaît bien, les personnalités de la commune Monsieur le Maire, Monsieur le Curé, « l'Amiral » [surnom du passeur manœuvrant le bac traversant la Seine de Guernes à Rosny], le Garde Champêtre. De nombreux amateurs n'ont pas eu peur de leur flanquer des balles dans la figure, pour les coucher sur la planche ».*

Imaginerait-on, aujourd'hui, un pareil défouloir ?

Des attractions ludiques, insolites, originales, féeriques ...

En 1949, parmi ces attractions se trouvaient un train fleuri, *« la Caverne d'Ali-Baba »*, un bal d'enfants costumés et en soirée un concours de barques illuminées, avec embrasement du bac et cascade lumineuse.[15] Féerie aussi avec les ballets lumineux de la compagnie « Deck » spécialiste des illuminations du château de Versailles qui éblouirent les spectateurs de *la Fête des Cerises* en 1949 et 1954.[16] Le mercredi 31 mai 1950, à côté d'un prestidigitateur phénoménal, *Le Courrier de Mantes* souligne la présence du *« bon géant Atlas », « mesurant 2 m 32 »* et *« qui peut, d'une main, enserrer et tenir en l'air deux bouteilles de champagne »* et le journaliste de conclure : *« Essayez pour voir » !* Des groupes de gymnastes, de danseurs et de musiciens se produisent aussi devant le public ; en 1950, les *« gracieuses fillettes et jeunes filles de « l'Étoile juzieroise » et « l'Harmonie de Juziers*[17] *» ;* en 1955, *« vingt-six enfants de huit à quatorze ans, du groupe folklorique « l'Espoir d'Auvergne » exécutent « les bourrées entraînantes de Saint-Flour ou d'Aurillac » et, en soirée, entre en scène « le groupe artistique des sapeurs-pompiers de Paris*[18] *».*

6. Annonce du Courrier de Mantes du mardi 31 mai 1949
7. Annonce du Courrier de Mantes du 25 mai 1955
8. Le Courrier de Mantes du mercredi 31 mai 1950
9. Le Courrier de Mantes 11 mai 1955.
10. Le Courrier de Mantes 16 juin 1950.
11. Le Courrier de Mantes 16 juin 1954.
12. Le Réveil de Mantes du vendredi 18 juin 1954.
13. Le Courrier de Mantes du mercredi 16 juin 1954.
14. Le Courrier de Mantes du premier juin 1955.
15. Le Courrier de Mantes du 31 mai 1949.
16. Le Courrier de Mantes des 31mai 1949 et 9 juin 1954.
17. Le courrier de Mantes du 31 mai 1950.
18. Le Courrier de Mantes du 25 mai 1955.

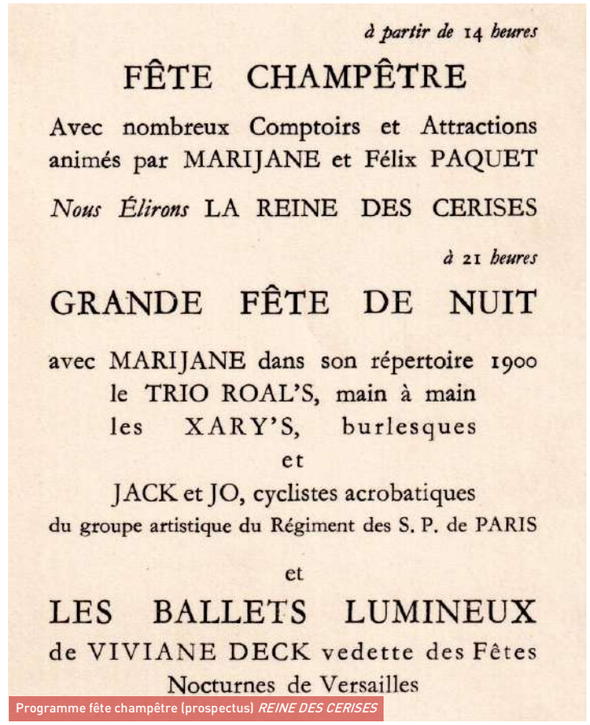
à partir de 14 heures

FÊTE CHAMPÊTRE

Avec nombreux Comptoirs et Attractions animés par MARIJANE et Félix PAQUET

Nous Élirons LA REINE DES CERISES

à 21 heures

GRANDE FÊTE DE NUIT

avec MARIJANE dans son répertoire 1900
le TRIO ROAL'S, main à main
les XARY'S, burlesques
et
JACK et JO, cyclistes acrobatiques
du groupe artistique du Régiment des S. P. de PARIS
et
LES BALLETS LUMINEUX
de VIVIANE DECK vedette des Fêtes Nocturnes de Versailles

Programme fête champêtre (prospectus) *REINE DES CERISES*

L'élection de la Reine des Cerises

En fin d'après-midi, chaque *Fête des Cerises* donne lieu à l'élection d'une *Reine des Cerises* et de ses deux demoiselles d'honneur. Ainsi, à la fin de mai 1950, dix-neuf communes avaient envoyé une candidate et, après une première sélection, *« il restait sept finalistes ». « Dix des éliminés* [représentants des communes éliminées] *formèrent gentiment le jury, auquel furent adjoints Monsieur Jean-Paul David* [Député-Maire de Mantes-la-Jolie], *Monsieur Lecoq, conseiller général et Monsieur le Maire de Guernes pour désigner la Reine*[19] *». Le Courrier de Mantes* du 16 juin 1954 explique le sens de l'Élection de la *Reine des Cerises* en écrivant que *« par ce geste »* le *« Comité des Fêtes »* entend *« récompenser les vertus morales et familiales qui sont à l'honneur dans nos campagnes ».* A cet égard, il n'est point étonnant qu'en mai 1950, le choix se portât sur Mademoiselle Jacqueline Chemin, orpheline de mère depuis les bombardements de Mantes-la-Jolie en 1944, et qui se trouvait alors en traitement au sanatorium d'Aincourt. En effet, la *« Reine de la Fête des Cerises de Guernes »* se doit d'être jeune et belle, sans doute, mais également d'un comportement exemplaire.

La *Reine des Cerises* peut recevoir l'équivalent de son poids en cerises ou la somme correspondante et de nombreux cadeaux, comme des parfums, une parure ou un manteau[20] auxquels s'ajoutent, en 1950, *« une somme de 7500 frs offerte par Monsieur le Député -Maire de Mantes* [Jean-Paul David] *et les personnalités officielles*[21] *».* De même, le 16 juin 1954, *Le Courrier de Mantes* précise que : *« La Reine et ses demoiselles d'honneur reçurent l'écharpe, insigne de leurs fonctions, et de nombreux cadeaux en nature et en espèces grâce à des dons généreux »* sous les *« applaudissements de l'assistance qui ratifia ainsi le choix heureux fait par le jury ».*

Souscription 1957, lot DAUPHINE[22]

Une tombola offrant un gros lot exceptionnel

Le 9 juin 1957, *la Fête des Cerises* de Guernes s'accompagna d'une tombola dotée de lots très attractifs. En effet, les organisateurs proposaient de gagner un « scooter » de marque « Manhurin », un réfrigérateur « Frigéco », un aspirateur « Tornado » ou un des cinq électrophones « Philips », ou encore un des cinquante services à café de Gien mais surtout le gros lot exposé au milieu de la pelouse au jour de la fête : une « Dauphine » Renault !

Des artistes au renom

Chaque *Fête des Cerises* à Guernes doit aussi son succès à la présence, en première partie de soirée, d'un ou plusieurs artistes de renom passés désormais à la postérité dans l'histoire et le patrimoine de la chanson et de la musique françaises.

19. Le Courrier de Mantes du 31 mai 1950.
20. Notre-Dame de Guernes … un écrin méconnu ! Jean-Paul Landrevie COREP janvier 2018.
21. Le Courrier de Mantes du 31 mai 1950.
22. Le Réveil de Mantes du 14 juin 1957.
23. Le Courrier de Mantes du 31 mai 1950. Dans cette émission, une Française, prise au hasard, devient la Reine d'un jour et radio-Luxembourg réalise son vœu le plus cher, en échange de ses impressions.
24. Le Réveil de Mantes du 2 juin 1950.
25. Le Réveil de Mantes du 3 juin 1955.
26. Le Réveil de Mantes du 3 juin 1955.

Ainsi, *la Fête des Cerises* du dimanche 28 mai 1950, reste, dans les mémoires des plus anciens Guernois, comme la soirée Jean Nohain. En effet, Jean Nohain (1900-1981), parolier de centaines de chansons et créateur mais aussi animateur d'émissions à la radio comme *« La Reine d'un jour*[23]*»,* se produisit à Guernes avec toute sa « trépidante équipe[24]», dans une représentation de plein air intitulée *« le tir aux chansons ».* Le dimanche de la Pentecôte du 29 mai 1955, par un temps splendide, ce fut le groupe exceptionnel des « Compagnons de la Chanson », connu dans la France entière et à l'étranger, qui constitua « sans conteste », « le clou de cette [douce] et magnifique soirée[25] » de *la Fête des Cerises*. Le récital des « Compagnons de la Chanson » par « la qualité de leurs interprétations [enchanta] le public qui ne ménagea pas ses acclamations[26] ». Du fait d'une grande proximité géographique, il est permis d'imaginer que l'abbé Clément Grouet, curé de Guernes, ait eu une grande facilité à rencontrer Fred Mella, d'origine italienne, ténor et soliste « Compagnon de la Chanson » de 1946 à 1985, installé dans sa magnifique maison de Goupillères, et que l'on pouvait croiser fréquemment le samedi, jour de marché, à Mantes-la-Jolie. Quant à *la Fête des Cerises* du dimanche 9 juin 1957, elle a vu la participation bénévole de Georges Guétary (1915-1997), chanteur d'opérette et de variétés françaises, mais aussi célèbre vedette de cinéma.

De tels artistes ne pouvaient, aux dires des journalistes du temps, que drainer des foules considérables, tant ils étaient populaires par leurs disques et sur les ondes des radios qui « passaient » leurs succès, et, pour certains d'entre connus en tant qu'acteurs-séducteurs au cinéma.

En même temps, ce qui rendait les « Fêtes des Cerises » de Guernes si populaires, c'était qu'elles se terminaient, en deuxième partie de soirée, et parfois jusqu'au petit matin, par des bals dits populaires animés par des orchestres eux aussi de renom.

Programme Jean Nohain et Roger Roger

Des orchestres populaires de talent

Effectivement, *La Fête des Cerises* de Guernes s'achevait toujours par un « GRAND BAL DE NUIT » avec des orchestres comme celui dirigé, en 1955, par « WILLY ROBIN » spécialiste du Jazz à la Cité Universitaire. En 1957, l'orchestre « REMI REMISE » entraîna un public enthousiaste.

Cependant, le plus fameux avait été, en 1950, le Grand Orchestre ROGER-ROGER. Ce musicien hors pair de la musique symphonique légère qui avait accompagné avec son grand orchestre des chanteurs aussi exceptionnels que Maurice Chevalier, Édith Piaf, Jean Sablon ou Charles Trenet. ROGER-ROGER a composé aussi la musique si élégante qui accompagne la scène de la pantomime dans le film culte de Marcel Carné « Les Enfants du Paradis ». Il avait aussi été sollicité pour écrire la musique du générique de l'émission de radio « La Reine d'un jour ».

La Fête des Cerises offrait à ses participants des orchestres de renom qui ne pouvaient qu'attirer et faire danser, tard dans la nuit, un large public.

Quant au final du bal populaire de 1955, qui succéda aux interprétations des *« Compagnons de la Chanson »,* il ne peut être mieux décrit que par le journaliste du Réveil de Mantes du 3 juin 1955 : *« Un peu après minuit et comme à regret la foule se dispersa en partie, car le bal de nuit retint de nombreux couples jusqu'à l'aube,* [qui] *s'en donnèrent à cœur joie, entraînés par un orchestre de valeur. Dans la nuit des trompes de chasse se firent entendre et les airs de vénerie furent très appréciés. Un « Bonsoir Breton » et les « Adieux de la forêt de Paimpont » furent goûtés des connaisseurs après le spectacle. On s'en alla sur une note gaie que l'on entendait de loin en loin se répercuter d'échos en échos dans cette si riante vallée. »*

J'ai envie de dire : « fermez le ban » !

• • • • • • •

Aujourd'hui, il n'y a plus de *Fête des Cerises* à Guernes… Pourtant, dès 1957, elle avait atteint son but : à travers des loisirs profanes, contribuer à la reconstruction d'une église dans le village. Paradoxale seulement en apparence, cette histoire inattendue, originale, voire inimaginable retrace une aventure commune autour d'un projet fort. Je l'ai abordée succinctement dans un ouvrage plus complet consacré à l'église Notre-Dame de Guernes.

Pourtant, au printemps 2008 et au printemps 2010, avec le concours du Parc Naturel Régional du Vexin Français, Monsieur Bernard Bourget, alors Maire de Guernes, et son conseil municipal, ont tenu à rappeler aux élèves de l'école primaire du village ainsi qu'à leurs parents l'importance qu'avait revêtue l'arboriculture des cerisiers sur ce territoire communal, ceci en liaison avec la cerise de Villers -en-Arthies dans le Val d'Oise voisin.

Cette belle histoire locale et même simplement communale *La Fête des Cerises à Guernes* laissera trace — patrimoine matériel ! — par cette contribution dans la revue *« Des Amis du Vexin français »*, par quelques articles de la presse locale de l'époque, voire du journal d'envergure nationale *« La Croix »,* mais aussi par quelques vestiges de vergers, de cerisaies, dans le village de Guernes. Elle garde aussi trace — patrimoine immatériel… — à travers les témoignages oraux des anciens Guernois ou Guernoises. Ce texte permettra de faire mémoire de ces patrimoines matériel et immatériel et d'éviter qu'ils ne tombent pas dans l'oubli.

NB Monsieur Daniel Hiloux, Monsieur Alain Enault, ancien Maire de Guernes (dont le père menuisier construisait les estrades, les stands… de *La Fête des cerises*) acteurs et témoins de cette manifestation, Monsieur et Madame Claude Werbinski aussi usagers de cette réjouissance populaire et Madame Geneviève Favereau née Béguin témoin indirect ayant recueilli la mémoire de ses parents m'ont confirmé, sur tous les points, la rigueur de mon article à propos de cette fameuse *Fête des Cerises à Guernes.*

Actuelle église Notre Dame de Guernes

Vue générale de Guernes (site officiel de la mairie)

Les outils du cueilleur de cerises (Clotaire Breton)

Clichés Georges et Gisèle Béguin

L'ÉGLISE SAINT MARTIN DE GARGENVILLE

PAR **XAVIER RIBOT**

À partir d'un texte de Claude Soule, de la documentation de Jean Godde (livret édité par « Les Codanes » en 1983), des témoignages de Maurice Vallet & de Madame Danielle Samitier.

Le baptistère et le vieux Christ en bois de poirier (XIVème siècle) sont les rares témoignages de l'ancienne église Saint Martin du XIIème siècle.

Fruit d'une restauration profonde, la réouverture de l'église eut lieu le dimanche 22 octobre 1983.

Pour marquer l'événement, une messe solennelle fut concélébrée par le vicaire épiscopal, le Père Lacau et le Père Piou, curé de la paroisse Saint Martin, en présence de Monsieur André Samitier, maire de Gargenville, Conseiller Général et de nombreuses personnalités.

Elle apparaît rajeunie dans ses lignes, mais n'est pas implantée au hasard d'une décision. Tout au contraire, elle vient **s'insérer dans le lointain passé** de la vallée de la Seine qui l'abrite et est fixée à flanc de colline, sur le versant du Vexin français comme l'église d'Issou, celle de Juziers, de Mézy-sur-Seine ou encore de Meulan.

Le développement d'une communauté d'hommes à Gargenville s'est trouvé étroitement lié à **l'histoire de l'église** qui y fut implantée, comme partout ailleurs en Occident.

Aucun document ne permet de fixer avec certitude la date de construction de la première église. La tradition la dit très ancienne et l'on peut probablement la situer à plus d'un millénaire.

Après que l'empire romain, dont la Gaule faisait partie, se fut disloqué sous l'influence des invasions barbares, les monarchies franques demeurèrent elles-mêmes très fragiles.

Les structures de l'Etat s'étaient brisées et les habitants, naturellement, se replièrent autour du château du seigneur, en quête d'une protection devenue nécessaire. Alors qu'en 987 Hugues Capet montait sur le trône, son autorité était encore bien incertaine, voire contestée. Ce n'est qu'au travers de longs combats que ses successeurs s'affirmèrent et permirent à la dynastie de régner sans discontinuer jusqu'aux premières années de la Révolution en 1792.

Tout au contraire, l'Eglise était, dès cette époque, déjà forte d'un passé très riche, et pouvait seule apporter cette structure stable qui faisait tant défaut au pouvoir temporel. Elle exerçait une influence spirituelle incontestable, capable de donner une certaine sécurité à une population en proie à l'inquiétude.

À Gargenville, **le château d'Hanneucourt** et ses dépendances constituèrent l'une de ces enclaves territoriales, certes rattachées à la Couronne de France par des liens féodaux, mais vivant dans une certaine autonomie administrative. **L'implantation d'une communauté religieuse** y paraît très ancienne, et pourrait remonter à l'époque carolingienne.

Gaucher de Mauvoisin, un ermite du Vexin

En 1060, naissait à Meulan, Gaucher Mauvoisin dont l'action allait marquer profondément sa terre d'origine. Placé en nourrice à Juziers, sur le hameau de La Chartre, l'enfant fréquenta l'école paroissiale de Gargenville. Devenu adulte, Gaucher partit avec son fidèle compagnon Germond mener une vie d'ermite exemplaire, au point qu'il sera canonisé après sa mort. Parti dans le Limousin, il se fixa à Aureil où il devait fonder une église et un monastère. C'est alors que l'archevêque de Rouen, de qui dépendait le Vexin, le rappela pour lui confier la fondation et la direction du prieuré de Gargenville, dépendance de l'abbaye d'Aureil.

Saint Gaucher est inscrit au Propre du Diocèse de Versailles et est invoqué le mardi de Pâques pour les accidents.

C'est à lui tout d'abord que l'on doit l'édification de l'église de Gargenville, qui ne devait disparaître qu'à la fin du XIXème siècle. On ne possède guère de renseignements sur les conditions dans lesquelles fut élevée cette église.

On sait toutefois qu'au XIVème siècle, elle fut enrichie d'un Christ en croix, avec la Vierge et l'apôtre Saint Jean l'évangéliste. Ce très bel ensemble a pu être conservé jusqu'à nos jours et classé mobilier historique en 1907 lors des Inventaires, suite à la Loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905.

Les vitraux, en revanche, n'ont pu résister au temps, et l'on doit déplorer une disparition qui prive l'édifice d'un élément qui portait témoignage du passé. En 1532, la femme du seigneur d'Hanneucourt, Madame Giffard, dame d'honneur à la Cour, avait invité François Ier à Gargenville. C'est au milieu de la foule enthousiaste que le roi aurait distribué du pain et du vin, et cette scène fut reproduite sur les vitraux. Après une restauration au début du XVIIIème siècle, ceux-ci furent replacés sans ménagement au XIXème siècle dans la nouvelle église. Les morceaux en furent alors mélangés et malheureusement détruits dans leur totalité.

La Fontaine Saint Gaucher à Brueil-en-Vexin

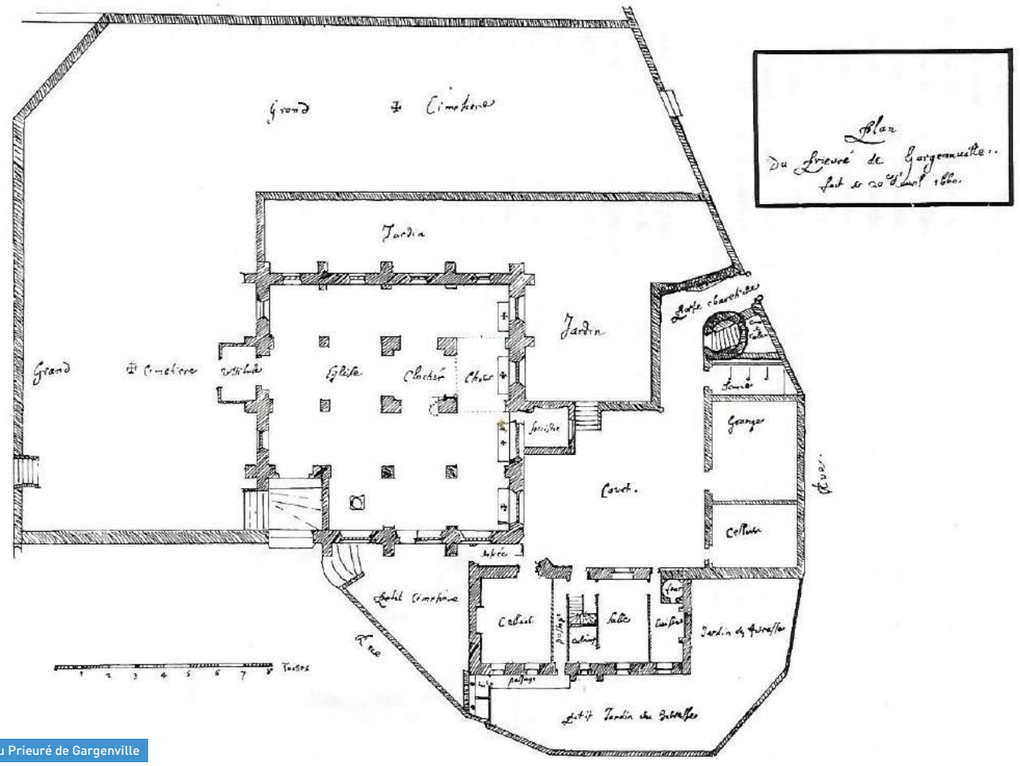

Plan du Prieuré de Gargenville

Le collège adjoint au prieuré connut, comme celui-ci, une grande prospérité, au point que l'un et l'autre furent rattachés au Collège de Clermont, à Paris, dirigé par des Jésuites. Ce même collège est devenu le Lycée Louis le Grand, qui existe encore de nos jours dans le Quartier Latin, situé sur l'ancien cardo maximus de Lutèce. Il semble que cet événement doive se situer sous le règne de Louis XIV, en 1663. À partir de cette date, le recteur de la paroisse de Gargenville ne porte plus que le titre de curé.

C'est au siècle suivant que le déclin marqua l'église, qui avait cessé d'être un prieuré. Déjà en 1750, lors d'une visite à Gargenville, le représentant de l'archevêque de Rouen notait le très mauvais état de l'édifice au point que, dans l'attente d'obtenir les fonds nécessaires pour y remédier, il fit interdire de célébrer les offices dans le chœur.

La période révolutionnaire ne fit sans doute qu'aggraver le délabrement des lieux. L'abbé Debryes, qui ferma le registre paroissial d'état civil confié désormais à l'administration, devait rendre l'âme durant cette période difficile. Sa succession fut assurée par son vicaire, l'abbé Besnard, qui poursuivit son ministère dans la clandestinité. Certes, un abbé qui avait prêté serment à la Constitution civile du clergé fut nommé en 1795, mais les gargenvillois refusèrent de le reconnaître et préférèrent, au risque de leur vie, cacher l'abbé Besnard.

C'est à l'abbé Jeoffroy qu'il incomba de reprendre en charge la paroisse en 1802. En 1804, à la suite du concordat signé entre le Pape Pie VII et Napoléon Ier, et conformément à cet accord, un bureau d'œuvre, dit de « la Fabrique », fut mis en place. Il deviendra plus tard le Conseil paroissial. Cet organisme était composé de deux administrateurs désignés par le gouvernement, Jean Normand et Pierre Thourout, et de deux notables, Nicolas Guy et Philippe Marie. Il était grand temps de s'inquiéter de l'état de l'église dont l'entretien fut probablement négligé durant la Révolution. Le poids des siècles se faisait sentir chaque jour davantage. **L'époque de la grandeur et de la prospérité était révolue.**

Le délabrement de l'église devenait tel que, le **26 juin 1864, le Conseil municipal décidait la construction d'un nouvel édifice**. Une subvention du ministre des cultes était disponible, mais le projet ne put aboutir car la municipalité voulait déplacer l'église dans l'axe de la rue principale, ce qui impliquait la destruction du presbytère. Cette exigence ne put être acceptée.

A la fin de l'année 1873, l'ancienne église avait disparu et les fondations de la nouvelle étaient terminées. Enfin, le **10 août 1875, l'église Saint Martin était inaugurée** solennellement en présence d'un grand concours de la population et de très nombreuses personnalités. L'évêque de Versailles, Mgr Mabile, présida lui-même la cérémonie, entouré de Mgr Ardin, camérier pontifical, des curés des paroisses voisines, du sous-préfet de Mantes, du Conseil municipal et des châtelains de la région.

Dès 1904, des travaux d'étayage devaient être entrepris, ce qui n'empêcha pas la situation de se dégrader au point que l'année suivante, l'église fut finalement fermée au public, afin de prévenir tout risque d'effondrement. Ainsi donc, **trente ans après sa construction, l'édifice menaçait ruine** et l'on se retrouvait devant les mêmes problèmes que l'on avait cru écarter pour longtemps.

HISTOIRE / PATRIMOINE RELIGIEUX

Représentations de l'église Saint Martin (1899)

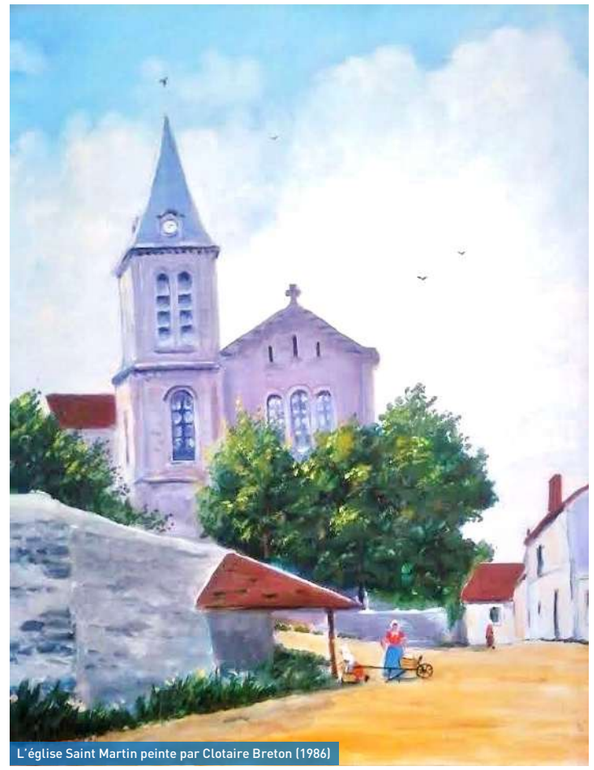

L'église Saint Martin peinte par Clotaire Breton (1986)

Des travaux confortatifs furent tentés en 1954, et l'horloge réparée en 1957. Mais en 1960, le maire M. Jorre fut conduit à souligner l'urgence des différents travaux d'entretien à entreprendre et reçut le soutien de son Conseil pour en décider. *Un conseiller municipal n'avait-il pas suggéré de vendre l'édifice pour résoudre le problème ?*

Fin 1964, d'autres mesures furent encore envisagées mais cela ne put répondre à la situation. Au début de l'année 1971, un grave effondrement du sol était constaté et, le 19 mai, par arrêté du maire récemment élu, M. Samitier, l'église était une nouvelle fois fermée au public. Ainsi, **moins de cent ans après sa construction, en dépit de tous les soins apportés, l'édifice ne pouvait plus répondre à son objet.**

Des travaux de sondages furent aussitôt entrepris. Devant l'ampleur des décisions à prendre, un grand débat allait s'ouvrir pour déterminer la solution à adopter : démolir l'église ou entreprendre une restauration profonde ? — et non pas des réfections superficielles aussi coûteuses qu'inutiles —.

Les travaux entrepris dans l'église en 1981

C'est à ce but que s'attachait le projet présenté au début des années 80 par l'Architecte, M. Bathellier. Les travaux entrepris ont revêtu l'allure d'un remaniement profond et, dans la mesure du possible, d'une reconstitution à l'identique. Ainsi, dans la première tranche de travaux, a été visée avant tout la stabilité de l'ouvrage et la reprise du gros œuvre. C'est la cause de tous les désordres antérieurs qui devait être éliminée. Pour ce faire, des pieux en béton armé ont dû être ancrés profondément dans le sol.

La deuxième tranche des travaux, commencée en 1982, a porté sur la réalisation d'un chaînage en arase des murs de façade, la reprise des pierres et la réfection des enduits intérieurs, la restauration de certaines corniches, la réfection totale des sols par la pose de dalles de travertin.

Tous ces efforts permirent, le 22 octobre 1983, aux gargenvillois de retrouver en grande pompe leur église.

DÉCOUVRIR LES VITRAUX CONTEMPORAINS DE L'ÉGLISE SAINT MARTIN DE GARGENVILLE

PAR **XAVIER RIBOT**

Les baies ont été créées en 1982 par Gabriel Loire et ont été exécutées par les ateliers de Jacques Loire à Lèves (Eure-et-Loire). Jacques, le fils de Gabriel, a fourni pour la rédaction de cet article des documents précieux.

Le témoignage, recueilli par sa nièce et filleule Sandrine Frugier, de Madame Danielle Samitier, veuve d'André Samitier, ancien maire de Gargenville et vice-président du PNRVF, décédé en 2004, a permis d'enrichir la teneur de l'article.

Les ateliers Loire sont situés près de Chartres. Outre leur intervention récente pour réaliser *le diagnostic des rosaces de la cathédrale Notre Dame de Paris* après l'incendie du printemps dernier, les ateliers Loire ont réalisé plusieurs créations artistiques dans le ***Vexin français*** *: les vitraux de la Chapelle Sainte Thérèse de Saint Ouen l'Aumône*, ceux de la *Chapelle des Pères Blancs de Mours*, les baies de la *Chapelle Saint Claude de Theuville* ou encore celles de ***l'église Saint Martin de Gargenville.***

En 1946, Gabriel Loire ouvre un atelier à Chartres afin de réaliser ses vitraux. Celui-ci se développe très rapidement grâce au contexte de reconstruction d'après-guerre et au succès que rencontre le vitrail en dalle de verre auprès d'architectes et de religieux séduits par ce renouveau technique et esthétique. Mais, comme l'explique Charles Pratt, « le rapide succès de Loire s'explique par la qualité de son travail, ses rythmes, ses couleurs, la lisibilité expressive de ses vitraux figuratifs et la vigueur chargée d'émotion mais accessible de ses abstraits. »

Gabriel Loire achète une propriété à Lèves en 1946 dont les principaux bâtiments, château, chapelle et dépendances, datent du 19ème siècle.

Les trois générations de la famille Loire en 1989 : Bruno, Jacques, Gabriel et Hervé

Il y construit les bâtiments qui abritent encore actuellement les ateliers. Puis Gabriel confie en 1970 la direction de l'atelier à son fils Jacques qui l'aidait déjà depuis une vingtaine d'années. Il se consacre alors davantage à la peinture mais est toujours sollicité pour de grands projets de vitraux. De 1986 à 1996, il a la joie de travailler pour des projets de vitraux, mosaïques et peintures murales avec son fils Jacques et ses deux petits-fils Bruno et Hervé.

Gabriel Loire décède en 1996. Nathalie reprend la *Galerie du Vitrail* et Micheline crée *l'Antiquaire en Vitrail* en 2004.

« Le soleil ne se couche jamais sur les vitraux Loire » - Jacques Loire

Tenus désormais par Hervé et Bruno Loire, petits-fils de Gabriel Loire, les Ateliers comptent aujourd'hui une dizaine de salariés ; ils continuent d'allier la fabrication traditionnelle du vitrail et la recherche de nouvelles techniques afin d'adapter les vitraux aux exigences des bâtiments contemporains. Des techniques s'inspirant de l'industrie verrière, comme celles du thermoformage, du feuilletage résine et de l'assemblage en double vitrage, y sont travaillées quotidiennement et les œuvres réalisées par les Ateliers sont aussi bien destinées aux églises qu'aux bâtiments civils et aux particuliers.

La Chapelle Saint Bernard de Montparnasse, à Paris, a récemment commandé à Jacques Loire un vitrail de façade devant représenter *« Le Christ accueillant »*. Là encore, le maître-verrier a fait appel à une technique spécifique, celle du verre antique serti de plomb, afin de rendre son œuvre visible de l'intérieur comme de l'extérieur. Les vitraux Loire n'ont donc pas fini d'attirer notre regard et de sublimer le cadre dans lequel ils s'insèrent… d'autant plus que la quatrième génération Loire semble prête à prendre la relève.

Les maître-verriers Loire ouvrent les portes de leurs Ateliers pour des visites selon des modalités diverses que l'on trouve aisément sur le site de l'Office de tourisme de Chartres.

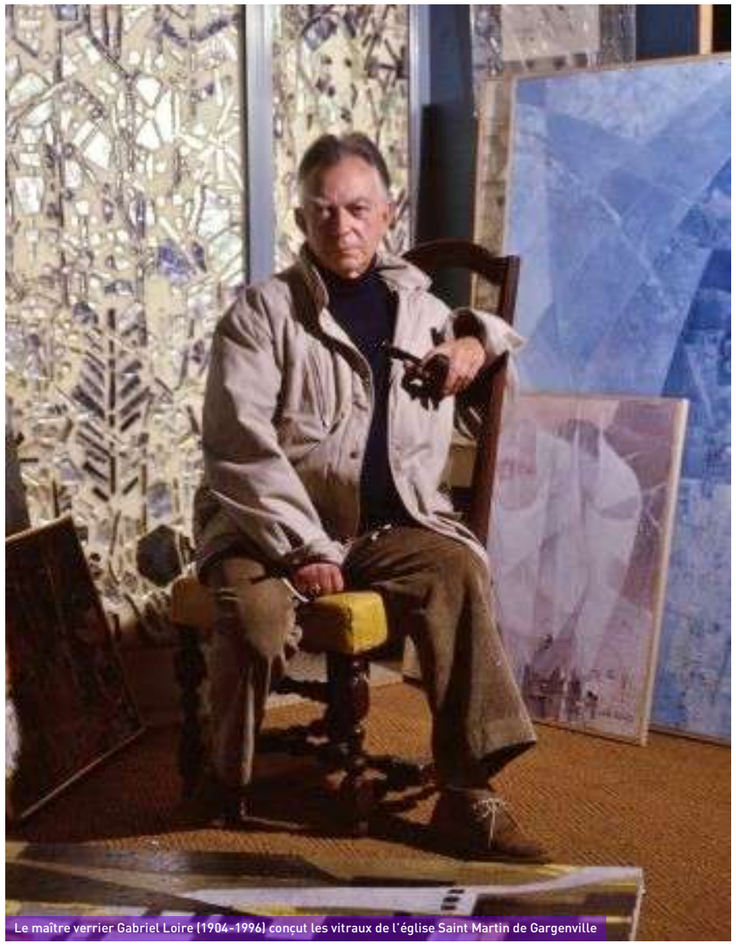

Le maître verrier Gabriel Loire (1904-1996) conçut les vitraux de l'église Saint Martin de Gargenville

Ouvrage sur Gabriel Loire d'Alain Rocard

Les vitraux Loire peuvent aussi donner rendez-vous à la Galerie du vitrail, située au pied de la cathédrale de Chartres ainsi qu'au *Musée des beaux-arts de Chartres.*

Alain Rocard, originaire de Bretagne, a publié aux Éditions des Montagnes noires un livre consacré au travail du maître-verrier chartrain dans *l'église de Kervignac* (Morbihan). Tombé amoureux de ces 106 panneaux de verre représentant la vie de Marie en 26 scènes, l'auteur a voulu rendre hommage à Gabriel Loire et sortir de l'oubli le travail du vitrail. Ce livre est disponible à la *Galerie du vitrail* à Chartres, tenue par la famille Loire.

Les vitraux de l'église Saint-Martin de Gargenville

Les nouveaux vitraux ont constitué l'élément essentiel de la décoration des lieux, et y ont porté une incontestable marque contemporaine. Réalisés dans les ateliers Loire, ces vitraux aux couleurs vives et profondes conviennent au volume architectural de l'église.

« 1983 : verres antiques et plomb peints à la grisaille ; 29 baies ; 56 m² 1985 et 1988 : restauration des vitraux en verres antiques sertis de plomb (anciens et losanges), baie n°15 et sacristie. »

Les cinq vitraux du chœur, en partant de la gauche, représentent successivement Saint Isidore, laboureur, Saint Martin Patron de la Paroisse, le Christ enseignant avec les quatre évangélistes, Saint Louis rendant la justice, et Saint Vincent vigneron. (**baies 10, 11, 12, 13, 14**) On retrouve là ce qui fit la fortune de Gargenville : la terre, la vigne et l'enseignement.

Les trois vitraux du transept nord sont consacrés à Saint Paul, ceux du transept sud à Saint Pierre. (**baies 16 à 18**)

Dans la nef, on admire le vitrail dédié à Sainte Cécile patronne des musiciens, jouant de la mandoline (**baie 19**). Les musiciens Raoul Pugno, Nadia et Lili Boulanger ont en effet marqué Gargenville de leur présence…

On retrouve dans le vitrail du baptistère les symboles chrétiens : la colombe, l'eau, les cierges allumés et les poissons (**baie 1**).

Au-dessus de la tribune, les armoiries de Gargenville ont été reprises au centre (**baie 23**).

La plus belle façon de les apprécier est bien évidemment d'entrer dans l'église Saint-Martin de Gargenville…

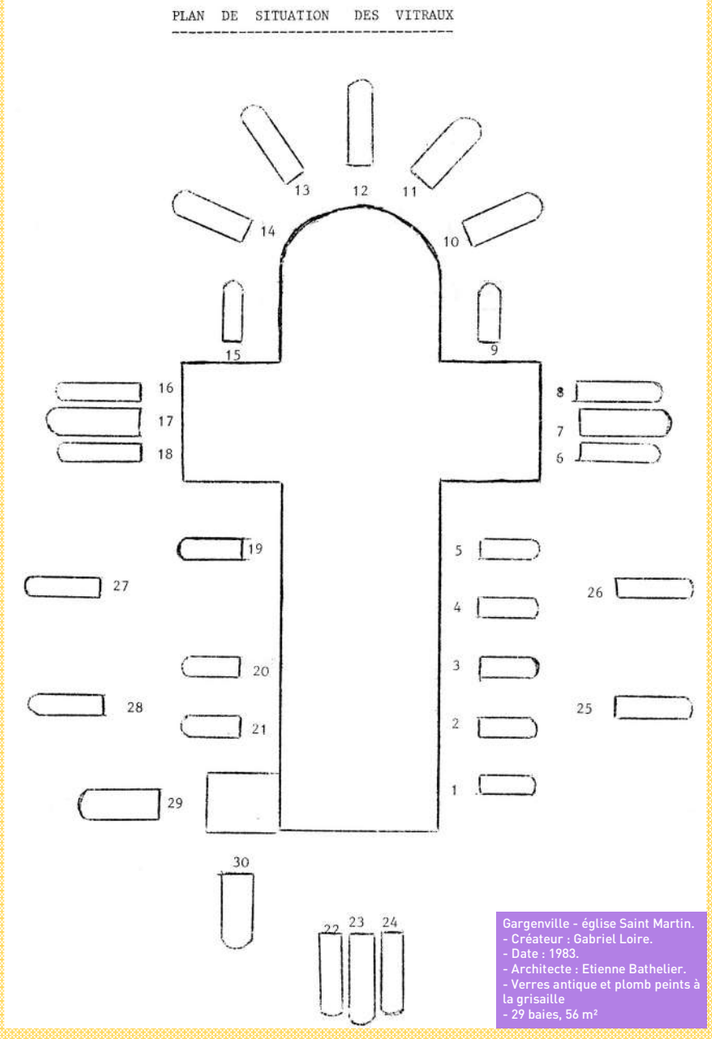

Gargenville - église Saint Martin.
- Créateur : Gabriel Loire.
- Date : 1983.
- Architecte : Etienne Bathelier.
- Verres antique et plomb peints à la grisaille
- 29 baies, 56 m²

Paroisse Saint-Martin de Gargenville

SOUVENIR
DU BAPTÊME DE LA CLOCHE
MARIE-THÉRÈSE MAURICE
bénite par S. G. Mgr GIBIER
Evêque de Versailles
LE 23 OCTOBRE 1927

Parrain : M. MAURICE LEFEBVRE-YVAN
Marraine : Mme LUCIEN LAMY
Curé : M. l'Abbé VITRANT

Je chante l'héroïsme de nos morts de la grande guerre 1914-1918

G. ABADIE	J. GENTIL
A. BELLEUVRE	J. GAULON
A. BIGNET	E. GIBERT
H. BLANC	A. GUY
L. BROUT	P. KUMPF
H. BROUX	H. LAMY
A. CAUCHOIX	L. LEGEAND
L. CHARPENTIER	R. LEPLATRE
F. CHEVIN	A. LEROUX
D. DANGUEUGER	V. LEVILLAIN
J. DANGUEUGER	J. NORMAND
H. DULAR	L° NORMAND
E. DUVAL	L* NORMAND
P. DUVAL	M. POUPIN
A. VAN DURME	G. RENAUDIN
M. FAVETTE	L. RIBIER
G. FOUQUE	E. ROGER
M. FOURET	C. SOUGASSE
L. FRANÇOIS	D. THÉNAULT
R. GEFFROY	L. THOUROUT
E. GENTIL	

Carte de baptême de la cloche (1927) rédigé par l'association « les Codanes »

JACQUES LOIRE - MAITRE VERRIER

16, RUE D'OUARVILLE 28300 LÈVES

FRANCE TÉL. (37) 21.20.71 CHARTRES

Lèves, le 18 Mars 1982.

Monsieur le Maire de GARGENVILLE
Mairie de GARGENVILLE
78440 - GARGENVILLE.

EGLISE DE GARGENVILLE.

VITRAUX.

DEVIS.

Devis pour la réalisation de vitraux pour l'ensemble des 31 verrières de l'Eglise, d'après des maquettes originales.

Devis comprenant :

Sur place :

- Fourniture et pose d'un échafaudage léger.
- Prise de mesures avec gabarits.

En atelier :

- Création des maquettes originales en couleur, à l'échelle de 0,10 p.m.
- Composition des cartons grandeur réelle.
- Surface à réaliser : 56,18 m2 (voir détail des surfaces joint).
- Fourniture et découpe des verres antiques de couleurs de 3 mm d'épaisseur moyenne (verres de St-Just-St-Gobain).
- le montage en plomb de 8 mm avec soudures à l'étain aux deux faces.
- le masticage pour l'étanchéité des panneaux.
- la fourniture et pose d'attaches.
- la fourniture des fers T et des vergettes nécessaires à la bonne tenue des vitraux.
- la présentation des vitraux terminés à la verrière de l'atelier pour accord définitif par le client.

Sur place :

- Pose des panneaux avec masticage sur les fers T et scellement des vergettes.

NON COMPRIS :
- Fourniture et mise en place des échafaudages intérieurs.
- Pose et scellement des fers T.
- Calfeutrement extérieur et intérieur.

.../...

C.C.P. PARIS 12 478-26 N - TELEX CCI-EL 760 830 CODE DJ - R.M. 47.72.28 - SIRENE 775.131.030.000.14 - APE 1.601

Devis réalisé par Jacques Loir

Gabriel LOIRE

Eglise de Gargenville

Quelques notes sur les vitraux.

- après étude sur place de la position des vitraux et de leur éclairage -- j'ai pensé que les vitraux du chœur, des transepts et de la façade pouvaient être de coloration soutenue - et que les vitraux de la nef devraient être moins fortement colorés.
- suivant plan inclus et maquettes de détails.
- St Isidore - le St Tient la charrue et labourre. l'eau jaillit
- St Martin (laboureur, soldat) partage son manteau. Mitre évêque du sac. ville de Tours
- Christ enseignant. livre en main. en bas les 4 évangélistes.
- St Louis (roi) rend la justice sous le chêne. couronne épines. bannière des croisés. jeunalement
- St Vincent (vigneron). tient une grappe de raisins. Tonneaux. corbeau - barque. gril. charbon ardents -
- St Paul. a gauche. le bouclier et l'épée au centre. Conversion sur le chemin de Damas. - les écrits à droite - le martyre - hache & palme
- St Pierre. a gauche. les clefs. la croix renversée martyre palme au centre. Je te ferai pêcheur d'hommes. à droite. la barque de l'église triomphante -
- Ste Cécile - le martyre - joue mandoline, accompagnée par un ange.

Baptistère. la Colombe. l'eau. les cierges allumés. poisson.

Facade. - armes de Gargenville. et mosaïques de verres.

les autres fenêtres garnies de vitreries colorées.

Escalier - Losanges teintés.

Gabriel Loire
ce 18 Mars 1982 -

«La Gravière», 28300 LEVES (près Chartres) - Tél. (37) 21-08-95

Notes manuscrites sur les vitraux de Gargenville rédigées en 1982 par Gabriel Loire

DÉPARTEMENT DES YVELINES
(78)

ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE
CANTON DE LIMAY

CODE POSTAL : 78440

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GARGENVILLE

Téléphone : 093.60-32

Le 17 NOVEMBRE 19 82

LE MAIRE DE GARGENVILLE
à
Monsieur Jacques LOIRE
Maître Verrier
16, rue d'Ouarville
28300 - LEVES

Monsieur,

Je viens vous remercier par la présente de l'excellent accueil que vous avez réservé au Conseil Municipal et aux Membres de l'Association Saint Martin lors de la visite de vos ateliers.

Tout le monde est revenu ravi de ce voyage à Chartres, et chacun a apprécié particulièrement le soin avec lequel vous nous avez expliqué l'art du vitrail.

En ce qui concerne l'approbation des maquettes présentées, je vous rappelle qu'il a été souhaité une amélioration de la présentation du blason de la Commune, je crois que votre père est tout à fait au courant de ce qu'il convient de faire.

Par ailleurs, certains membres auraient souhaité que la Vierge ne soit pas symbolisée par une étoile, mais je crains que ce changement de symbolique n'entraine des conséquences par contre coup trop importantes.

Enfin, pour le règlement financier nous allons vous mandater les 20 % d'acompte prévu à la convention ainsi que les 30 % dûs après acceptation des maquettes.

En conséquence, à compter du 31 Octobre, je vous invite à exécuter les travaux, suivant le délai prévu dans la convention.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, et vous rappelant qu'il vous appartient de vous entendre avec Monsieur BATHELLIER pour une visite sur place afin d'établir un planning de l'installation des vitraux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE MAIRE,

MAIRIE DE GARGENVILLE (YVELINES)

Lettre d'André Samitier (1935-2004), adressée à Jacques Loire (17/11/1982)

ART / PATRIMOINE RELIGIEUX

n° 84
X^bre 1983

extrait de la revue « Les Chantiers du Cardinal »

Une restauration exemplaire : St Martin de Gargenville

Saint-Martin est une église construite en 1850. Parce que l'on commençait en ce temps-là à reconsidérer la valeur des styles roman ou ogival, celle-ci fut d'inspiration romane, mais, malgré ses dimensions généreuses, elle gardait le caractère froid de ces plagiats du XIXe siècle. Tout en porte la marque, et la dimension excessive des arcs, et la section des murs, comme l'aménagement du sanctuaire assez semblable à ce qui fut fait en ce même siècle dans des édifices authentiquement romans, de même que les vitraux.

Ces dernières années, la municipalité se trouva affrontée à un problème qui ne pouvait se résoudre sans débats et sans études. En effet, non seulement le bâtiment était en triste état, mais, sans véritables fondations, il menaçait de s'effondrer. Fallait-il tout raser et refaire autre chose, ou restaurer dans des proportions telles qu'il faudrait qualifier l'entreprise de « reconstruction » ? C'est la seconde solution qui fut retenue. Et l'on se mit au travail résolument.

M. Bathelier, architecte de la ville, s'est vu confier ce très important chantier : réfection totale des toitures, du clocher et de toutes les protections, écoulements d'eaux pluviales et canalisations, reprise intégrale du circuit électrique, chauffage, réfection du sol et pose d'un revêtement nouveau, ravalements extérieur et intérieur, pose d'huisseries neuves. Mais avant toute cette restauration, il fallut asseoir l'édifice lui-même sur un sol stable par le moyen de plusieurs dizaines de puits et de poutres de liaison qui garantissent à l'église une existence prolongée de quelques siècles, car les matériaux de construction fondamentale sont de très bonne qualité. On soupçonne avec quelle compétence technique il fallait que tout ceci fût conduit.

Restait à créer une atmosphère qui voudrait aider à l'expression de la louange divine et disposer ainsi l'assemblée pour la prière. Les trente-quatre fenêtres sont des vitraux neufs, de l'atelier J. Loire, de Chartres. C'est une incontestable réussite, tant pour les vitraux d'ambiance que pour les vitraux historiés. Selon la formule de la Commission Diocésaine, très largement consultée et toujours bien accueillie, ces vitraux sont comme la signature du Conseil municipal qui a commandité l'entreprise. L'aménagement du chœur est à réaliser encore, pour lequel on réemploiera autant que possible la pierre de l'ancien autel. Signalons enfin la très remarquable restauration d'un calvaire ancien (XVIe siècle) par M. Legrand, paroissien d'Issou, petite desserte voisine.

Saint-Martin de Gargenville compte désormais dans son histoire trois dates mémorables, 1850, 1913 et 1983. L'heureuse entente entre la Paroisse et la Ville ont permis à celle-ci de mener à bien cette restauration exemplaire.

Abbé Perrier

Article paru en décembre 1983 dans la revue « Les chantiers du Cardinal » n°84.
L'abbé Jacques Perrier qui a rédigé l'article sera nommé évêque coadjuteur de Chartres en 1990, puis consacré en 1990 par l'archevêque de Paris, le cardinal Jean-Marie Lustiger.
Après avoir été installé évêque titulaire de Chartres en 1991, il a été nommé évêque coadjuteur de Tarbes et Lourdes en 1997 avant d'en devenir l'évêque en 1998.

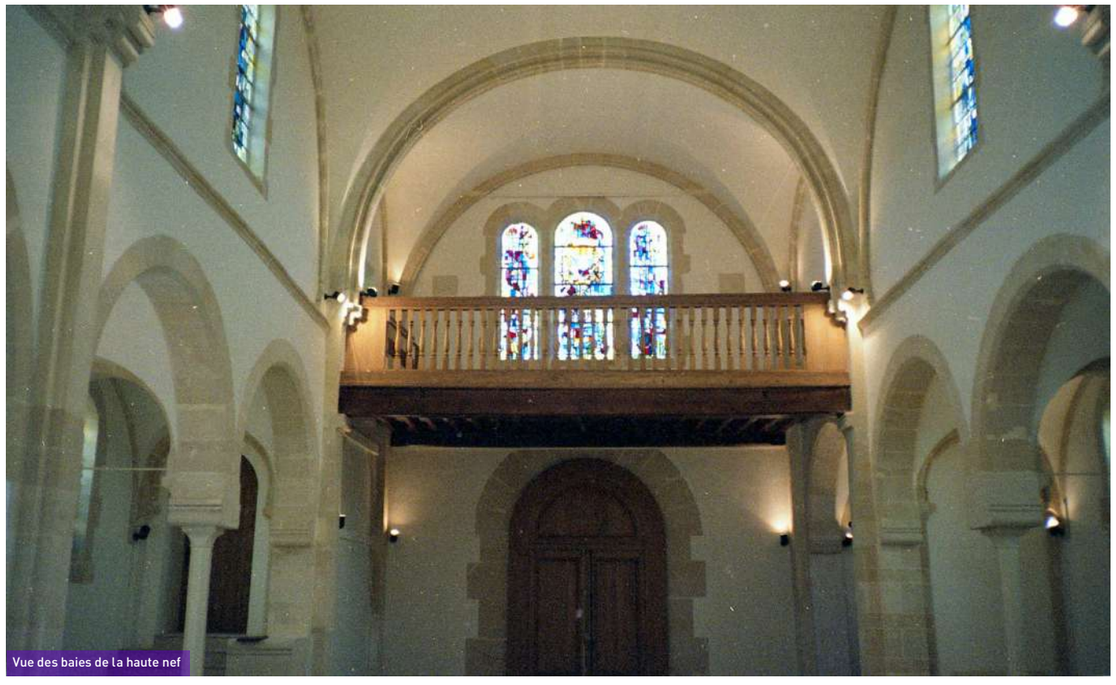

Vue des baies de la haute nef

Baie n°1

Le Baptême

Le baptistère, la colombe, l'eau, les cierges allumés et les poissons.

Baie n°9

Symbole de Saint Joseph

« Portant un bâton fleuri, saint Joseph est présenté comme grand prêtre, comme archétype de l'évêque chrétien. Marie, elle, est l'Église vivante » (*Dieu nous est proche. L'Eucharistie au cœur de l'Église*).

Dans l'imposant arc triomphal de la basilique romaine Sainte-Marie Majeure, une séquence de mosaïques, datée du Ve siècle, résume l'enfance du Christ ; Joseph, recevant l'annonce de l'ange devant le sanctuaire (image de Marie), est représenté avec ce bâton fleuri, que la *Torah* attribue au frère de Moïse et les évangiles apocryphes à l'époux de Marie.

Baie n°15

Symbole de la Vierge

ART / PATRIMOINE RELIGIEUX

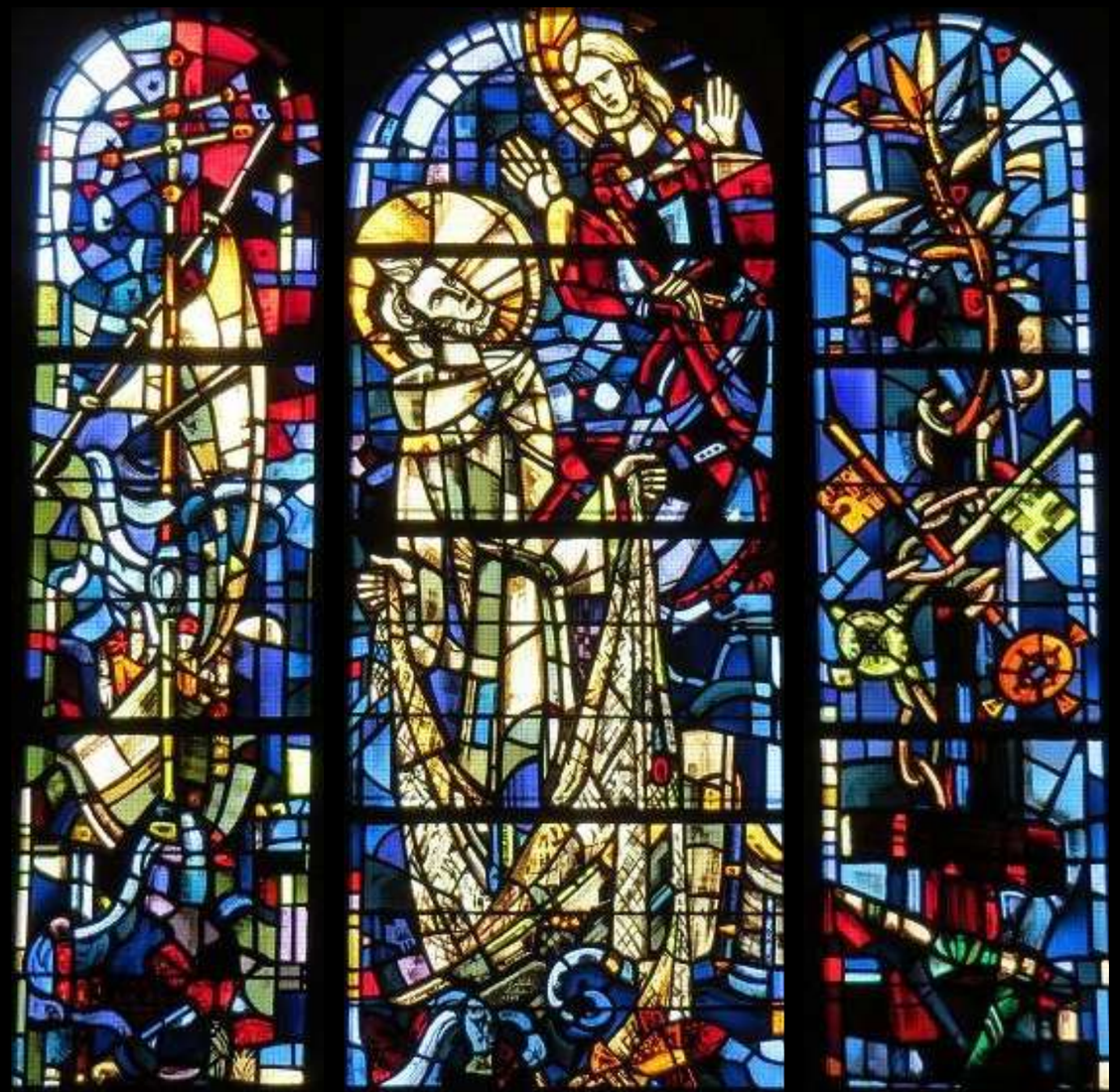

Transept sud droite Baies n° 6,7, 8

Saint Pierre

- À gauche, Saint Pierre : la barque ou l'église triomphante.
- Au centre : « Je te ferai pêcheur d'Hommes. »
- À droite : Les clefs de Saint Pierre, la croix renversée et son martyre, la palme.

Pierre verra sa vie bouleversée par l'irruption d'un homme qui lui dit: "Suis-moi. Tu t'appelleras Pierre". Simon devenu Pierre laisse ses filets et sa femme pour suivre le rabbi. Il reçoit de l'Esprit-Saint la révélation du mystère caché depuis la fondation du monde: "Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant." Pierre renie quand son maître est arrêté, mais il revient: "Seigneur, tu sais tout, tu sais bien que je t'aime." Il reçoit la charge de paître le troupeau de l'Église: "Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église." Pour le Maître, Pierre mourra crucifié.

Baie n°10

Saint Vincent, patron des vignerons : tient une grappe de raisins-Tonneaux, corbeau, barque, grill, charbons ardents.

Saint-Vincent (saint patron des vignerons) : ce diacre et martyre de Saragosse (Espagne) au IVe siècle de notre ère est considéré comme le saint patron, protecteur des travailleurs de la vigne.L'histoire veut que lors du siège de Saragosse en 542 par Childebert, roi de Paris, et Clotaire, roi de Soissons, touchés par la piété des habitants entrés en pénitence et procession-nant derrière le corps de Saint-Vincent, les assaillants négocièrent les reliques de ce saint contre la levée du siège. Celles-ci furent alors déposées à Paris, à l'abbaye Sainte-Croix-Saint-Vincent, devenue depuis Saint-Germain-des-Prés.

Est-ce pour son martyre, parfaite illustration de cette symbolique religieuse entre le sang et le vin (l'eucharistie) ? Voir également le thème du *Pressoir mystique*, si souvent représenté dans l'art religieux. Sa fête tombe le 22 janvier, à une époque réputée favorable pour le début de la taille de la vigne. Elle était fêtée par les vignerons de Gargenville avant la Guerre de 14-18.

Baie n°11

Saint Louis rend la justice sous le chêne : couronne d'épines, bannière des croisés, Jérusalem.

Louis de Poissy : célèbre pour son sens de la justice et ses réformes de l'administration, pour son action en faveur de la paix dans le royaume, et pour avoir pris par deux fois la croix (on dirait maintenant "pour être parti deux fois en croisade"), pour avoir fait ériger la Sainte-Chapelle, l'abbaye de Royaumont et beaucoup d'autres monuments emblématiques du XIIIe siècle, Louis IX, mieux connu sous le nom de « Saint Louis, roy de France » depuis sa canonisation par l'Eglise, figure majeure de l'histoire de notre pays, fut d'abord un enfant de Poissy. Né et baptisé dans la petite cité le 25 avril 1214, Louis, entouré d'une nombreuse fratrie, y vécut aussi une partie de son enfance. Le château et les terres de Poissy, en effet, ont été confiés à Blanche de Castille, sa mère, et à son père Louis, par le roi Philippe Auguste. La famille princière y réside donc fréquemment.

Baie n°12

Le Christ enseignant : "Celui qui croit en moi ne marchera pas dans les ténèbres"

L'iconographie du Christ enseignant fut très répandue en peinture et en sculpture du XIe au XVe siècle (l'exemple le plus célèbre est celui du portail sud de la cathédrale de Chartres). Elle est l'équivalent du Christ Pantocrator dans l'art d'Orient. Jésus est toujours représenté à mi-corps. Vêtu d'un manteau rouge brodé d'or qui symbolise sa divinité, Il bénit de la main droite. Ce geste est aussi celui de l'enseignement et de la parole. On doit toujours représenter le Christ de face, c'est un héritage de l'art byzantin, et cela symbolise aussi la perfection de la divinité.

Il présente ouvert le livre de la Parole de Dieu sur lequel sont inscrits, deux versets, provenant de chapitres différents de l'évangile de saint Jean (14, 6 et 8, 12) : *"Ego sum Veritas et Vita ; qui credit in me non ambulat in Tenebris". "Ego sum Lux Mundi"* (Je suis la lumière du monde).

ART / PATRIMOINE RELIGIEUX

Baie n°13

Saint Martin : soldat, partage son manteau, mitre, évêque, Ville de Tours.

Saint Martin est né en 316 à Szombathely en Hongrie, l'ancienne Pannonie, sur les frontières de l'Empire romain, où son père était soldat de la garnison et lui-même le devint, la loi exigeant qu'un fils de soldat suive ses traces. Muté en Gaule, c'est là qu'il rencontre le pauvre transi de froid à qui il donne la moitié de son manteau (ou cape), dans un geste d'une rare charité de la part d'un militaire. Cette scène traversera les siècles, sculptée, peinte ou représentée sur des vitraux comme un « symbole du partage ». En France ce sont 237 communes, 3 600 églises et des centaines de sites qui sont dédiés au saint moine, évêque, missionnaire, apôtre de la Gaule et d'une partie de l'Europe. Depuis le Ve siècle, les pèlerinages à destination de son tombeau affluent à Tours où il repose et où, l'année dernière, l'église locale a mis les bouchées doubles invitant plus de dix-sept pays à venir participer, le 3 juillet 2016, à la grande célébration anniversaire des 1 700 ans de sa naissance.

Baie n°14

Saint Isidore : laboureur, le Saint tient la charrue et laboure, l'eau jaillit du soc. Paysan († 1130).

Lui et sa femme, Maria Toribia furent toute leur vie domestiques de ferme chez le seigneur Vergas dans la région de Madrid. Chaque dimanche, après la grand-messe dont il chantait la liturgie au lutrin, il passait sa journée en prière. Chaque jour il prenait sur son sommeil le temps d'aller à la messe avant de se rendre à son travail. Son maître voulut se rendre compte qu'il ne perdait pas ainsi des heures précieuses. Il vint un matin et, tandis qu'Isidore était en extase, il vit les bœufs continuant leur travail, comme s'ils étaient conduits par deux anges. C'est au roi Philippe III d'Espagne que l'on doit d'avoir un laboureur authentique dans le calendrier, car il avait été guéri par son intercession.

Le 12 mars 1622, le pape Grégoire XV canonisait simultanément saint Ignace de Loyola, sainte Thérèse d'Avila, saint François-Xavier, saint Philippe Néri et saint Isidore.

À Madrid, vers 1130, saint Isidore, le laboureur. Avec son épouse, la bienheureuse Turibia, il travailla la terre avec ardeur et recueillit avec patience davantage les fruits du ciel que ceux de la terre, offrant le modèle d'un paysan chrétien très pieux. - Martyrologe romain

Baie n° 19

Sainte Cécile : patronne des musiciens, joue de la mandoline, accompagnée par un ange. Vierge romaine († 230).

L'histoire nous assure qu'elle appartenait à une grande famille romaine: les "Cecilii", qu'elle était chrétienne, qu'elle aidait les premiers papes de ses deniers et que, lorsque son époux se convertit, ils donnèrent à l'Église un terrain devenu cimetière: les catacombes de Saint Calixte où elle eut le privilège d'être enterrée au milieu des papes. Au IXe siècle, ses reliques furent transférées dans une église romaine proche du Tibre : Sainte-Cécile-du-Trastevere.

"Selon la tradition, elle fut fiancée à un jeune homme prénommé Valérien, qu'elle convertit au christianisme. Ayant refusé d'honorer les divinités romaines, ils souffrirent tous deux le martyre aux alentours de l'an 220; Tiburce, le beau-frère de Cécile, fut également martyrisé." - Martyrologe romain

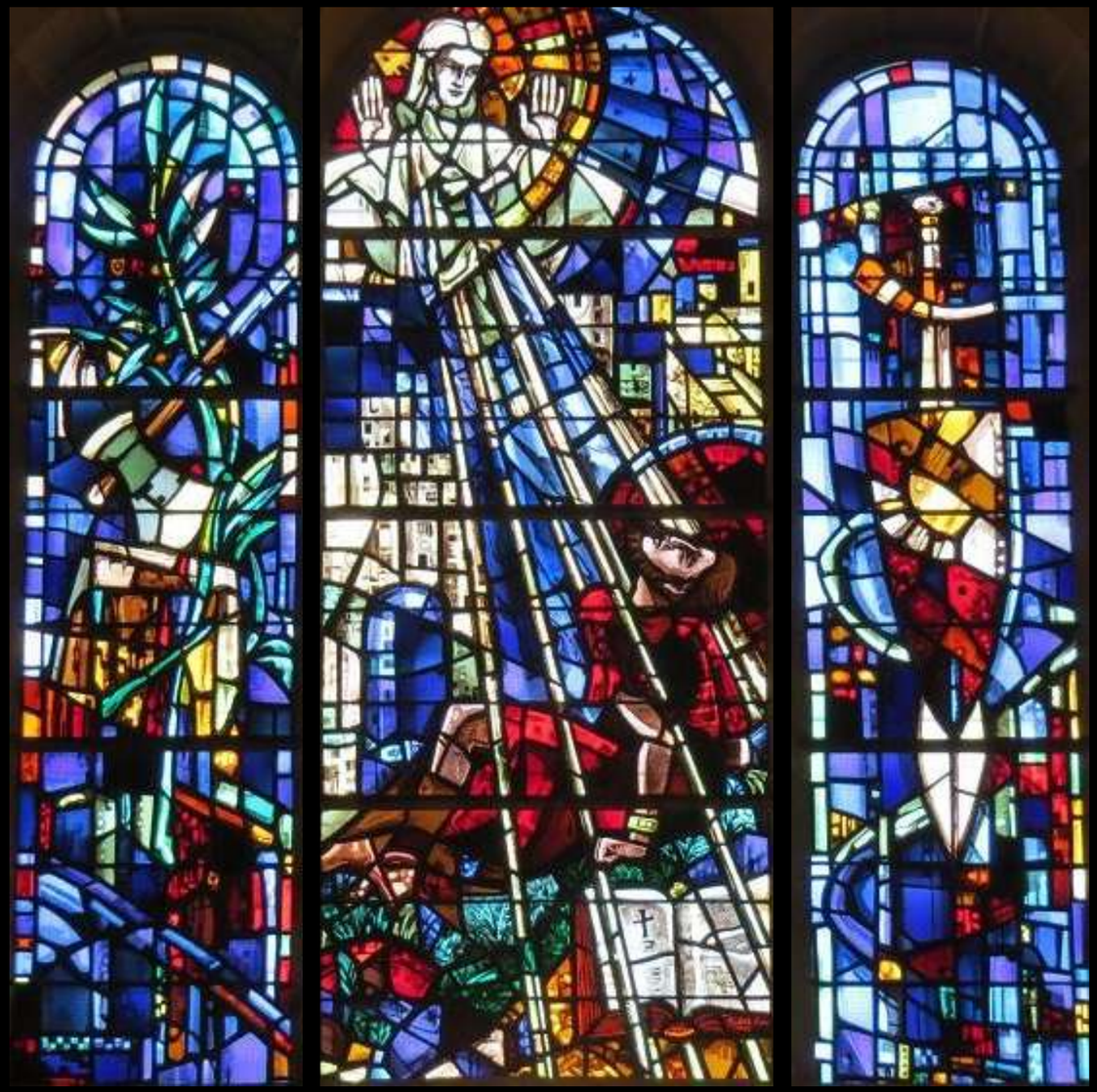

Baies n° 16 à 18

Saint Paul, le martyre, hache et palme

- À gauche : le martyre, hache et palme.
- Au centre : Conversion sur le chemin de Damas, les écrits
- À droite, le bouclier et l'épée Paul de Tarse ou saint Paul, portant aussi le nom juif de Saul, qui signifie « désiré ».

Saul était un juif de la diaspora, de Tarse en Asie Mineure, mais pharisien et, ce qui est le plus original, citoyen romain. Il verra sa vie bouleversée par l'irruption d'un homme qui lui dit: "Saul, pourquoi me persécutes-tu?". Saul, devenu Paul se met à la disposition des apôtres. Paul, ravi jusqu'au ciel, entend des paroles qu'il n'est pas possible de redire avec des paroles humaines. Persécuteur des premiers chrétiens, Paul se donne au Christ: "Ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi." Il devient l'apôtre des païens. Pour le Maître, Paul mourra décapité.

ART / PATRIMOINE RELIGIEUX

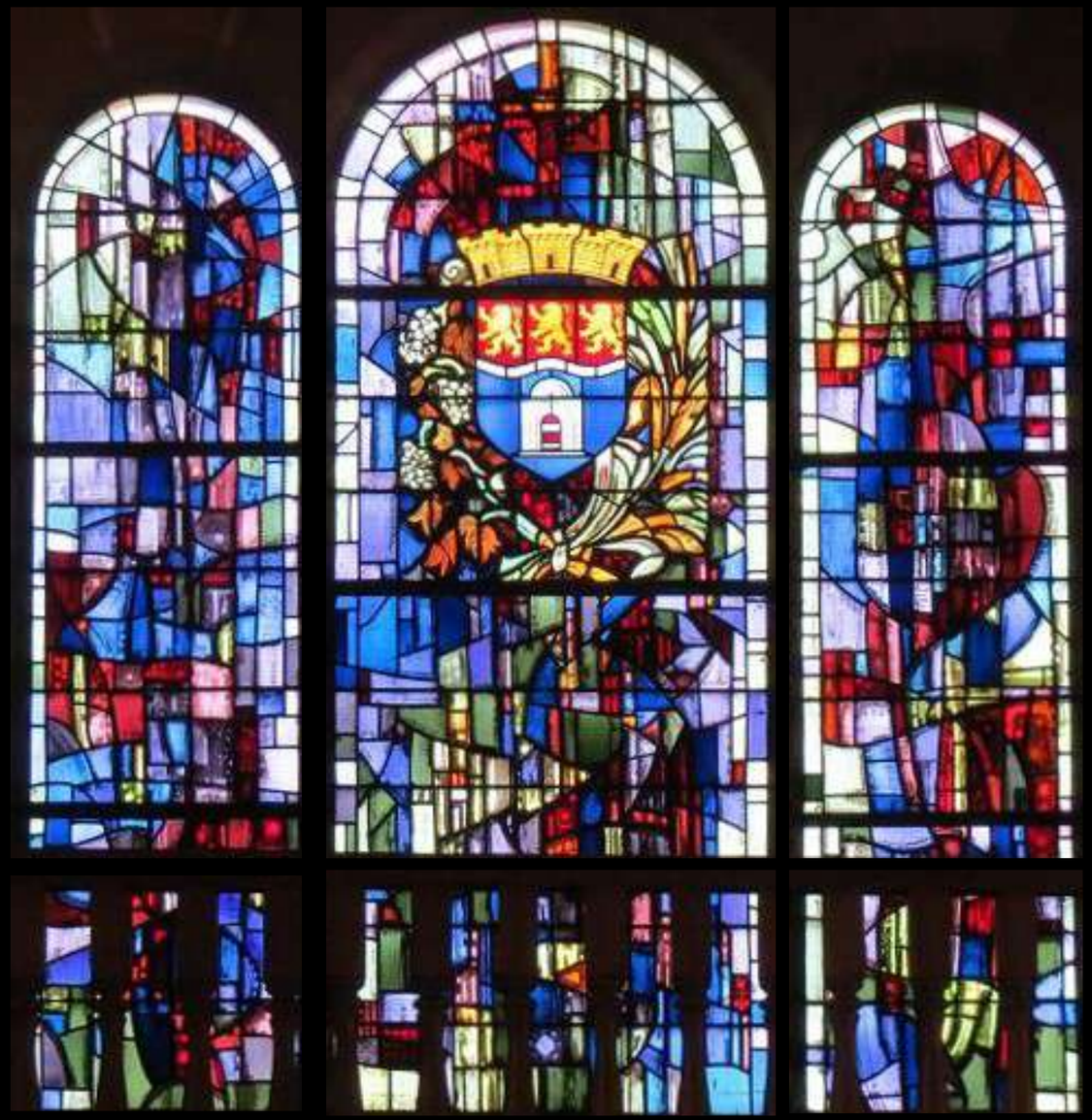

Baie n°23

Armoiries de Gargenville

Le blason de la Commune, réalisé en 1966, est le fruit d'un travail d'équipe : le dessin de Mme Mireille Louis, héraldiste, avec le concours de MM. Michon, chef modeleur céramiste, Legrand, ingénieur céramiste et Pargachewsky, peintre décorateur. Le blason comporte au centre et dans la partie basse de l'écusson, un ancien four à chaux, au foyer rougeoyant qui marque l'origine et la présence encore aujourd'hui d'importantes cimenteries dans notre commune. Au centre de l'écusson, une barre ondulée symbolise la Seine qui borde notre territoire. Au-dessus, trois lionceaux reprennent certains éléments du blason de la famille de Giffard qui a possédé la seigneurie d'Hanneucourt du XIVe au XVIIe siècle. Une couronne de murs surmonte cet écu, avec trois tours crénelées, évoquant un ancien château. L'écusson est soutenu à droite par un pampre de vigne, symbolisant celles qui occupaient les coteaux du village autrefois, et à gauche par une gerbe de blés marquant l'activité agricole de notre village.

SAUVER LE JARDIN DU CURÉ À HAUTE-ISLE

UN PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL PORTÉ PAR DES PASSIONNÉS

PAR **MATHIEU DE LA ROCHEFOUCAULD**

Ainsi que nous vous l'avons déjà fait partager, il est, au plein Sud de notre Vexin, en bords de Seine entre Vétheuil et La Roche-Guyon, un ravissant petit village du nom de Haute-Isle. Il tire sa richesse des eaux qui le bordent et des roches qui le surplombent en un amphithéâtre cher à Nicolas Boileau.

HISTORIE / PATRIMOINE RELIGIEUX

Nicolas Dongois, neveu par sa mère du grand Boileau, et greffier en chef du Parlement de Paris, avait été fait en 1672 seigneur du lieu, les seigneurs de La Roche-Guyon lui en ayant cédé la seigneurie. Quelque chose de pas bien éloigné dans les attributions sur le terrain de celles d'un maire d'une petite localité rurale de nos jours : être en charge des biens publics, de l'entretien des chemins, soutenir la bienfaisance locale et rapporter ce qui est utile ou nécessaire à l'administration centrale.

C'est ainsi qu'à la demande pressante des villageois, Dongois se mobilisa pour obtenir de l'évêque de Rouen l'accord pour la création d'une paroisse autonome – le village était alors rattaché à la paroisse de Chérence – et mit pour ce faire à disposition les terrains nécessaires. Église creusée dans le roc, presbytère… et jardin de curé virent le jour à la fin du XVIIème siècle.

•••••••

Le presbytère et son jardin sont depuis devenus propriété privée. **Armelle Roux**, aujourd'hui heureuse détentrice des lieux, se pose en garante active de la préservation de ce petit patrimoine communal si surprenant. Laissons-lui la parole :

« Il y a deux ans j'ai acquis une maison dans le village de Haute Isle au 6 chemin du village.

Cette maison était l'ancien presbytère de l'église troglodytique.

Dans cette commune en 1670 le neveu du poète Boileau, Nicolas Dongois, a fait construire à ses frais une église, un presbytère et un jardin de curé ...

Nous avons restauré par nos propres moyens le presbytère dans le plus grand respect du lieu.

Juste en face il y a le jardin, non attenant, clos de murs en espaliers qui était le jardin du curé...

Après avoir passé plusieurs mois à déblayer ce jardin envahi par la végétation, nous avons découvert des escaliers et des murets, ainsi qu'un système de répartition d'eau, provenant des gouttières du Presbytère.

La vue depuis les terrasses est d'une rare beauté et donne sur le donjon du château de La Roche-Guyon ainsi que sur les falaises de craie…

Les murets aujourd'hui sont en partie écroulés et nous avons besoin d'aide pour les restaurer...

*Le paysagiste **Thierry Huau** s'est intéressé à notre projet et nous a dit que c'était certainement l'un des derniers jardins de curé de cette époque à être resté dans son " jus " et qu'il fallait absolument arriver à le sauver…*

Et a travaillé à cet effet sur les plans du jardin dans le but de recréer un jardin « tel que nous aurions pu le voir au 17eme siècle ».

Il est à noter que les travaux nécessaires pour envisager une **ouverture au public** dans des conditions de sécurité satisfaisantes et à la **restitution du jardin** sont encore nombreux et importants.

Au cours de l'hiver, Alexandre Audino de la société **Vexin Patrimoine** a travaillé à redresser un pan de mur du jardin de curé qui menaçait de s'effondrer sur la rue.

Ce mur est aujourd'hui remonté avec ses moellons d'origine, et son chaperon a été restitué en tuiles ocre de réemploi pour l'essentiel. Vexin Patrimoine réalise des chantiers de restauration notamment à Ecouen, La Roche-Guyon, Villarceaux,…

La restauration et le partage futur du jardin de curé de Haute-Isle sont activement soutenus par le **Parc Naturel Régional du Vexin Français**, dont le responsable du pôle aménagement, Patrick Gautier, suit le dossier avec passion.

Armelle Roux a également sollicité la **Fondation du Patrimoine**.

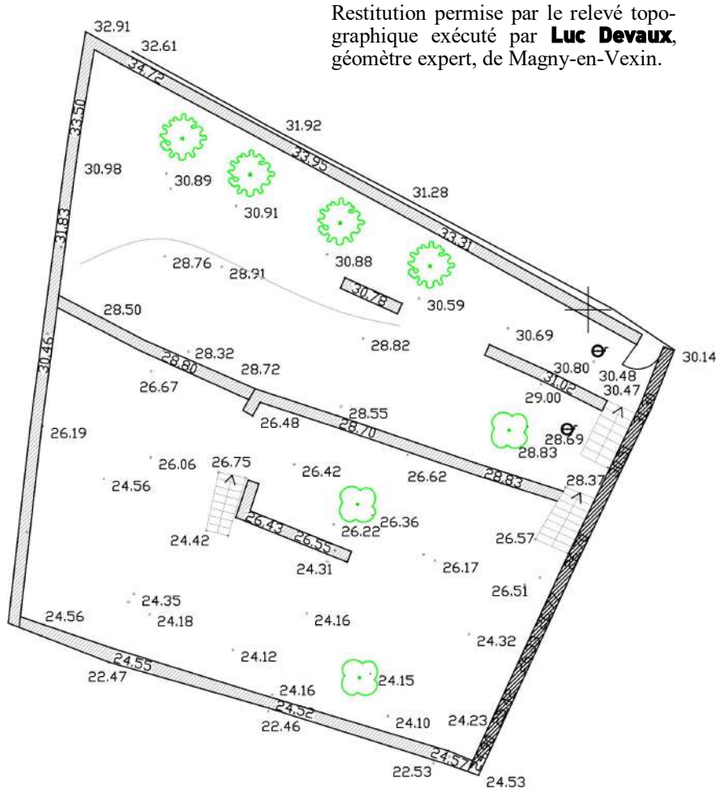

Restitution permise par le relevé topographique exécuté par **Luc Devaux**, géomètre expert, de Magny-en-Vexin.

Armelle Roux et Guy Vivien

Il faut sauver le jardin de curé !

Il s'agit donc de réhabiliter et de restaurer le jardin de curé qui demande, avant réimplantation des végétaux les plus appropriés, des travaux importants de structures. En effet, envahi d'arbres et de broussailles durant plusieurs générations, après défrichage, il se révèle qu'il faut encore :

- finaliser la consolidation des murs de clôture et leurs couronnements
- restaurer les murs de soutènement des quatre terrasses qui se sont effondrés
- restaurer le système d'adduction et de circulation d'eau
- redessiner le jardin
- replanter
- entretenir
- animer

Armelle Roux, claveciniste, Guy Vivien, photographe, et leur chien Monsieur auront plaisir à vous accueillir pour vous emporter dans la découverte du jardin de curé au 6, Chemin du Village, et vous faire partager leurs passions : le patrimoine, la musique et la photographie.

REMETTRE L'ÉGLISE AU CENTRE DU VILLAGE, UNE QUESTION DE BON SENS...

PAR **CHRISTINE DE MEAUX**

« Nous faisons chaque jour le constat, dans différents domaines, d'une perte de repères. Je crois que ce lent délitement s'explique en partie par le fait que nous avons perdu de vue ce fameux bon sens, cette sagesse authentique et populaire incarnée notamment par nos aînés. »

- Sonia Mabrouk, journaliste franco-tunisienne

Église Saint-Romain à Wy-dit-Joli-Village

Les obligations du propriétaire

La loi de 1905 de séparation de l'Eglise et de l'Etat, abrogeant la mise en application du Concordat (loi du 8 avril 1802), supprime toutes dépenses d'Etat « relatives à l'exercice des cultes » et précise que les communes, propriétaires des églises, doivent assurer le clos, le couvert, la conservation et la sécurité desdites églises.

La plupart des églises du Vexin français sont protégées au titre des monuments historiques, soit classées, soit inscrites à l'inventaire supplémentaire.

Aujourd'hui, l'architecte du STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) demande aux représentants des communes, les maires, de faire un audit de leur bâtiment, par un architecte du Patrimoine afin d'évaluer l'ensemble des travaux à effectuer pour une bonne conservation. Seront dégagées ensuite des priorités avec un planning des travaux pouvant s'étendre sur plusieurs années.

Pour les bâtiments protégés (inscrits à l'inventaire des MH), la commune doit demander des devis à des entreprises qualifiées qu'elle transmettra à l'architecte (« en chef » pour les monuments classés) des monuments Historiques.

Le maire doit ensuite concevoir un montage financier qui sera validé par l'architecte du STAP, délégué par le Préfet.

Le régime de l'affectation

Dès le Concordat, « les édifices du culte sont mis à la disposition des évêques ». La loi du 2 janvier 1907 complète la loi de 1905 et précise que les églises paroissiales construites avant 1905 sont propriété des communes et affectées gratuitement aux diocèses qui en reçoivent l'utilisation exclusive et perpétuelle. *« le clergé et les fidèles sont les **affectataires** de l'église », la jurisprudence s'accordant sur le fait que le représentant légal est le curé nommé par l'évêque »* et donc le représente localement en tant qu'affectataire.

« La qualité d'affectataire permet aux diocèses et paroisses d'avoir sur ces biens une jouissance gratuite de plein droit, exclusive et perpétuelle alors même que ces biens sont inaliénables et imprescriptibles. »

L'exemple d'une commune du Vexin français : Wy-dit-Joli-Village, commune de 335 habitants, les Vicusiens

L'exemple d'une commune du Vexin français : Wy-dit-Joli-Village, commune de 335 habitants, les Vicusiens.

D'importants travaux ont été effectués sur le bâtiment de l'église Saint Romain de **Wy-dit-Joli-Village**, qui ont engagé un budget lui-même important :

il s'agit donc d'une action responsable et délibérée. Le coût se décompose de la façon suivante :

Audit 9% des travaux HT

Travaux : prévision de 126 000 Euros HT, et dépassement de 23 000 euros HT

Le coût de l'architecte du Patrimoine n'est pas pris en compte dans les subventions.

Le montant de la TVA est avancé par la commune qui en obtiendra le remboursement ultérieurement.

Montage financier

Direction Régionale des Affaires Culturelles (service déconcentré du Ministère de la Culture) pour 50 % ; Région pour 20 % ; Département pour 18 %

Pas d'appel au mécénat.

Environ 30 000 euros sur fonds propres restent aux frais de la commune.

À noter que quelques années auparavant, le sol de l'église avait été rénové ainsi que l'installation d'un chauffage au sol.

Grâce à la volonté d'un maire et d'un conseil municipal qui assument pleinement leur « obligation du propriétaire » définie par l'appareil législatif, l'entretien du patrimoine de la commune de Wy-dit-Joli-Village a été effectué à temps, évitant ainsi une fermeture pour défaut d'entretien.

Un exemple à suivre…

L'église au début du siècle dernier

Vue extérieure de l'église

NOTRE-DAME DE-LA-NATIVITÉ DE MAGNY EN VEXIN

RESTAURATION : RAPPORT D'ÉTAPE

PAR **FRANÇOISE DE LANO**, PRÉSIDENTE ASMV

PATRIMOINE RELIGIEUX / MOBILISATION

La fin de l'année 2018 fut extrêmement décevante devant l'urgence de la restauration de l'église de la Nativité de Notre Dame de Magny en Vexin. Nous espérions que 2019 verrait le déblocage de la situation, il n'en a rien été.

Le 29 décembre 2018, une pierre est tombée de la voûte du transept sud. Immédiatement, M. le Maire a pris un arrêté de péril et a condamné cette partie de l'église. En mars, une bâche a été posée sur le toit de ce transept. Il y a eu des échafaudages extérieurs et intérieurs, mais à part la bâche, nous n'avons rien vu.

Enfin nous apprîmes, en mai, que la Mairie de Magny, par la voix de son avocat, le cabinet Richer, intentait un procès à l'Office Notarial ayant rédigé le testament de Jeanne Lefrançois-François d'une part, et d'autre part à l'Association Diocésaine de Pontoise bénéficiaire de ce legs, dans le but de faire « requalifier » le testament. Leur argument : la commune est propriétaire de l'église, le legs étant destiné à la restauration de l'église et à ce qu'elle contient, le legs doit revenir à la commune. La prochaine audience est fixée au 12 décembre.

Dernier point : un maître d'œuvre a été désigné fin juin, mais sans effet à notre connaissance ; si la Mairie fait avancer les dossiers, c'est très discrètement ; le Père Tomas, curé de la paroisse, n'est prévenu de rien, par personne. Il pleut toujours dans l'église, les tuiles du clocher tombent dans les chenaux ; la situation semble bloquée en attendant l'issue du procès ; et pendant ce temps-là l'état de l'église continue de se dégrader.

• • • • • • •

DERNIÈRE MINUTE : FERMETURE DE L'ÉGLISE de MAGNY-EN-VEXIN

Le Maire de Magny-en-Vexin a pris la décision, le 21 décembre 2019, de fermer l'église et de l'interdire « provisoirement » au culte.

Décision motivée par la dangerosité des lieux, qui a été vécue comme particulièrement brutale, le Père Tomas ayant été averti à 10heures pour une fermeture effective à 14 heures, ce à trois jours de Noël !

L'évêque de Pontoise a manifesté sa désapprobation quant à la méthode, et s'est estimé « obligé d'envoyer un recours gracieux à la municipalité indiquant que cet arrêté est entaché d'un certain nombre de vices de forme et de fond ».

L'ASM, présidée par Mme Gueheneuc de Lano a exprimé quant à elle son mécontentement le plus vif propos du « manque de respect » de la mairie à l'égard des paroissiens et du manque d'écoute réelle, voire de l'immobilisme quant à la nécessité de travaux réclamés sur le bâtiment depuis plusieurs années.

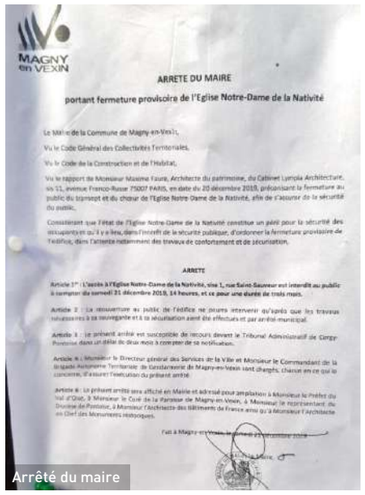
MAGNY en VEXIN

ARRETE DU MAIRE

portant fermeture provisoire de l'Eglise Notre-Dame de la Nativité

Le Maire de la Commune de Magny-en-Vexin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu le rapport de Monsieur Maxime Faure, Architecte du patrimoine, du Cabinet Lympia Architecture, sis 11, avenue Franco-Russe 75007 PARIS, en date du 20 décembre 2019, préconisant la fermeture au public du transept et du chœur de l'Eglise Notre-Dame de la Nativité, afin de s'assurer de la sécurité du public,

Considérant que l'état de l'Eglise Notre-Dame de la Nativité constitue un péril pour la sécurité des occupants et ou / et les, dans l'intérêt de la sécurité publique, d'ordonner la fermeture provisoire de l'édifice, dans l'attente notamment des travaux de confortement et de sécurisation,

ARRETE

Article 1er : L'accès à l'Eglise Notre-Dame de la Nativité, sise 1, rue Saint-Sauveur est interdit au public à compter du samedi 21 décembre 2019, 14 heures, et ce pour une durée de trois mois.

Article 2 : La réouverture au public de l'édifice ne pourra intervenir qu'après que les travaux nécessaires à sa sauvegarde et à sa sécurisation aient été effectués et par arrêté municipal.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des Services de la Ville et Monsieur le Commandant de la Brigade Autonome Territoriale de Gendarmerie de Magny-en-Vexin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et adressé pour ampliation à Monsieur le Préfet du Val d'Oise, à Monsieur le Curé de la Paroisse de Magny-en-Vexin, à Monsieur le représentant du Diocèse de Pontoise, à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France ainsi qu'à Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Fait à Magny-en-Vexin, le

Le Maire

Arrêté du maire

Vue intérieure de l'église

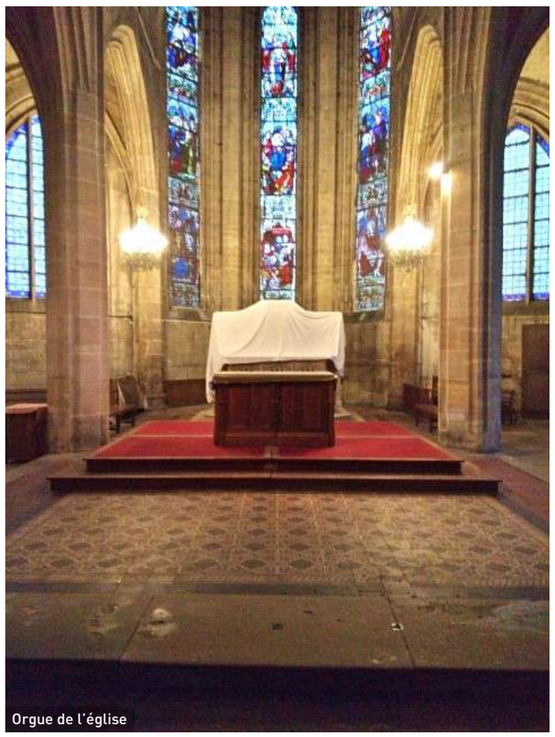
Orgue de l'église

PATRIMOINE / HISTOIRE / TOURISME

BOURY EN FÊTE...

PAR **MARIE-CLAUDE BOULANGER**

On ne peut parler du Vexin de l'Oise sans parler de Boury. Aux AVF, nous ne nous en lassons pas. En effet, ce lieu si signifiant pour nous, ce bijou vexinois tellement vivant d'histoire... y compris de celle de notre association, ne manque jamais de mériter plus qu'un regard. Nos lecteurs se souviennent, parmi nos plus récentes évocations, de l'histoire humaine que respirent ses pierres (bulletin 66, p.67 à 70), et de son rôle dans l'histoire de notre association (revue 73 p.8 et suivantes).

Agathe Sedran

Cliché d' Agathe Sedran, fourni par le Château de Boury

Affiche annonçant la fête

MMme Zentz d'Alnois, Jacques Garnier et Pierre Duprat

Cette année, le château fêtait en majesté, le 29 septembre 2019, ses… 333ans ! Joyeux clin d'œil – culture allégée d'humour ! – aux symboliques nombreuses et diverses du nombre 3.

L'idée a été lancée par les enfants de Philippe et Oriane Zentz d'Alnois, Constance, son, époux Henri, et Edouard, stimulés par le succès de la « chasse aux œufs » organisée au moment de la réouverture du château au public, en avril.

Idée immédiatement reprise par les parents propriétaires et discutée avec **l'Association des « Amis du Château de Boury ».** Celle-ci indique que *« Depuis 1949, et jusqu'à aujourd'hui, le château de Boury a été en grande partie restauré et préservé grâce à un engagement complet de la famille et aux participations de mécènes privés »*, puis liste les restaurations en cours ou programmées (peinture des salons, couverture, fenêtres, murs mis en danger par la mérule). Les panneaux réalisés de façon très pédagogique présentés le 29 septembre dans l'orangerie retracent l'histoire du domaine, évoquent les vicissitudes qui l'ont frappé, et le travail de *« restitution de l'âme »* opéré par les différents acteurs, dont l'association. Philippe Zentz d'Alnois a toujours montré beaucoup d'intérêt pour le monde associatif et se trouve engagé dans plusieurs associations (… dont celle des AVF au sein de laquelle il est administrateur et correspondant de proximité). C'est donc naturellement qu'en 2001, après le décès de son père qui avait tant fait pour la restauration du château, il pensa à une façon d'associer qui le souhaiterait, et notamment les habitants de son village, au destin du château. Spontanément, son ami d'enfance Jacques Garnier proposa de se porter candidat à la présidence de ladite association-mécène finalement créée en 2006. Depuis, en dépit d'ennuis réels de santé, ce passionné reste fidèle au poste, lucide et pertinent, efficacement aidé par son secrétaire général, Pierre Duprat.

Famille et association s'affairent ensemble pour promouvoir et entretenir le monument historique, chef d'œuvre architectural. Les enfants tiennent site internet et page Facebook, les parents se dépensent sans compter pour ouvrir leur demeure à un public toujours admiratif.

PATRIMOINE / HISTOIRE / TOURISME

Entrée en calèche

La fête des 333 ans était au départ conçue comme une manifestation « modeste », qui devait se traduire en mai ou juin par une fête médiévale. Une troupe avait été contactée qui était censée proposer animations et spectacle, et notamment un spectacle équestre.

Le débat classique de la gratuité ou non de l'accès pour le public s'est engagé entre les organisateurs décideurs et a abouti finalement à l'option qu'une participation modeste serait demandée aux visiteurs qui marqueraient ainsi symboliquement leur volonté d'être partie prenante dans l'opération. Pas question de compenser l'important investissement financier de l'évènement, mais de donner à chaque visiteur l'accès à un sésame volontaire et participatif.

En même temps que ce choix se faisait jour, la conception de la « fête » évoluait. Même si, certes, le premier seigneur de Boury s'installa bien au XIe siècle, le Grand Siècle apparaissait d'évidence, et notamment aux yeux de Philippe Zentz d'Alnois, plus approprié que le Moyen-Âge (déjà largement fêté en Normandie) au cadre de l'actuel château construit, souvenons-nous en, entre 1685 et 1689 pour le premier des Aubourg, Guillaume, par Jules Hardouin-Mansart… Le secrétaire général Pierre Duprat prêchait pour un projet ambitieux, de prestige, qui a nécessité deux réunions par mois de l'« équipe », avant qu'une agence d'évènementiel soit choisie pour prendre la suite et préparer la réalisation de la manifestation. Ce qui n'a pas exempté les concepteurs de la fête de se réunir avec les organisateurs de l'agence encore quelques fois. À noter que les promenades en poney et le spectacle équestre restaient gérés en dehors de l'agence d'évènementiel. En même temps, le calendrier repoussait, vu l'ampleur de la tâche, à septembre, les festivités.

…Personne n'en fut déçu ! L'opération était effectivement prestigieuse.

En dépit d'un ciel capricieux et d'averses sporadiques qui ont demandé aux artistes d'adapter leurs prestations aux réalités atmosphériques, 800 entrées ont été enregistrées. Moins de plein air, plus du tout de cracheur de feu… la poésie du voyage dans le temps que chacun était venu vivre n'en a pas été altérée.

La Fontaine

Les sourires étaient sur toutes les lèvres. Visiteurs de tout âge : les enfants, accompagnés de leurs parents ou grands-parents semblaient gourmands de féérie.

Les plus studieux se sont délectés des fables de notre incontournable La Fontaine racontées et jouées dans l'orangerie, les autres – (ou les mêmes !) ont adoré l'atelier de maquillage, voire les coloriages à la façon des cartouches pour tapisseries d'Aubusson.

Chacun pouvait à sa guise décider de son parcours : les salons offraient danses et musique. Les branles, bourrées, canaries et gigues, chaconnes, gaillardes, gavottes et menuets rivalisaient avec la pavane alors qu'une formation d'instruments anciens emplissait un salon proche des notes de Fleury, Lully, Charpentier, Lalande, Rameau, Grétry ou d'autres moins célèbres.

Un grand barnum protégeait des grains insistants les visiteurs pendant leur déjeuner, le long du château du côté du parc. De là, ils pouvaient apprécier les très belles exhibitions équestres que la pluie n'a pas arrêtées. Depuis les tournois puissants jusqu'à la voltige impressionnante, en passant par l'élégance de l'art des adeptes de la culture équestre de Robichon de La Guérinière, les amateurs d'équitation, gâtés, se montraient passionnés.

Jeux de salon anciens

PATRIMOINE / HISTOIRE / TOURISME

Danses

Tant le spectacle était complet, les animations variées, on ne peut, dans ces courtes lignes, qu'être pris en flagrant délit d'oubli… Rien d'exhaustif dans cette évocation d'une journée exceptionnelle, seulement un souvenir radieux, une sorte d'arc en ciel historique.

On ne peut qu'inciter celles et ceux qui n'ont pu la partager à guetter les prochaines animations proposées à Boury… Mais les 333 ans ne se revivront pas…

Musique

Tournois

Dressage 1-2

Dressage 2-2

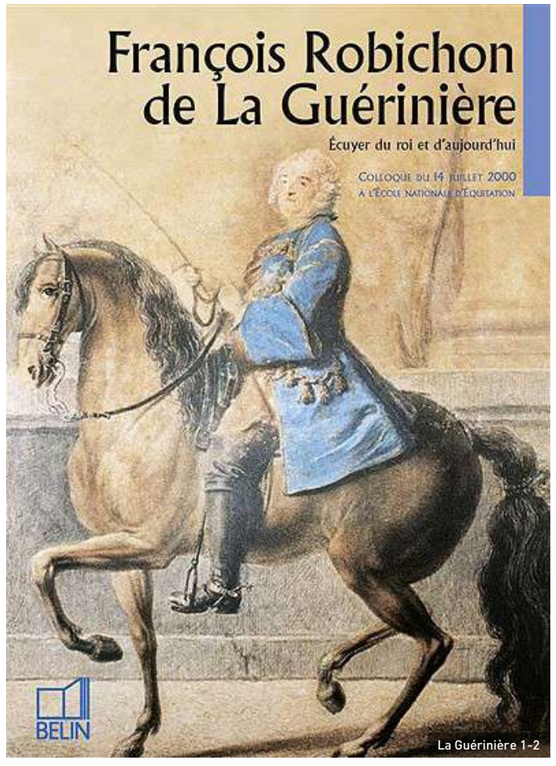

La Guérinière 1-2

PATRIMOINE / HISTOIRE / TOURISME

La Guérinière 2-2

3 QUESTIONS À PHILIPPE ET ORIANE ZENTZ D'ALNOIS,

actuels propriétaires du Château de Boury

POURQUOI OUVRIR LE CHÂTEAU DE BOURY AUX VISITES ?

—

Le Château de Boury est classé monument historique depuis 1931, nous sommes très heureux de pouvoir l'ouvrir au public, de le restaurer et de l'entretenir. Nous ouvrons ce château au public principalement pour partager un bien dont nous avons la charge - la responsabilité - mais qui est un bien commun. La beauté d'un lieu appartient à celui qui le regarde, nous avons toujours trouvé cette phrase très juste dans ce contexte.

QUEL EST LE RÔLE DE L'ASSOCIATION DES « AMIS DU CHÂTEAU DE BOURY » ?

—

C'est un soutien moral et financier indispensable pour la famille. L'association est un instrument pour faire rayonner le château et notamment financer son économie. La famille étant déjà mise à contribution de façon très importante, c'est une aide indispensable pour la survie du domaine. Un château appartient à son village mais aussi à sa région. Il parait essentiel que la France prenne en compte le fait que son patrimoine est un de ses principaux atouts économiques dans le monde actuel et à venir.

POURQUOI CETTE CÉLÉBRATION DES 333 ANS DU CHÂTEAU DE BOURY ?

—

Tout d'abord c'est une occasion de célébrer ce lieu dans le cadre de son village et de sa région. Une occasion de se rassembler autour d'un monument iconique connu de chacun, dans une ambiance festive. C'est aussi l'opportunité de faire rayonner le château au-delà de ses frontières régionales et d'attirer des visiteurs d'Ile de France et d'autres régions mitoyennes pour une journée de célébration du patrimoine et d'une époque.

« Questions »

Note : les illustrations 1, 4, 6, 7, 9, 10, 11 ont été fournies par le château, les autres étant des clichés de l'auteur de l'article.

PLAIDOYER POUR UN PARC-BI-REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

« L'utopie d'aujourd'hui est la réalité de demain »

PAR **JEAN-CLAUDE CAVARD**

Fin 2019, le PNR du Vexin Français est entré dans sa phase active de finalisation du renouvellement de sa charte. Procédure longue et complexe. Lors de l'Assemblée générale des Amis du Vexin du 14 septembre 2019, nous avions interrogé Marc Giroud et nous lui avions demandé ce qu'il en était du rattachement au Parc des communes appartenant historiquement et géographiquement au Vexin Français mais n'ayant pas été intégrées en 1995 au Parc ni lors de la dernière révision en raison de leur implantation dans le département de l'Oise. Le Président du Parc répondit que cette labellisation n'avait pas été possible, qu'il ne « fallait plus y compter » ce qui a entraîné parmi l'assistance une très grande déception et une réelle incompréhension. Il ajouta qu'il avait adressé une lettre au Président du Conseil Régional des Hauts de France (Xavier Bertrand) pour s'enquérir de son avis mais qu'il n'avait pas reçu de réponse.

Etant donné l'importance de l'enjeu de cette demande, celle-ci ne pourrait-elle pas être réitérée ? En effet, si rien n'est fait, juridiquement les chartes ayant une durée de 15 ans, il est à craindre aujourd'hui que la prise en compte dans le cadre d'un PNR de cette partie géographique soit repoussée à 2036 (date d'officialisation de la nouvelle Charte). Quand les Amis du Vexin Français créèrent leur association en 1967, ils avaient bien évidemment estimé que c'était tout le **« Vexin Historique et Géographique »** qui devait être protégé et ensuite labellisé en Parc naturel régional. Un Parc est un label de notoriété et un « plus » que tous les ouvrages récents sur les PNR reconnaissent et ce n'est pas une structure administrative supplémentaire. La résolution votée par notre Assemblée générale en septembre 2019 est la réactualisation d'un projet essentiel non encore abouti. Ce secteur géographique risque donc de ne pas faire partie pendant de longues années du Parc du Vexin et la labellisation en Parc naturel régional de la partie isarienne du Vexin Français a été maintes fois une occasion manquée. Note 1

La partie « Oise » du Vexin Français, un espace géographique fortement identifié et à forte valeur patrimoniale

La majorité des communes vexinoises situées dans l'Oise appartiennent à la communauté de communes du Vexin-Thelle (42 communes et un peu plus de 21 000 habitants en 2016) laquelle est composée de trois grandes entités géographiques : le plateau du Vexin, la vallée de la Troësne (vaste dépression humide) et, plus au nord, le plateau de Thelle en direction de Beauvais. Plus à l'est, le territoire géographique du secteur appelé « Vexin-Sablons » (communauté de communes des Sablons) procède d'un SCOT approuvé en 2014 et aujourd'hui en révision.

Composée de 25 communes dont 20 intègrent le canton de Méru, et peuplée en 2014 de 35 000 habitants, cette partie du sud-ouest de l'Oise est originale sur bien des points. Jusqu'au milieu des années 1960 et sauf pour Méru, petite ville usinière, ce secteur demeurait essentiellement agricole avec une ou deux distilleries et des populations soit ouvrières soit agricoles. C'est à partir des années 1970 que beaucoup de communes (mais pas toutes) ont « accepté » de construire et de lotir. Les « grandes ZAC » (zones d'aménagement concerté) ou « nouveaux villages » comme on disait, ont surtout concerné la partie orientale, c'est-à-dire Méru-Amblainville-Esches et Fosseuse. L'existence de la voie ferrée Beauvais-Paris et ensuite, en 1994, l'ouverture de l'A16 ont été des facteurs déterminants dans ce que les géographes ont appelé la rurbanisation c'est-à-dire la mise en lotissements de parcelles agricoles dans les villages. Ce SCOT participe bien davantage d'une recherche de développement économique que d'un souci de la préservation paysagère. Rappelons par exemple la construction d'une nouvelle centrale à béton et de la zone d'activités d'Ivry-le-Temple qui n'ont pas encore été intégrées derrière des rideaux d'arbres, ce malgré l'appel lancé dans le bulletin des Amis du Vexin français, il y a plus de 10 ans (cf les travaux, articles et interventions de Bertrand Rossi, associatif ardent défenseur d'un Parc-birégional) Note 2

Le Vexin-Oise vu par les cartes : lecture environnementale

Jeter un simple coup d'œil sur les cartes IGN des années 1960 renseigne mieux que toute consultation de dossiers longs et complexes, car on y voit le « Vexin » dans toute son identité géographique : versant nord des Buttes de Rosne, Bois de Beaumont le long de la Viosne, Bois de Molière, espaces boisés et accidentés de Chambors-Delincourt enserrant la « petite » vallée du Réveillon, grands espaces agricoles ponctués de buttes dont celle de Montjavoult et qui marquent le paysage; plus à l'ouest, en allant vers la vallée de l'Epte, une transition tout en douceur est perceptible et, surtout au nord, existence de ce grand talus qui délimite géographiquement le Vexin. Les villages ont gardé leur beauté et leur minéralité. Ils ont pour nom Boury, Delincourt, Montjavoult…et bien d'autres encore. On est ici plus loin de Cergy et on est dans une « marge » francilienne plus isolée, plus rurale, même si bien évidemment la majorité des habitants sont des emménagés récents, des « rurbains » comme on dit depuis les années 1970 /80.

Vexin français limitrophe du pays de Bray (nord ouest) et du pays de Thelle (nord est)
Site inscrit du Vexin français
Site classé des Buttes de Rosne et de la Vallée de la Troësne
Zone d'étude pour la procédure de classement des Buttes de Montjavoult et de la Molière
Communauté de Communes du Vexin Thelle
Communauté de communes des Sablons
Limites régionales et départementales

CARTE ENVOYÉE PAR BERTRAND ROSSI : Un excellent document car les « territoires » sont bien mis en évidence et les enjeux environnementaux apparaissent immédiatement.
(Carte mise à jour par Bertrand Rossi à partir des données de l'IGN, de l'ancienne DREAL de Picardie avec ajout du tracé linéaire de la zone d'étude des buttes de Montjavoult et de la Molière et de l'étude réalisée par un bureau d'architectes et paysagistes et commanditée par les Amis du Vexin)

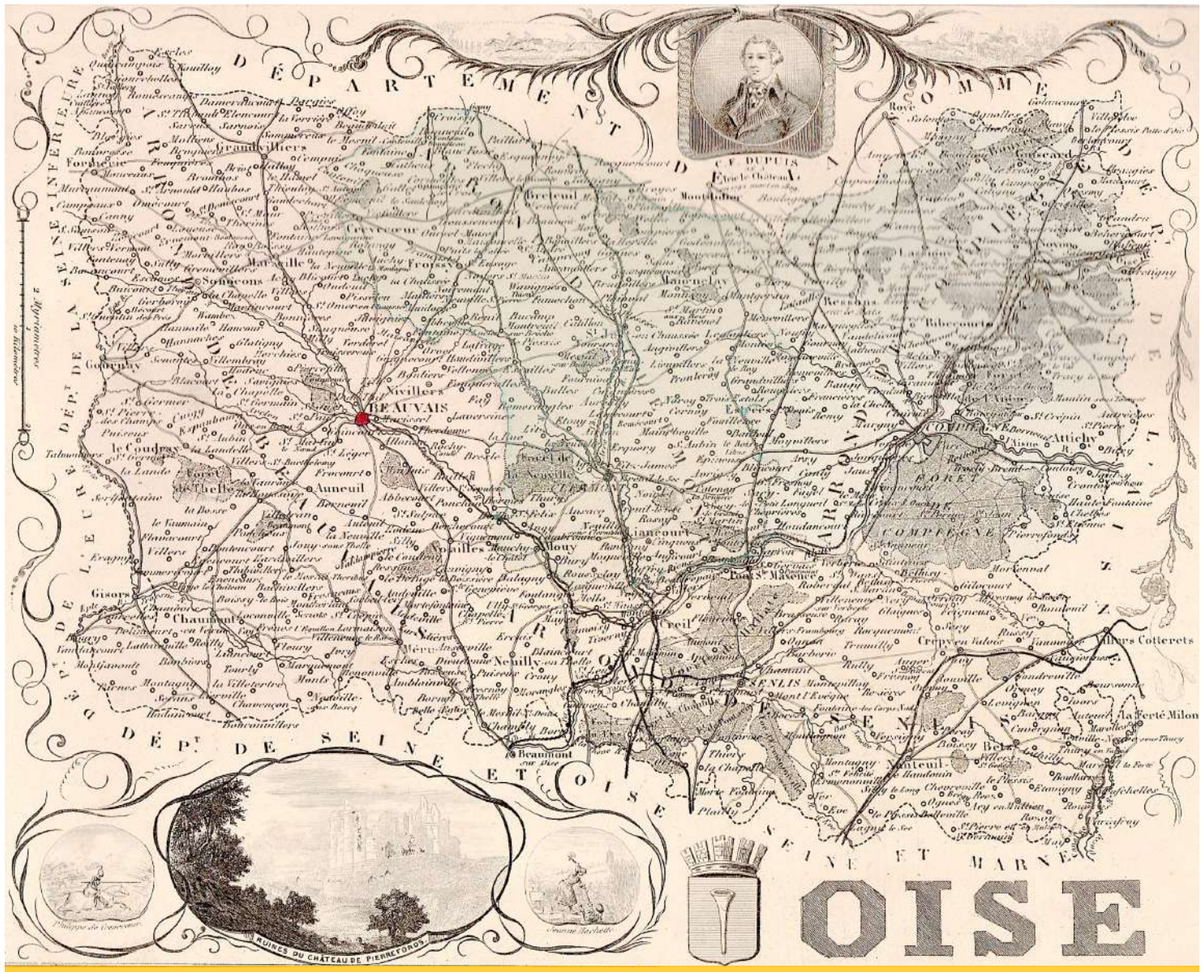

CARTE HISTORIQUE DONNÉE PAR MARIE-CLAUDE BOULANGER : Carte de l'époque du Second Empire dressée par A Villemin et gravée par Alès (échelle du myriamètre).
La carte est intéressante car elle situe bien le Vexin-Oise dans son historicité et son appartenance au Vexin Français au sens où on l'entendait en tant que petit pays historique.

On peut aussi consulter en ligne le SCOT Vexin Thelle Piece N° 1 B Rapport de l'état initial de l'environnement et trouver en page 14 une carte de Cassini (18e siècle).

L'excellence des cartes de Cassini du XVIII° siècle montre la disposition des formes du relief et les établissements humains, Un document essentiel pour la compréhension de l'utilisation du sol.

CARTE DE MERU DE 1996 : De facture plus moderne, cette carte, qui a d'ailleurs été révisée, montre que le territoire a assez peu évolué et qu'il a gardé sa forte identité, mais uniquement sur la partie vexinoise. Chaumont-en-Vexin, considérée par les documents d'urbanisme comme une « petite » ville-pôle serait appelée à devenir le « chef-lieu » du Vexin-Oise au sein d'un Parc naturel régional. Sa forte identité, sa localisation sur une butte témoin de la cuesta (le talus), son patrimoine historique, tout concourt à ce qu'elle puisse renforcer son originalité. Un Parc est emblématique et participe à une meilleure attractivité de l'espace géographique. De même, Gisors (13 000 habitants) pourrait devenir ville-porte car sa position à la charnière de la Normandie (Vexin Normand) et de l'ex-Picardie ferait office d'entrée « officielle » d'un PNR élargi et renforcé. Ainsi, la liaison serait faite à l'ouest avec la vallée de l'Epte dont seule la rive gauche appartient au PNR du Vexin. Il y a là une regrettable anomalie. **Note 3**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CARTE 1960 : L'ancienne carte au 1/50 000° de 1960, consultable à l'Institut de géographie à Paris (191 rue Saint-Jacques, Paris 5°) est la plus intéressante car la topographie est bien marquée et une simple lecture rapide montre combien, à l'époque, ce secteur était encore rural et peu touché par l'urbanisation. Il s'agit d'une carte qui donne toutes les « clés » de lecture du territoire. La ligne rouge grossièrement indiquée limite vers le sud le Vexin-Val d'Oise. En revanche, la partie ouest (vers la vallée de l'Epte) n'apparaît pas sur ce document.

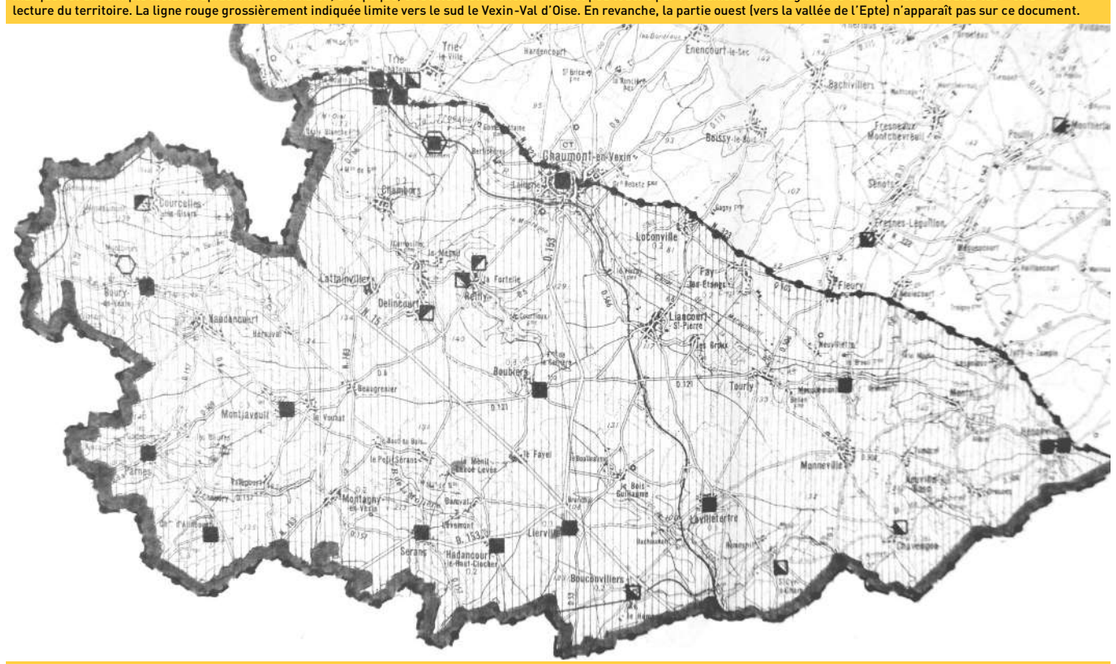

CARTE : Le site inscrit sur 30 communes par arrêté du 25 octobre 1974 dont la surface est de 24 989 hectares déborde le talus de la cuesta et intègre des communes urbaines dont Chaumont-en Vexin et Trie-Château, mais aussi quelques communes de plus petite taille. Les « carrés noirs » pleins représentent les monuments historiques classés et ceux qui sont à demi-noircis identifient les sites inscrits. (source : Oise, patrimoine historique et culturel,1/100 000°, Atlas régional des sites et paysages de Picardie, direction de Pierre Tombal,1974)

Le site inscrit cartographié par la DREAL (Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement) de l'ex-Picardie est consultable dans le dossier du SCOT Vexin-Sablons. La DREAL a effectué une fiche de synthèse qui « documente » très bien sur l'intérêt paysager de ce site inscrit. Le remarquable Atlas des paysages de l'Oise publié en 2005 et réalisé par les services de l'Etat a su présenter avec beaucoup de talent et de finesse l'intérêt paysager et patrimonial de ce territoire vexinois. Ces Atlas n'ont aucune valeur de prescriptivité mais ce sont « les dires » de l'Etat et ils doivent servir aux communes lors de l'élaboration de leur PLU et de leur SCOT. L'analyse paysagère effectuée par cet atlas a aussi l'originalité de présenter des blocs-diagrammes et de multiplier les séquences paysagères. Le Vexin-Thelle est cartographié et étudié des pages 180 à 189 (en ligne).

L'aire du périmètre inscrit en 1974 convient parfaitement à une labellisation en Parc naturel régional

Boubiers	412
Bouconvilliers	385
Boury-en-Vexin	340
Chambors	316
Chaumont-en-Vexin	3237
Chavençon	172
Courcelles-les-Gisors	827
Délincourt	476
Fay-les-Etangs	469
Fleury	551
Hénonville	830
Hadancourt-le Haut-Clocher	361
Ivry-le-Temple	749
Lattainville	151
Lavilletertre	514
Liancourt-ST-Pierre	593
Lattainville	151
Lierville	234
Monneville	823
Montagny-en-Vexin	670
Montjavoult	482
Monts	170
Neuville-Bosc	524
Parnes	345
Reilly	125
Serans	223
Tourly	176
Trie-Château	1951
Trie-la-Ville	313
Vaudancourt	173
TOTAL	**16 745**

Tableau des 30 communes inscrites et population en 2016

Ce périmètre a le grand avantage de reprendre la totalité des communes vexinoises du plateau et donc d'inclure en PNR une entité géographique réelle et par ailleurs de tenir compte des communes situées au contact de la cuesta, dans la vallée de la Troesne et parfaitement éligibles aux critères d'un Parc. Par ailleurs, il serait possible d'inclure aussi d'autres communes dont l'intérêt patrimonial et paysager est tout aussi intéressant mais non inscrit en 1974. On pense aux communes de Villeneuve-les-Sablons, Aimblainville, Belle-Etoile, Bornel, Esches et Belle-église. On pense aussi à Hardivilliers, Ennecourt-le-Sec, Boissy-le-Bois, Montherlant et Pouilly-en-Vexin. Certains villages ont conservé leur toponyme « en Vexin » et abritent des maisons de caractère obéissant à l'architecture vexinoise.(cf.la carte de Bertrand Rossi)

C'est donc un secteur géographique composé de toutes petites communes rurales tout à fait éligibles à un parc naturel régional et sans grand enjeu hormis celui d'un grand intérêt environnemental et écologique (vallée de la Troësne en particulier et plateau du Vexin Français).

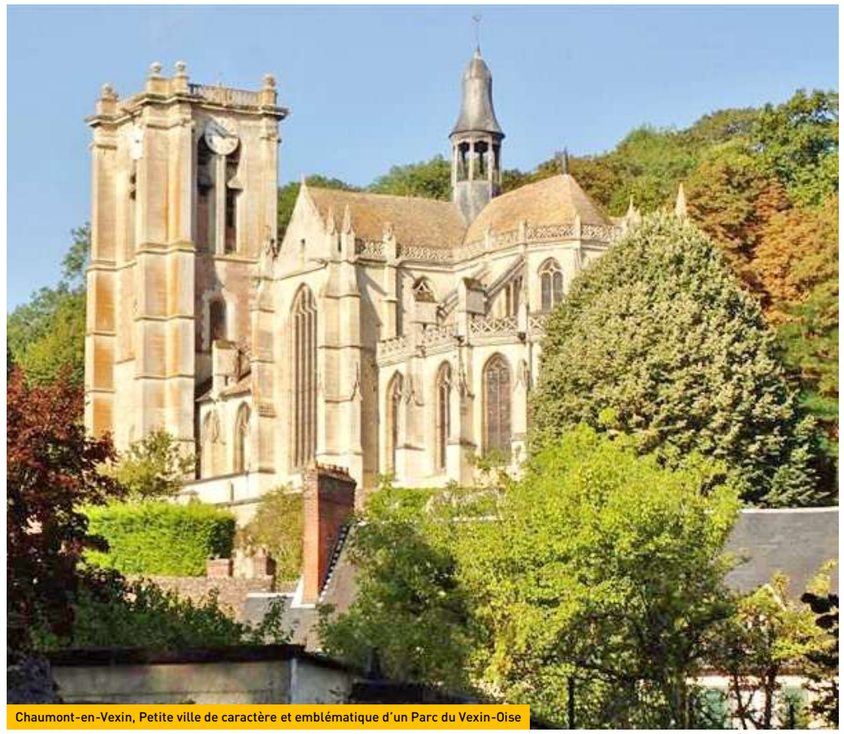

Chaumont-en-Vexin, Petite ville de caractère et emblématique d'un Parc du Vexin-Oise

Le Vexin-Oise, un patrimoine et un paysage de " grande qualité "

Il suffit de se « promener » et de cheminer dans cette partie du Vexin Français pour se rendre compte combien ces communes injustement « oubliées » auraient mérité d'entrer depuis longtemps dans « le » Parc ne serait-ce que pour valoriser encore mieux qu'aujourd'hui leur potentiel touristique et récréatif. En effet, les Parcs apparaissent dans des guides nationaux ou dans les publications de la Fédération des PNR. Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Vexin-Thelle qui fut approuvé en 2014, qui constitue un bon document et duquel font partie la plupart des communes que nous retenons, est à consulter car il explicite fort bien les caractéristiques géographiques de ce petit territoire (cf. le Diagnostic mis en ligne).

Le plateau agricole et boisé du Vexin Français au niveau des belles buttes de Rosne (classées en 1996) se termine au nord par un long talus très bien marqué sur plusieurs kilomètres qu'on appelle la « cuesta » du Vexin (en espagnol, c'est le talus). Le dossier du SCOT « Vexin-Thelle » se propose de parler de la « cuesta » Ile-de-France mais on réserve cette appellation en général à la « côte champenoise » viticole. Reprendre le terme de Vexin pour la cuesta identifierait mieux symboliquement ce talus. En contrebas, une très belle dépression humide est suivie par la Troësne et vers le nord un long glacis formé par un plateau agricole remonte jusqu'à un autre talus dominant au nord le Beauvaisis et le début du « Pays de Bray ». On est alors dans le « Vexin-Thelle » avec des paysages typiquement picards, en particulier au niveau de l'habitat (maisons de briques rouges) et du style des églises rurales. Le rapport de présentation du SCOT du Vexin Thelle (Pièce n° 1b et intitulé – Etat inititial de l'Environnement, 2014, 58 pages) offre, avec des blocs-diagrammes, des photographies et de nombreuses cartes, une bonne présentation des paysages naturels et des grandes entités paysagères. La pièce dite 1b (60 pages) est consacrée à un diagnostic précis et utile du territoire du Vexin-Thelle (population, logements, services et équipements). Ces documents sont consultables en ligne. On pourra utilement s'y reporter.

Le SCOT du Vexin-Thelle identifie parfaitement les entités écologiques vexinoises, autre élément capital en terme d'espace naturel :

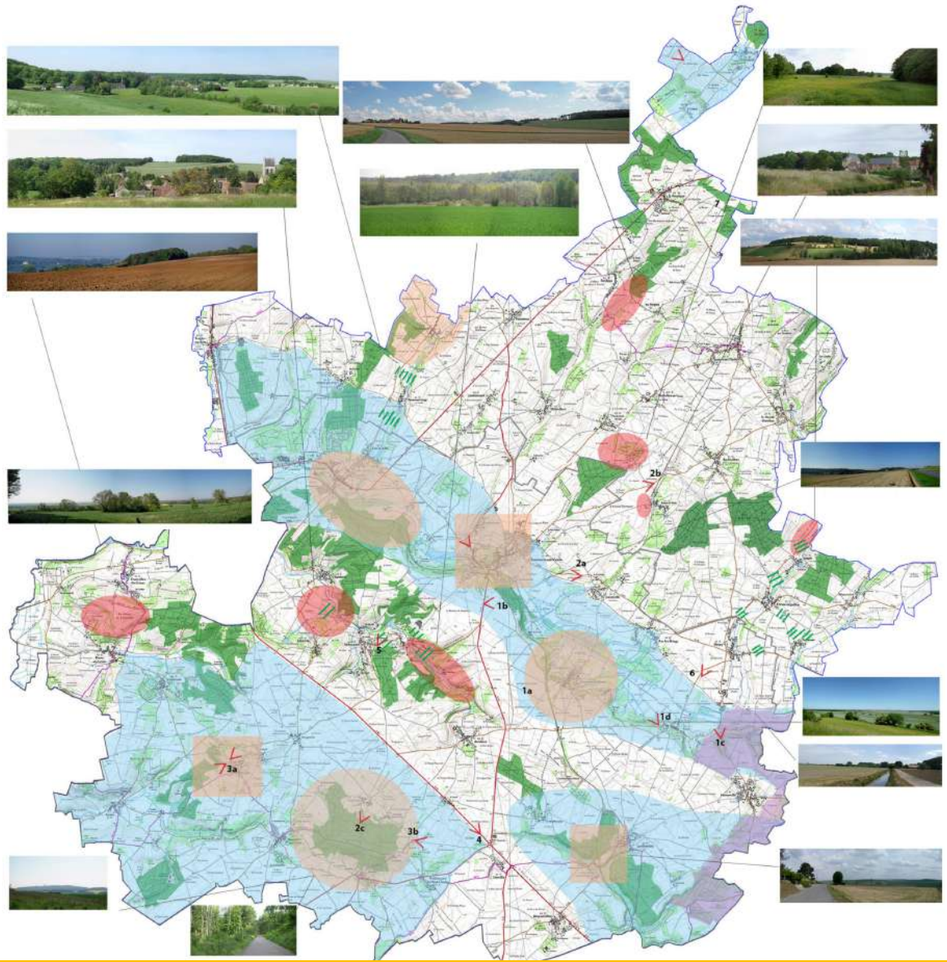

La carte des espaces d'intérêt paysager est précieuse et fort intéressante. Hormis la mosaïque de petites photographies lesquelles concernent en grande partie « notre » territoire. La cartographie met bien en évidence, en bleu les grands ensembles emblématiques à prendre en compte dans les documents communaux (PLU), et en vert les cônes de vue.

Les dossiers du SCOT (pourtant très riches au niveau informatif) ne parlent que très incidemment du Parc naturel régional et c'est là un reproche qu'on peut lui faire. Certains autres avis officiels lui en ont fait la remarque. En particulier, en faisant observer qu'au niveau du développement touristique envisagé à l'avenir, cela ne pourra se faire que dans le cadre d'une véritable synergie entre le Parc du Vexin et le département de l'Eure (site de Giverny et « passage » de la Voie Verte). C'est probablement à ce niveau que la labellisation en PNR aurait pu apporter un réel renforcement. Le PNR du Vexin français est doté depuis 2007 d'une structure efficace, Cap-Tourisme, qui aurait « appuyé » les stratégies de développement touristique mises en place par la communauté de communes (cf sur internet le bon guide touristique sur le Vexin-Thelle paru en 2018 et effectué par la communauté de communes).

Par ailleurs, le Commissaire enquêteur fit les mêmes observations dans sa réponse aux avis : « Il convient de rappeler qu'au moment de la création du PNR du Vexin Français, la communauté de communes du Vexin-Thelle a opté pour ne pas adhérer au PNR et en contrepartie avait décidé d'établir un schéma directeur du Vexin-Sablons….

La position locale par rapport au PNR n'a pas changé, tout en signalant que les orientations du SCOT de Vexin-Thelle et du SCOT des Sablons avancent le principe de synergies possibles à développer avec le PNR du Vexin » .

Un très beau paysage ; petite église de Neuville Bosc et ferme traditionnelle et au fond les buttes de Rosne, le « toît de l'Ile de France » (cliché B.Rossi)

Un très beau panorama irrémédiablement abîmé par la construction d'un silo qui aurait pu être localisé ailleurs. On constate ici la fragilité de l'«Inscription » (cliché B. Rossi)

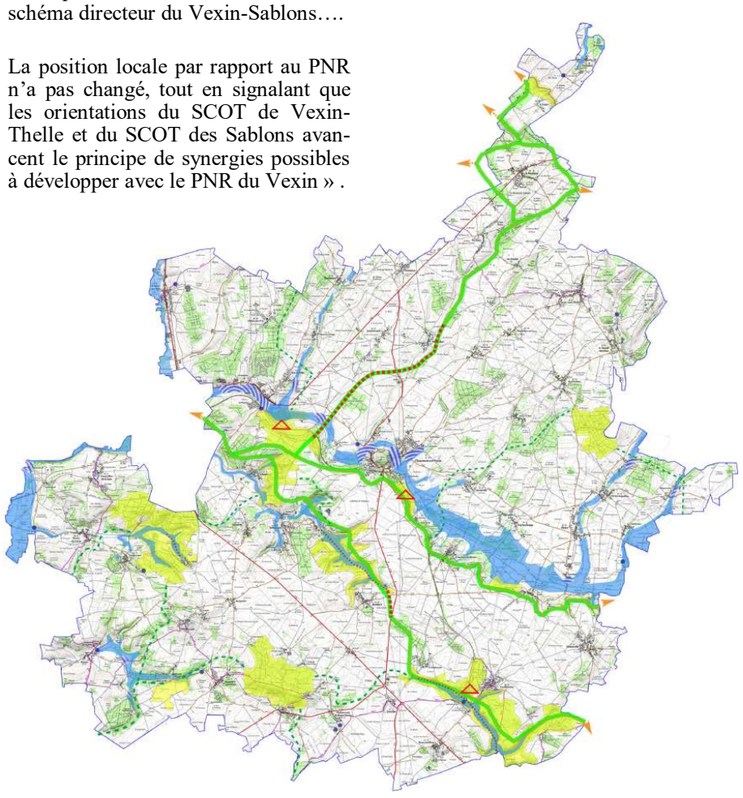

Une autre carte légendée « Plan de localisation des espaces naturels ou urbains à privilégier » et également en ligne sur le site cité est non moins intéressante. En effet, elle inscrit d'une manière très lisible la localisation des grandes zones humides (vallée de la Troësne, vallée du Réveillon et de la Viosne) et les grandes continuités écologiques (en vert) lesquelles participent de ce que l'on nomme la Trame verte et bleue (TVB). Enfin, les ZNIEFF de type I (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) sont « doublées » et renforcées d'être aussi en ENS (espace naturel sensible) et donc gérées par le département. Au total, la carte identifie très bien ce qu'on appelle les « cœurs majeurs de la biodiversité ».

Le château de Boury-en-Vexin, plusieurs fois évoqué et présenté dans nos pages, et encore dans le présent numéro, représente, en Vexin Oise, un magnifique exemple de bijou patrimonial, château du XVII° siècle, élevé en 1685 sur les plans de Jules Hardouin-Mansart. Monument Historique qui s'ouvre au public avec visite guidée.

Un dossier absolument prioritaire

Le classement des buttes de Montjavoult, de la Molière et de ses abords

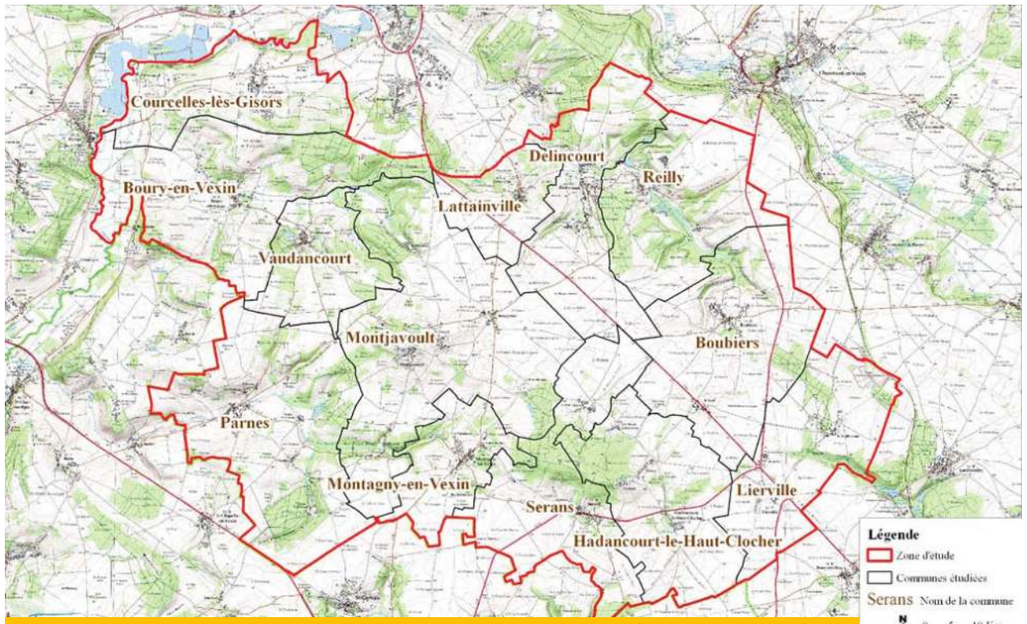

Le site proposé au classement retenu par l'étude prend en compte une grande partie du Vexin-Oise (source, étude d'opportunité)

Les Amis du Vexin français ont financé en 2013 une étude d'opportunité relative au classement par l'Etat au titre des sites des deux buttes de Montjavoult' de la Molière et de leurs abords. Note 4

Le site retenu par les auteurs de l'étude a porté sur 13 communes à savoir : Boubiers, Boury-en-Vexin, Courcelles-Gisors, Delincourt, Hadancourt, Lattainville, Lierville, Montagny, Montjavoult, Parnes, Reilly, Sérans et Vaudancourt (cf. les cartes IGN de Gisors et de Méru) soit une bonne partie du Vexin-Oise

La butte de Montjavoult a la particularité (207 mètres) d'être la seule butte du Vexin dont le sommet est occupé par un village surplombé par une église. Du haut de la butte, le cône de vue est remarquable. Le profil de la butte est aussi très original. La butte de la Molière qui culmine à 213 mètres est bordée de hameaux et de villages avec des pentes en pâtures et en culture, et la forêt qui la couvre donne un paysage de grande qualité. Déjà en 2005, l'Atlas de l'Oise avait souligné l'originalité de cette partie du Vexin et en 2009, lors d'une séance de la CDNSP (commission départementale de la nature, des sites et du paysage), celle-ci avait préconisé d'engager en priorité le classement de ces deux buttes. Enfin, en 2011, en réponse à la circulaire ministérielle du 7 juillet de la même année, la CDNSP avait validé la proposition du Préfet de l'Oise de les inscrire dans la liste nationale des sites du département restant à classer. On est en 2020.

Le territoire de Montjavoult-Parnes qui retient particulièrement notre attention.

Exemple d'une carte paysagère extraite de l'inventaire national du patrimoine naturel tel qu'il est possible de la visionner sur le site indiqué ci-après. On est au cœur de l'espace le plus intéressant. Le site inscrit est délimité par un tireté. En vert foncé, est répertoriée une ZNIEFF de catégorie 1 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de niveau supérieur. Vallée de l'Epte à l'ouest, en site classé. Le bois de Houtelet est vaste de 151 hectares. Intérêt scientifique de la légende et possibilité de prendre connaissance d'un nombre important de données informatives.

- Base communale de la biodiversité et de la géodiversité Hauts-de-France (rechercher sur Google)

Une fois sur le portail de la DREAL, on peut choisir les domaines à étudier (faune, flore, milieux naturels, patrimoine géologique…), puis, dans le domaine, sélectionner la commune recherchée. On y trouve entre autres informations, la liste des ZNIEFF et des cartes des paysages…corridors écologiques et continuités écologiques (navigation sur de multiples données et domaines d'information).

Dessins de Yves Périllon, ancien Inspecteur des sites ; une autre vision originale du patrimoine local ; les paysagistes et les géographes qui savent « dessiner » ont retrouvé l'intérêt du croquis pris sur le vif !

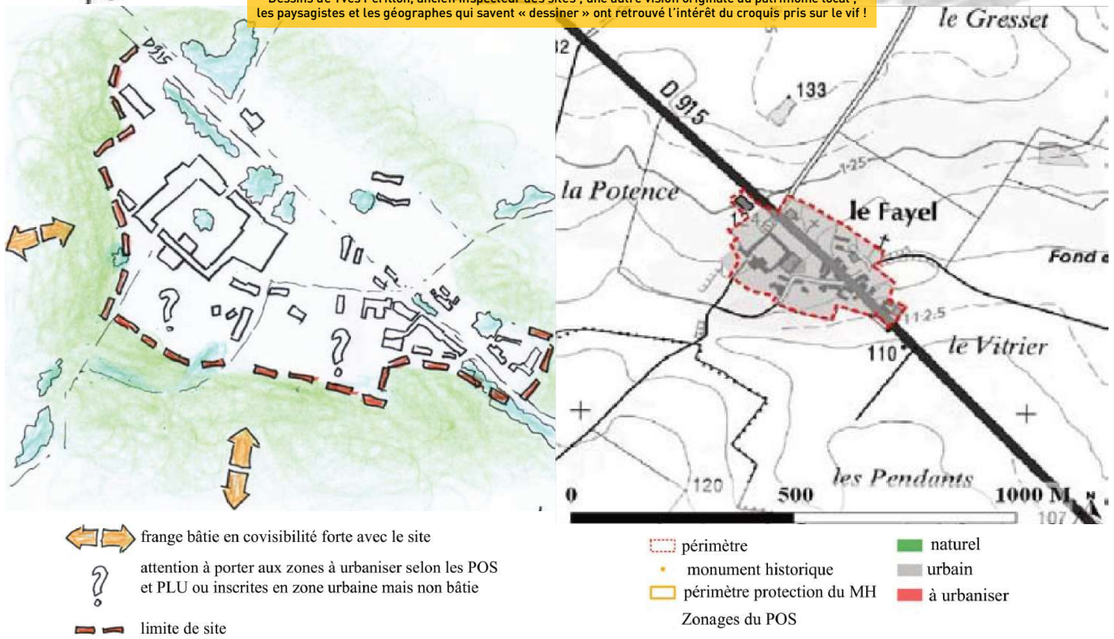

L'étude effectuée fut de grande qualité, tant dans l'écriture à la fois rigoureuse, technique et sensible, que dans l'argumentation étayée et solide. Cette étude dégage l'importance de l'histoire laquelle a forgé les paysages (églises, châteaux remarquables et petit patrimoine) et la qualité exceptionnelle des paysages concernés. Les auteurs ont retenu pour éligibilité le caractère « pittoresque » des sites. En outre, le travail montre que la procédure de classement peut s'accompagner d'une valorisation touristique intelligente et bien évidemment maîtrisée. Malheureusement, plus de 5 ans après sa remise officielle dans les bureaux des ministères concernés, nous déplorons que le dossier soit toujours au point mort.

Lors de l'enquête publique du SCOT du Vexin-Thelle en octobre 2014, Etienne De Magnitot, alors Président des Amis du Vexin français, avait montré l'urgence à finaliser et voir aboutir le dossier de classement.

« La zone inscrite de l'Oise se montre particulièrement intéressante, du même niveau que les buttes de Rosnes qui ont été classées en 1993 et 1996. L'Atlas des Paysages de l'Oise, publié en 2005 arrive à la même conclusion. Et, la CNDPS (Commission départementale de la nature, des paysages et des sites) de l'Oise a validé la proposition de M Le Préfet d'inscrire ces deux buttes (Montjavoult et Molière) dans la liste nationale des sites restant à classer. Il faut noter que seuls deux sites, dans l'Oise, ont été retenus dans cette liste…Il s'agit de préserver ce qui fait la qualité du paysage et du site, et qui avait déjà été identifié lors de l'inscription. Ce sont l'harmonie des paysages, les cônes de vue, le bâti rural, la diversité biologique, le développement de l'agriculture et le respect de l'identité du Vexin…Nous demandons que les dispositions du SCOT lui soient compatibles » (Etienne De Magnitot, Saint-Gervais, Président des Amis du Vexin Français, 25 octobre 2014).

Mais, dans sa réponse motivée (en ligne également), le Commissaire enquêteur avait tenu à faire observer que le dossier de demande de classement porté par les Amis du Vexin Français n'ayant pas été transmis à la communauté de communes chargée de l'élaboration du SCOT, celle-ci ne pouvait en tenir compte. Par ailleurs, une lecture très attentive de toutes les pièces du dossier (près de 2000 pages !) montre que certains services associés à la procédure d'élaboration du SCOT avaient signalé la nécessité de « parler » de ce projet de classement.

Les buttes du Vexin français à ou vers 1-2

Ce fut le cas par exemple de l'autorité environnementale (ex-DREAL de Picardie).Ainsi, lors de l'enquête publique du SCOT du Vexin-Thelle (décembre 2014),l' Avis de l'autorité environnementale (document important de 11 pages) émit des réserves sur des oublis observables dans le dossier du SCOT : *« En tout état de cause, ce projet de classement (des buttes) est révélateur d'un enjeu paysager qu'il convient de prendre en compte »* (page 9) et l' Avis posait la question des interrelations entre le Vexin-Thelle et le PNR du Vexin français *« (qui) auraient pu être abordées du fait de la proximité des deux entités. »* Le problème des articulations entre des territoires voisins lui semblait faire fortement défaut.

Ce dossier de classement est donc absolument prioritaire. Il offrirait à cette partie du territoire vexinois une protection indispensable et efficace. Les auteurs de l'étude proposaient une véritable gestion de l'espace classé. Il est, au regard de ce dossier, particulièrement légitime de déplorer en ces lieux l'absence de Parc, lequel aurait permis et une stratégie protectrice propre à un Parc, accompagnée d'opérations de financement comme dans tout PNR.

Les buttes du Vexin français à ou vers 2-2

Retour sur l'histoire des années 1990 et l'échec d'un « Parc Vexin-Val d'Oise et Oise » Note 5

Rétrospective

Nos « témoins » se sont excellemment exprimés sur ce sujet et il ne s'agira ci-dessous que de préciser quelques points (voir en annexe les témoignages). Nous avons conservé toutes nos archives personnelles des années 1980 et 1990, époque cruciale pour la création du Parc naturel régional officialisé en 1995. En outre, nous suivions alors systématiquement toutes les réunions publiques organisées par l'Union des Amis du Parc pour cette création de parc bi-régional (Ile-de-France et Picardie) dont les plus fervents propagandistes furent Guy Devernois et Jacques Dupâquier.

Guy Devernois (+), militant associatif des Yvelines, fut le très actif défenseur d'un parc bi-départemental et il créa en juin 1990 une « Union des Amis du Parc » laquelle publia jusqu'en 1995-1996 une « Lettre » (plus d'une vingtaine) fort copieuse, très documentée et qui portait ce combat. L'Union forte de plusieurs dizaines de membres individuels et collectifs est donc venue en appui des Amis du Vexin français. Cependant les liens de Guy Devernois avec les élus furent toujours très tendus, voire conflictuels, ce qui n'était pas le cas des « Amis » très soucieux de laisser les initiatives aux élus. Philippe Muffang (+),membre des Amis du Vexin français et résidant à Montjavoult, adhérent du ROSO (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise créée en 1976) se fit aussi le défenseur farouche d'un parc-bi-régional. En 1990, pour Jean-Philippe Lachenaud (alors Président du Conseil général du Val-d'Oise), un parc-bi-régional semblait déjà difficile à mettre en place. Il en était de même pour le Préfet de région Claude Sautter. Dans sa séance du 24 mars 1991, le Conseil Général du Val d'Oise discuta de l'élaboration du Parc et la carte en annexe incluait la partie de l'Oise concernée, mais en précisant que *« Cela ne préjugeait en rien des limites définitives du futur parc naturel régional ».*

Les années 1991-1994 furent des années de malentendus, de divergences entre élus de l'Oise et du Val d'Oise. Ainsi, l'exposition remarquable montée par la Mission de préfiguration du Parc (Val-d'Oise) omit d'inviter les élus de l'Oise qui se considérèrent de ce fait comme « exclus ». (août 1993). Dans une lettre à tous les élus du 15 mars 1994, l'Union des Amis du Parc appelait à un PNR élargi.

Le 5 janvier 1994, pourtant, Charles Baur, Président du Conseil Régional de Picardie, avait saisi le Ministre de l'Environnement et rappelé la volonté de la Picardie de coopérer avec l'Ile-de-France dans la perspective d'un Parc interrégional, et avait attiré l'attention du Ministre sur les conséquences de la mise en place éventuelle de deux Parcs séparés.

Le CES (Comité économique et social de Picardie) remit dans sa séance du 8 septembre 1994 un long rapport consacré aux parcs naturels régionaux, contenant un historique de l'élaboration plus ou moins conjointe du PNR du Vexin (élus de l'Oise et du Val d'Oise) et dans une très bonne conclusion circonstanciée résumait bien l'esprit de l'époque *« Cependant, l'obstacle essentiel à la création du Parc interrégional du Vexin Français semble bien être une* ***absence de motivation forte de la part des élus concertés, tant picards que franciliens*** *pour agir dans ce sens. De même,* ***l'absence de motivations des élus picards*** *pour la création d'un Parc exclusivement du Vexin-Thelle contrecarre toute possibilité de mettre en place un Parc réellement novateur et dynamique sur le site présenté »* (page 32) [Note 6] En 2019, cette phrase volontairement soulignée semble bien actuelle !

Les élus de l'Oise, et surtout le Conseiller Général Bernard Renaud, avaient peur d'être absorbés par une structure « Parc » dans laquelle ils seraient minoritaires. Selon Jean Girardon, professeur de géographie à Amiens — lui-même élu de Saône-et-Loire —, qui avait dirigé en 2003 un mémoire de maîtrise sur le sud de l'Oise (le Vexin-Thelle), Bernard Renaud n'aurait eu qu'un « strapontin » ! Toujours est-il que le 9 décembre 1993, les élus de l'Oise mirent en place un « District du Vexin-Thelle » correspondant aux deux intercommunalités actuelles. *« Le Parc n'apparaît plus alors que comme un sous-produit et on mettait en parenthèse toute idée de PNR »* (phrase prononcée par un élu en 2003). Il est clair que les motivations économiques l'emportaient dans l'Oise au détriment des aspects environnementaux et patrimoniaux. L'influence des grands agriculteurs réticents à une structure Parc qu'ils imaginaient comme une lourde contrainte a joué grandement également… Joue-t-elle encore ? [Note 7]

Philipe Muffang, un croisé de la cause du Vexin dans l'Oise…

Il est difficile d'évoquer l'histoire de l'intérêt majeur des AVF pour le « Vexin Oise » sans mentionner le rôle de Philippe Muffang.

Dans la revue 71 de décembre 2015 des Amis du Vexin Français, hommage était rendu, alors qu'à 90 ans il venait de nous quitter, à cet infatigable défenseur — *« défenseur passionné du Vexin-Oise »,* écrit Yves Périllon — de la partie vexinoise de l'Oise qu'il connaissait parfaitement et finement. Très tôt auprès Jacques Dupâquier chez les Amis du Vexin, ce docteur en droit parisien se montra attaché par toutes les fibres de son corps au Vexin-Oise qu'il parcourait depuis sa maison de Montjavoult. Il avait adhéré vers 1979/1980 au collectif associatif de l'Oise, le ROSO et en était devenu un des vice-présidents et surtout le « responsable » de l'arrondissement de Beauvais. C'est à ce titre qu'il avait défendu en temps utile un PNR bi-régional comme en témoignent les dossiers du ROSO. Il fut aussi Vice-Président des Maisons Paysannes de France. Et, plus tard, quand l'Union de Guy Devernois fut créée, il en fut vice-Président et l'animateur pour la partie de l'Oise. A titre personnel, nous nous souvenons (sans avoir gardé de notes) qu'aux réunions mensuelles des Amis du Vexin, dans les années 1980-1990, il intervenait très souvent pour défendre ce territoire de l'Oise.

Son « obsession » était de faire classer le site des buttes évoquées dans l'article « plaidoyer », et c'est sous sa pression — le terme n'est pas trop fort — que ce secteur fut estimé classable par la Préfecture de l'Oise et le Ministère compétent. Son plus vif regret ou plutôt sa colère, était — comme cela avait été le cas pour Jacques Dupâquier — de voir cette partition entre les deux Vexin, l'un inclus dans le PNR, et l'autre exclu. Dans un autre article tout animé de croquis et dessins, l'ancien Inspecteur des sites « avoue » que c'est Philippe Muffang qui lui fit découvrir les richesses patrimoniales et paysagères de ce petit secteur géographique : *« Venez vous y promener avec moi, j'y habite ».* Philippe Muffang était doté d'une très forte personnalité, rugueuse, sans doute, pas toujours très diplomate, notamment avec les élus, mais « imbattable » par ses connaissances sur le sud-ouest de l'Oise. Il fait figure de véritable « croisé » de la cause du Vexin français de l'Oise et s'imposait en tant qu'interlocuteur face aux administrations.

A lire ou relire….Yves Périllon *« Dans le Vexin Français, dans l'Oise, en Picardie… »* Bulletin 65 de l'Association des Amis du Vexin Français, décembre 2010.

- Jean-Claude Cavard

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les dernières tentatives de "rapprochement" pour un Parc bi-régional

La révision de la charte du Parc du Vexin en 2007

En 2004, en vue de la révision de la charte du Parc d'alors, Jacques Dupâquier publia un bulletin spécial d'information des Amis du Vexin français — que avons conservé ! — Chaque bulletin de couleur jaune et de 8 pages faisait le point sur un éventuel rapprochement des 30 communes de l'Oise dans le Parc du Vexin. Le bulletin n° 2 s'intitulait *« Rapprochement entre le PNR du Vexin Français et la communauté de communes du canton de Chaumont… Une opportunité se présente : le renouvellement de la charte en 2005 ».* Le Conseiller général de l'Oise, Bernard Renaud, proposait de créer une commission mixte paritaire composée d'élus et d'associatifs, lesquels seraient chargés de travailler en commun à des projets intéressant le Val d'Oise et l'Oise (tourisme, publication de brochures, aide à la création de gites ruraux). Gérard Claudel, alors Président du PNR avait accepté ces rencontres. Une réunion plénière se tint à Théméricourt le 11 décembre 2003, et une autre réunion devait être organisée dans l'Oise en 2004 (l'a-t-elle été ?). Le bulletin n° 3 *« Vivre en Vexin-Oise »* était en grande partie consacré à *« 10 questions aux candidats »* (élections cantonales de mars 2004). Nous n'en savons guère plus.

Un de nos anciens étudiants qui travaillait dans le cadre de son mémoire de maîtrise sur l'intercommunalité dans le sud de l'Oise et plus particulièrement sur ce secteur géographique, avait interrogé en 2003 plusieurs élus dont Bernard Renaud : *« Nous n'étions pas accueillis à bras ouverts ».* Pour un autre élu de l'Oise, mais qui avait tenu à rester anonyme, *« l'idée d'un PNR s'est révélée être un arbre plein de fleurs mais sur lequel on ne cueille jamais de fruits »* (sic). Néanmoins, à cette époque 7 maires avaient demandé que leurs communes soient intégrées au périmètre d'étude (Serans, Boury-en-Vexin, Chaumont-en-Vexin, Delincourt, Chambors, Lattainville et Reilly). Guy Devernois, infatigable défenseur de cette cause, était décédé, et le bulletin de l'Union qui avait tant fait pour la « réunification » n'était malheureusement plus publié.

En 2016, un projet de "Grand Parc" élargi à 143 communes, mais non abouti

Le « PNR du Vexin Français penche vers l'Oise et les Yvelines ». C'est sous ce titre très journalistique, dans un article intéressant et bien informé, que le journal local départemental « La Gazette » du Val d'Oise titrait en page 1 de son édition du 13 avril 2016 « Vexin. Le PNR veut (encore) s'agrandir », et la page 11 offrait une carte expressive. Il est probable que la presse locale isarienne, toujours bien informée, ait relaté aussi « l'événement ». Il y avait selon nous, « événement » car le PNR semblait vouloir s'élargir assez considérablement.

Lors d'une réunion du comité syndical du PNRVF de mars 2016, les élus avaient en effet débattu de l'éventualité d'un agrandissement du périmètre dans le cadre de la procédure de reclassement et de la révision de la charte, laquelle est toujours en cours début 2020. Les deux journalistes Robert Démard et Joseph Canu rappelaient que le syndicat mixte qui regroupait 101 communes envisageait de passer à 143 communes dont 37 situées dans le département de l'Oise. Des communes à l'est de l'A16 avaient même été retenues (Bornel, Belle-Eglise). Les élus avaient jusqu'au 9 mai 2016 pour définir le « nouveau périmètre d'étude » et remettre leur copie à la Région. La proposition d'extension comprenait aussi la confluence « vallée de la Montcient et vallée de la Seine » et la Boucle de Moisson (ce sont les 9 communes yvelinoises retenues aujourd'hui en 2020). Il est évident que la rive droite de la vallée de l'Epte (la « rive normande ») eût été une extension particulièrement heureuse car une « vallée » doit toujours être aménagée globalement de l'amont vers l'aval et sur ses deux rives. Il n'existe pas de Parc normand « riverain » de l'Epte. Le plateau est simplement appelé « Vexin normand » et montre une réelle unité et une forte identité. [Note 8] Les élus du Parc ont rapidement renoncé à inclure les communes de la rive droite de l'Epte (partie rosée de la carte) par 56 voix contre et 24 pour. La complexité dûe à l'obligation de « travailler » avec une 3° région en a été la raison principale invoquée.

Marc Giroud a été assez longuement interrogé par les journalistes et les réflexions du Président actuel du PNRVF sont particulièrement intéressantes et significatives :

« Comme tous les parcs naturels régionaux, le PNR du Vexin français est une institution à durée de vie limitée. Mieux vaut voir large, quitte ensuite à réduire, sachant qu'après, il sera impossible d'intégrer de nouvelles communes pendant douze années… Mais, cela ne veut pas dire pour autant que nous défendons l'inclusion de toutes les communes citées en toute circonstance » (nuance Marc Giroud !) et *« Pour le Vexin Français de l'Oise, cela allait de soi (ce pour la procédure de révision) ; il faisait partie du tout premier territoire historique et il comprend des grands ensembles patrimoniaux dans la continuité et la même structure que ceux de l'Ile-de-France. Les frontières qui nous séparent ne sont qu'administratives. Elles n'ont aucune utilité écologique ou touristique. Il s'agirait d'inclure les communes jusqu' à Gisors, Chaumont-en-Vexin, en contournant Méru… Pour l'instant (ce en 2016), il ne s'agit que de solliciter le Conseil régional d'Ile-de-France pour lancer une étude fine sur l'opportunité d'intégrer en totalité ces territoires communaux. Cela n'engage en rien les communes concernées et il n'est pas exclu qu'elles refusent. Cela avait été le cas pour les communes du Vexin français de l'Oise en 1995, qui avaient peur de perdre des opportunités de développement industriel en intégrant le PNR. L'activité est en effet moins forte là-bas que dans le Vexin français du Val d'Oise… l'enjeu est avant tout écologique »*

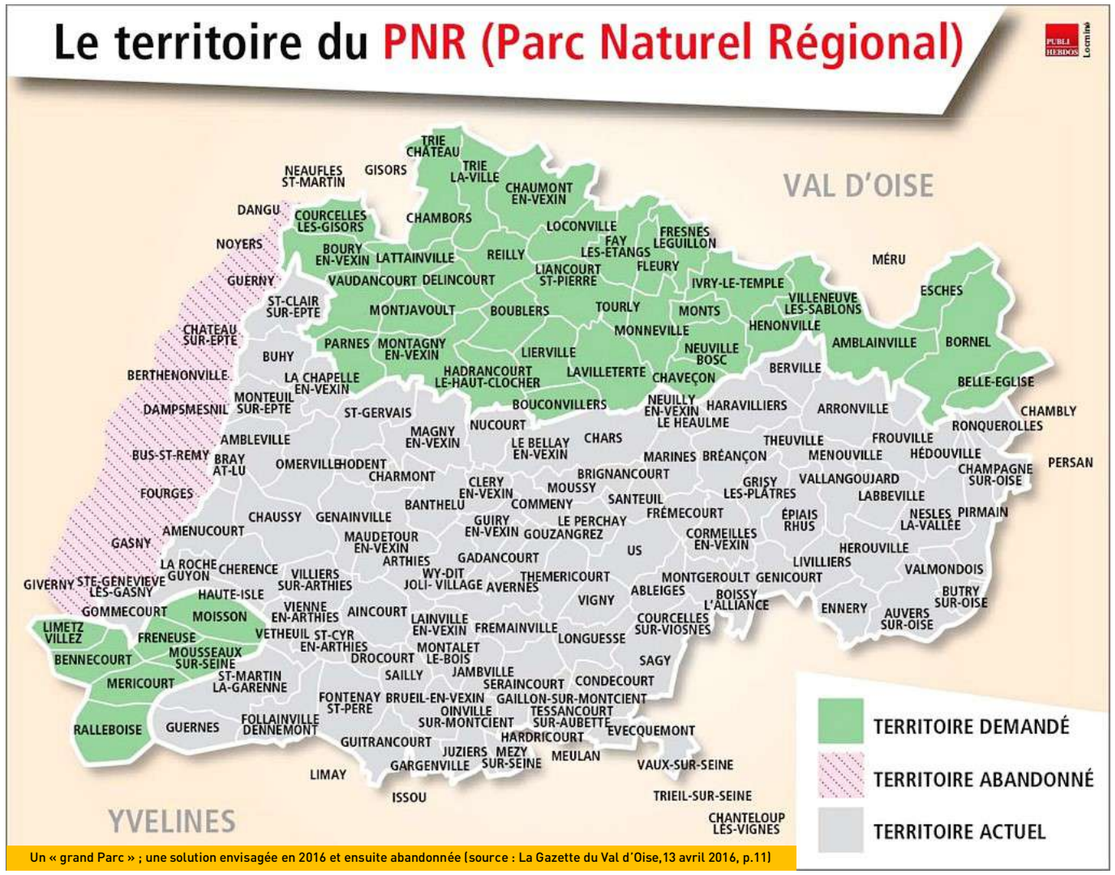

Un « grand Parc » ; une solution envisagée en 2016 et ensuite abandonnée (source : La Gazette du Val d'Oise,13 avril 2016, p.11)

La révision en cours du Parc naturel régional et la position du Conseil régional d'Ile-de-France en 2019 : une vision timorée

Dans sa séance du 7 juillet 2019, le Conseil Régional d'Ile-de-France entérina le périmètre de révision de la charte à 107 communes, en y adjoignant des communes des Yvelines. Un périmètre d'étude et sa justification sont joints dans l'annexe et il est précisé très sobrement que *« L'extension du périmètre aux communes de l'Oise avait été envisagée (ce en 2007 et 2016), toutefois, ce projet n'a pas abouti ».* Il est évident que la Région s'est appuyée sur la volonté des élus vexinois. Après échanges entre la Région Ile-de-France et le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc, le 12/ 11/ 2018, on en revint à un périmètre agrandi vers les Yvelines mais **excluant le secteur Picard** *« Les raisons du changement : risques de complexité administrative engendrée par l'élargissement à d'autres collectivités (Région Hauts-de-France, département de l'Oise) et problèmes de contraintes budgétaires pour garantir la mise en œuvre de la charte »* (source citée).

Ainsi, c'en était officiellement fini de ce scénario d'un Parc bi-régional et tri-départemental.

Dans le scénario le plus optimiste de 2016 porté par le PNR du Vexin français, le Parc eût été tri-régional : — Hauts-de-France, Normandie, Ile-de-France — et quadri-départemental — Eure, Oise, Val-d'Oise et Yvelines —. Il est évident que la procédure administrative et le fonctionnement sont plus complexes. Cependant, il existe en France quelques exemples de ce type de PNR sur plusieurs régions .

Il en est ainsi du **PNR du Ballon des Vosges** lequel fonctionne fort bien (Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et 3 départements), il en est ainsi du **Parc Normandie-Maine** (3 régions, 3 départements et de très nombreux et complexes liens de partenariat), il en est ainsi du **Parc de l'Aubrac** labellisé en mai 2018 (2 régions et 3 départements), il en est ainsi du **Parc du Morvan** labellisé en 1970 (c'est un des plus anciens !), sur actuellement 134 communes, 8 communautés de communes et 4 départements différents. Pour cet exemple précis, ce fut l'identité géographique morvandelle qui l'a emporté.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Professeur de géographie Raymond Woessner (auteur de plusieurs ouvrages dont l'un en 2010 sur l'aménagement du territoire et un autre paru en 2018 sur l'Alsace) à qui nous avons demandé son avis nous écrivait ceci en décembre 2019 :

« Les Vosges disposent également de deux parcs naturels régionaux (PNR). Celui des Vosges du Nord date de 1975. Il fait partie d'une réserve de biosphère transfrontalière avec le Palatinat. Peuplé par 85 000 habitants, sa Charte-2035 milite pour un tourisme durable. Elle s'appuie sur 11 EPCI, 4 SCOT et 3 Pays ainsi que sur un syndicat propre : le Sycoparc. Quant au PNR du Ballon des Vosges, il date de 1985. La définition de son périmètre avait suscité un débat entre Henri Goetschy, alors Président du Conseil Général, qui voulait un parc Haut-Rinois et le député colmarien Jean-Paul Fuchs (1925-2018) qui a finalement obtenu la création d'un parc interrégional. Celui-ci est établi en Alsace, en Lorraine et en Franche-Comté. A votre question : cet « assemblage » sur des structures nombreuses et complexes fonctionne-t-il ? Tout à fait ». (Jean-Paul Fuchs fut longtemps Président de la Fédération des Parcs)

Quel peut être l'avenir de ce territoire vexinois hors PNR ?

Il est évident qu'on ne construit pas un projet de territoire sur des conceptions nostalgiques empreintes uniquement de regrets, et tel n'était pas du tout le but de cet article. Aujourd'hui, le sud-ouest de l'Oise est partagé entre deux communautés de communes ayant chacune leurs logiques, leurs stratégies et leur propre développement endogène. Dans les années 1990, tout ce secteur géographique avait fait l'objet d'un schéma directeur couvrant plus de 94 communes (District du Vexin-Sablons) et le Projet de territoire du Vexin-Sablons (mars 1995) avait effectué **des rappels très nets** à l'idée de Parc dans le Vexin picard. Un syndicat mixte d'aménagement du sud-ouest de l'Oise (SMASO) fut officialisé. A l'initiative du Conseil régional de Picardie, un « Pays » avait été mis en place, mais sans que cette formulation soit vraiment une entité officielle de niveau national. En effet, au niveau de l'aménagement du territoire, la Picardie avait « divisé » son espace régional en 16 pays lesquels étaient retenus en tant que structure obligatoire pour un financement de projets.

Dans un article intéressant paru en juin 2008 dans le bulletin des Amis du Vexin, Maryvonne Dussaux (Présidente associative d'Amblainville, Vice-Présidente du ROSO) avait plaidé pour un autre développement du Vexin -Oise. *« Le fait que le Vexin-Oise ne fasse pas partie du PNR le condamne-t -il à une absence de projet collectif ? Doit-on conclure à une impossibilité pour les associations isariennes de dialoguer avec leurs élus ? »* (la réponse en était négative). L'auteur montrait ensuite le grand intérêt du « Pays » dans le sens de la loi Voynet du 25 juin 1999 car il y avait selon elle possibilité de créer des « conseils de développement » qui étaient un lieu de concertation et de débats, en particulier entre les élus et les associations. Effectivement, un « Pays de Thelle-Sablons » eût été un territoire suffisamment vaste et eût permis de fructueuses réflexions. *« Il faut, selon moi, trouver un projet pour ce territoire car un espace n'est jamais statique et il est en évolution constante. Il faut trouver un espace de dialogue entre les associations et les élus, définir un projet pour le site inscrit car il faut aller au-delà des divisions au sujet du PNR. En effet, s'il n'y a pas de projet collectif, nous perdrons en plus l'inscription du site inscrit ».* (Maryvonne Dussaux, conversation téléphonique)

Mais, les « Pays » n'ont plus aujourd'hui de réalité administrative et ont été supprimés. La Région des « Hauts-de-France », de Lille au sud de l'Oise, et forte de 6 millions d'habitants, et a une politique d'aménagement tout à fait différente. Elle se demande surtout comment créer des synergies et des complémentarités entre la partie nordiste et le versant sud francilien, lesquelles sont bien évidemment fort difficiles à réaliser du fait de l'étendue de la Région Hauts-de-France. En effet, tout le Sud-Oise au sens large, obéit à la problématique des franges franciliennes et un projet de « Métropole » est même envisagé entre Beauvais-Compiègne et Creil. Il y aurait donc beaucoup à dire sur le nouveau découpage régional, mais c'est dans ce cadre que se feront les projets d'aménagement et que s'effectueront les financements. Or, une « grande région » a des moyens conséquents et peut réfléchir à des projets de nature ambitieuse. C'est peut-être en ce sens que le « mauvais » découpage régional peut trouver un nouvel intérêt.

Peut-on proposer pour la partie isarienne un « projet » de nouveau PNR englobant la section « classique » du plateau tel que défini ici, avec une adjonction plus ou moins importante du Vexin-Thelle et du Vexin-Sablons ? Cela répondrait à la remarque du Président Marc Giroud qui nous avait dit lors de l'Assemblée Générale des Amis du Vexin Français en septembre 2019 « Demandez l'élaboration d'un Parc ! ». Est-ce réalisable ? Nous avons posé la question à Yves Périllon, ancien Inspecteur des sites ; sa réponse fut très nette *« Non, ce ne serait pas réaliste ni possible. Le territoire serait trop petit et financièrement pas pensable Ce qu'il convient de faire, selon moi, aujourd'hui, c'est relancer le dossier de classement des deux buttes et de leurs abords. Ce serait déjà très bien ! ».*

Cependant, la Région Hauts-de France finance aujourd'hui quatre PNR et un cinquième, celui de la Picardie-Maritime (Baie de Somme), est en cours d'élaboration. La révision du Parc Oise-Pays-de-France, en cours également, s'est avérée complexe et très délicate mais aboutira prochainement. Cependant, une grande Région peut chercher à valoriser différemment ses territoires.

Ainsi, plaidons-nous pour la création d'un nouveau parc « Hauts-de-France » qui prendrait en compte le Vexin-Thelle, des communes du Vexin-Sablons et celles du Pays de Bray (« petit » pays aussi, dont la thèse d'histoire de Pierre Goubert avait remarquablement montré l'originalité). On aurait certes un territoire plus complexe, mais les exemples en France de PNR aux limites périmétrales « accidentées » sont nombreux. Cette labellisation permettrait d'offrir une image de marque et une réelle attractivité à toute cette marge à la fois francilienne et picarde. Marge qui souffre d'être ce qu'on appelle un espace d'« intermédiarité ». Seule une structure de PNR serait l'outil susceptible de donner à ces territoires une forte identité appuyée sur celle des paysages, d'un patrimoine, d'une histoire originale et d'un développement économique vertueux mais créateur d'emplois. Un « **Parc du Sud-Ouest de l'Oise** » équilibrerait ainsi dans le sud des Hauts-de-France ce qui existe dans le Nord. N'oublions pas que le premier Parc français fut créé dans le Nord (« Scarpe-Escaut ») et que les PNR ont été imaginés en 1967 par des visionnaires. Nous, associations, imaginons l'avenir et soyons aussi des visionnaires. **Le Vexin cesserait ainsi d'être divis**é. Il faut espérer que d'ici là les conceptions d'aménagement du territoire auront changé et que le développement endogène, certes utile mais trop timoré, aura laissé la place à une vision de l'espace beaucoup plus ouverte. On rappellera ici toutes les réflexions engagées par les urbanistes depuis plusieurs années sur la nécessité de l'inter-territorialité.

Aujourd'hui, un certain nombre de maires, et pas seulement ceux de la vallée du Réveillon seraient favorables à rejoindre le Parc du Vexin. Pour eux, le développement industriel voulu par la communauté de communes du Vexin-Thelle ne leur apparaît plus comme convaincant. Le tourisme, voire l'agro-tourisme, leur semble plus attrayant. Selon ce qui nous a été rapporté, les grands agriculteurs du plateau du Vexin-Oise sembleraient avoir toujours été les principaux opposants à l'entrée dans la PNR. Et si le dossier devait être réactivé comme nous l'espérons très vivement, il serait important de trouver les arguments économiques pour les convaincre. Les élections municipales de 2020 et la candidature de nouveaux élus sensibles à la cause environnementale et au bien-fondé des Parcs constitueront peut -être une nouvelle donnée et une chance pour reconstituer l'unité du territoire vexinois ?

Epilogue

Le Conseil d'administration des Amis du Vexin Français du 17 juin 2 019 a abordé cette question du sud-ouest de l'Oise et a approuvé à l'unanimité une résolution qui fut ensuite votée puis par notre Assemblée générale. Ce texte réactualise un projet essentiel non encore abouti. On a y discuté des enjeux pour ce territoire, des propositions que le collectif pourrait faire pour sa protection environnementale et patrimoniale.

Il semble impératif dans un premier temps de : **relancer le dossier de classement des « Buttes de Montjavoult et de la Molière ».** Il apparaît aussi nécessaire de réfléchir aussi aux enjeux de tout ce sud-ouest et de définir concrètement un **projet** porté par l'ensemble du monde associatif du Val d'Oise et de l'Oise. Lors de l'Assemblée générale annuelle du ROSO en juin 2019, nous avons pu lire la motion des Amis du Vexin Français évoquée plus haut. Ce texte fut remis à Monsieur Le Préfet de l'Oise, présent à cette assemblée générale, ainsi qu'au Directeur de la Direction des Territoires (ex-DDE) de l'Oise.

Vœu présenté par les Amis du Vexin Français — *Rattachement du Vexin-Oise au PNRVF*

Les Amis du Vexin Français, représentés par leur conseil d'administration réuni à Théméricourt le 17 juin 2019, demandent qu'à l'occasion du renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional du Vexin Français, le rattachement audit PNR de la partie nord du Vexin français située dans le département de l'Oise jusqu'à la vallée de l'Epte soit inclus dans les objectifs fondamentaux du parc.

Les AVF rappellent que la célèbre cuesta du Vexin qui s'étend jusqu'à Gisors est une des parties les plus caractéristiques de ce territoire, tant par la géographie, la qualité des paysages, que par l'architecture et le caractère de l'habitat ; qu'elle s'illustre par une série d'églises en promontoire, dont plusieurs monuments historiques majeurs comme Marquemont et Chaumont en Vexin. Le site classé des Buttes de Rosne et de la Vallée de la Troësne, le site de Montjavoult dont le classement est en cours d'étude, et de nombreux autres lieux remarquables ont, comme les fondateurs de l'association l'ont toujours affirmé avec force, vocation à entrer dans le parc naturel du Vexin Français afin de mettre fin à la division artificielle d'un pays qui retrouverait ainsi son unité naturelle et culturelle, faisant bénéficier les deux espaces administratifs distincts d'un enrichissement mutuel.

Il est à noter que ce souhait est partagé par les associations des Vieilles Maisons Françaises, des Maisons Paysannes de France et des Amis du Château d'Hénonville, adhérentes au ROSO.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Témoignages

Des personnalités associatives et un expert ont accepté de nous adresser leurs témoignages, lesquels sont tout d'abord l'expression de leur connaissance fine du terrain fruit d'une longue et patiente pratique. C'est ensuite et surtout leur espérance qu'un jour qu'on souhaite le plus proche possible, ce territoire soit en grande partie classé (au moins sur 7 communes voire sur 13 communes) et entre plus tard de « plein droit » en Parc naturel régional lors de la future révision de la charte dans les années 2030…

Marie-Claude Boulanger, Présidente des Amis du Vexin Français, avec qui nous avons beaucoup échangé sur ce sujet, y compris par courriels, avant et après les grandes vacances de l'été 2019, nous précisait son point-de-vue dans un courriel du 15/11/2019 :

« Aujourd'hui, nous partons bien sûr du vœu historique non exaucé des fondateurs des AVF, et surtout de Jacques Dupâquier, d'insérer le Vexin français-Oise dans le Parc. Nous savons que malheureusement cette insertion n'entre pas dans les priorités, voire dans les volontés actuelles des élus et des instances officielles. La position du PNR, ou plutôt sa position de repli, ne nous engage pas en tant que AVF. Cependant, nous devons appliquer le principe de réalité et nous devons en prendre acte. L'essentiel pour nous, si manifestement l'extension du Parc n'est plus d'actualité, est en effet de trouver un moyen efficace de préserver le site vexinois actuellement inscrit dans l'Oise. Vous avez vu que la Région Ile-de-France n'était manifestement pas favorable à une extension du parc actuel et il nous faut donc trouver d'autres appuis et d'autres structures. Notre intention qui a été actée en réunion de bureau et de correspondants de proximité des AVF sera de rencontrer un certain nombre d'élus et de décideurs en la matière »

• • • • • • •

Yves Périllon, ancien Inspecteur des Sites, architecte et paysagiste qui avait été chargé officiellement de l'élaboration du PNR du Vexin au niveau des services de l'Etat au début des années 1990, a tenu à nous donner son point de vue sur ces années cruciales de 1990-1995. Son ancienne fonction et sa connaissance très fine du terrain et des acteurs rendent son témoignage capital.

« Suite à votre demande de témoignage, je vous adresse ci-dessous mon sentiment et mon ressenti personnel … J'ai volontairement intitulé mon texte ***« La difficile délimitation du Vexin…***

Vers 1992, la DIREN, Direction Régionale de l'Environnement, fut mise à contribution par la Préfecture de Région pour définir un territoire homogène pour le Vexin dont il était possible de faire un Parc Naturel Régional, le second en Ile-de-France. Il s'agissait de proposer une délimitation logique et une charte constitutive acceptable pour tous, thèmes délicats puisque le PNR pouvait mettre en question notamment les dispositions d'urbanisme que gérait alors l'Etat pour les communes, et l'organisation territoriale dont les préfets étaient les pivots.

Etant alors chargé des sites et paysages du département du Val d'Oise, j'ai travaillé avec l'IAURIF, l'Institut d'urbanisme de la région, à qui la DIREN confia l'étude de la définition territoriale, complexe car basée non seulement sur le paysage, l'histoire et la géographie, mais aussi sur la politique locale et régionale. Catherine Ribes était la chargée de Mission sur ce dossier. La structure de préfiguration menée par Gérard Claudel, maire d'Ennery et conseiller général, débattait de son côté sur l'ampleur du territoire et les caractères à prendre en compte dans le PNR. Les associations locales participaient intensément à ces débats, dont Jacques Dupâquier qui fut l'acteur le plus actif en tant que Président des Amis du Vexin français, lui-même implanté à Delincourt dans le Vexin du sud de l'Oise, et par Guy Devernois, plus porté vers la partie des Yvelines, puisque résidant à Lainville.

La première question était de savoir si la délimitation historique du Vexin devait être concernée en entier et constituer un PNR interdépartemental et interrégional, le précédent en France étant le Parc des Ballons des Vosges. En effet si la partie ouest du Val d'Oise et le nord des Yvelines sont bien caractérisés depuis longtemps par le terme de Vexin français, la partie contiguë du département de l'Oise, en Picardie, a fait partie de ce même Vexin, ainsi qu'en témoignent les appellations, l'histoire, surtout les paysages, bien qu' administrativement séparée. Bien avant cette date, les élus et les services de la Culture et de l'Environnement avaient bien reconnu ces caractères communs en inscrivant le site du Vexin de Gisors à la limite du département, et en classant le prolongement des buttes de Rosne, autour de Neuville-Bosc ou de Chavençon.

À l'ouest, la délimitation adoptée du Vexin français était la rivière de l'Epte, limite départementale et régionale avec l'Eure et la Haute Normandie, limite historique aussi puisque frontière depuis l'an 911 déterminée de haute lutte pour arrêter les Normands. Mais ce n'était pas une limite pour les paysages ni pour le vécu des habitants du Vexin dit normand, puisque le classement en 1982 du site de la Vallée de l'Epte inclut les deux rives, ce qui semble évident lorsqu'on parcourt cette vallée. Pourtant les caractères du paysage et de l'architecture traditionnelle en diffèrent quelque peu, ainsi que l'a démontré à plusieurs reprises Jacques Dupâquier ; il notait en particulier que l'emploi de la brique dans la construction rurale était spécifique au Vexin normand, mais étranger de l'autre côté de l'Epte (en fait la brique y est présente mais très rare, ce matériau étant adopté pour des bâtiments réalisés depuis la fin du XIX° siècle). Comme le département de l'Eure et la Région de Haute-Normandie semblaient peu désireux de s'inscrire dans un grand PNR, et en l'absence d'une volonté locale affirmée, car les associations étaient moins enthousiastes, le projet n'a donc pas été poursuivi.

Mais, il n'en a pas été de même pour l'Oise : très peu de différences de vécu, de paysage, de bâti traditionnel et une seule fédération d'associations couvrant les trois départements avec des supports locaux très actifs : l'Association des Amis du Vexin français (fondée au château de Boury-en-Vexin le 15 avril 1967).

La seule différence — et elle était de taille — était le faible appui que portaient la plupart des élus, en particulier les maires ruraux, à la création d'un PNR qui serait trop lié au prospère voisin, l'Ile-de-France.

Les grands élus, en particulier un conseiller général, y étaient peu favorables, sans doute pour des raisons politiques mais surtout stratégiques : peur de perdre la particularité d'une zone peu peuplée, riche de son agriculture céréalière et encore peu soumise à la pression des résidents secondaires. Au contraire, les contraintes pour un développement urbanistique harmonieux et modéré dans la charte d'un PNR pouvaient réduire leurs espoirs d'accroissement rapide de population constaté partout en limite d'Ile-de-France, car le coût du foncier y est encore abordable.

A la suite d'un très grand nombre de contacts avec l'administration et les élus de l'Oise, la décision de ne pas suivre la proposition de l'Ile-de-France vint de la Région Picardie. En fait, une confidence de la Préfecture me fut faite : la Picardie n'ayant pas les moyens de l'Ile-de-France craignait d'être entraînée dans de fortes dépenses … et de perdre la main sur une partie de son territoire agricole actif. C'est selon moi d'autant plus vrai que leurs financements allaient se concentrer sur le projet d'un « gros » PNR autour de Senlis dont la Picardie garderait le contrôle face à l'Ile-de-France ici minoritaire (PNR des « Trois Forêts » aujourd'hui, « Oise-Pas-de-France »). Je vous rappelle que ce Parc a compris toute la vallée de l'Ysieux autour de Luzarches dont je fus chargé du classement au titre des sites.

Forte déception donc pour les Amis du Vexin français autour de Jacques Dupâquier, contraints de « lâcher » l'inclusion dans le PNR des 30 communes du sud de l'Oise, bien qu'elles soient en site inscrit depuis le 25 octobre 1974, et partiellement en site classé depuis 1996. Or, ces 30 communes étaient selon moi tout à fait dignes d'en faire partie, d'où le projet de classement des buttes de Montjavoult, de la Molière et de leurs abords que les Amis du Vexin français purent lancer sur 13 communes dans un dossier diffusé en avril 2013. Les autorités n'ont pas encore donné suite à ce projet, ***pourtant signalé dans les urgences.***

Cet abandon du Vexin Oise acté, il fallut proposer une délimitation du futur PNR dans les deux départements, le Val d'Oise et les Yvelines. Par exemple, les communes proches de Cergy-Pontoise étaient soumises à la menace d'être urbanisées ; l'association du Sausseron avait demandé l'inscription au titre des sites la « Corne Nord-Est » ; c'est le nom qu'elle avait proposé pour les 47 communes écartées du grand site inscrit en 1972, puisque réservées pour l'extension de la ville nouvelle prévue au schéma directeur. Le SDRIF de 1994 ayant abandonné cette option, la Corne Nord-Est put être inscrite le 12 novembre 1998 après une concertation très rapide et positive : il faut dire que les élus espéraient cela depuis 20 ans ! L'inclusion de leurs communes dans le projet de PNR fut évidemment immédiate.

Des problèmes se sont révélés en marge sud, du fait de l'urbanisation débordante du Mantois et des Mureaux. Vaux, Hardricourt, Juziers, Gargenville, entre autres, présentent une urbanisation continue le long de la Seine mais un arrière-pays tout à fait digne du PNR. Il en est résulté une « découpe » du projet de PNR qui a pu paraître injuste, comme dans les dernières boucles de la Seine, où les communes de Bennecourt et Limetz-Villez avaient subi une invasion de pavillons jugée trop dévalorisante pour un PNR : le territoire à pouvoir inclure était donc réduit. La Seine était réputée infranchissable pour garder la logique vexinoise, ce qui a suscité des regrets quant à la boucle de Moisson, au pied des coteaux exceptionnels de la Roche-Guyon. Son classement partiel au titre des sites compense un peu ce renoncement.

• • • • • • •

Bertrand Rossi, administrateur des Amis du Vexin Français et de Maisons Paysannes de l'Oise, membre des Vieilles Maisons Françaises de France et associatif engagé depuis longtemps dans de nombreux combats pour stopper ce qu'il appelle dans un de ses articles *« l'enlaidissement ! »* exprime son point de vue en ses termes :

L'extension du PNR du Vexin français au Vexin Oise : un objectif inéluctable.

Alors que le Vexin français constitue une réalité géographique et humaine millénaire, des divisions administratives récentes l'ont artificiellement découpé en deux parties : la plus grande se trouve en Ile de France, la plus petite dans le département de l'Oise et l'actuelle région des Hauts de France. Si elle est plus petite, la partie du Vexin située dans l'Oise est néanmoins l'une des plus caractéristiques. Elle inclut notamment la célèbre cuesta du Vexin qui s'étend de l'Isle-Adam jusqu'à Gisors, surplombant à perte de vue un paysage magnifique. Dans l'Oise, la cuesta est ponctuée par une série d'églises en promontoire, dont plusieurs monuments historiques majeurs comme l'église royale de Chaumont en Vexin, la vieille église de Marquemont, l'église de Neuville Bosc dans l'écrin majestueux des Buttes de Rosne, juste au-dessous du point géographique le plus élevé de toute l'Ile de France.

Le Site classé des Buttes de Rosne et de la Vallée de la Troësne, le site de Montjavoult dont le classement est en cours d'étude, et de nombreuses autres communes ont vocation à entrer dans le parc naturel du Vexin pour leur enrichissement mutuel et pour mettre fin à l'anomalie d'un pays artificiellement divisé et qui doit retrouver son unité.

C'est dans le Vexin Oise, au château de Boury-en-Vexin, qu'a eu lieu en 1967 l'assemblée générale constitutive des Amis du Vexin français. L'un des premiers objectifs de notre association depuis sa fondation a toujours été de restaurer l'unité du pays. Et c'est grâce aux efforts de notre président Jacques Dupâquier — habitant du Vexin Oise — qu'a été fondé en 1995 le Parc Naturel Régional du Vexin Français dans la région Ile de France. Nous demandons aux actuels responsables du PNR de bien vouloir s'en souvenir.

L'extension du PNR à la petite partie du Vexin Oise a été proposée dès l'origine c'est-à-dire avant même la création du PNR en 1995. Mais elle n'a pas aussitôt abouti en raison du désintérêt politique de certains élus de l'Oise ce qui a perduré jusqu'à aujourd'hui. Pourtant comme Jacques Dupâquier n'a cessé de le signaler, l'adhésion au PNR constitue avant tout un label d'excellence et de valorisation du territoire qui ne peut qu'apporter aux élus présents ou futurs un prestigieux rayonnement.

Depuis de nombreux siècles, le Vexin a exercé un attrait sur sa périphérie. Le style de ses maisons en pierre calcaire caractéristique était très apprécié même au nord où cette pierre n'affleure plus et où une grande partie de l'habitat traditionnel était en pans de bois.

Toutefois, les habitants les plus fortunés faisaient bâtir des maisons en pierre provenant des collines voisines du Vexin. Et certains des bourgs situés dans cette zone frontalière revendiquaient leur appartenance au territoire le plus renommé en ajoutant à leur nom la mention « en-Vexin ».

Certains découpages administratifs modernes peuvent entraîner des erreurs, comme celle de considérer tous les habitants de l'Oise comme des Picards, parce qu'on les a mis dans la région Picardie, alors qu'une grande partie d'entre eux appartient depuis toujours à l'Ile de France, comme l'indique précisément le nom de Vexin français. N'oublions pas que l'art gothique, qui s'est tant développé dans l'Oise, portait au moyen âge le nom d'Art francilien parce que provenant d'Ile de France.

Certains opposent au projet d'extension du PNR le fait que le Vexin-Oise se situe dans une autre région que l'Ile de France et que des difficultés administratives surgiraient. Mais les réalités géographiques et humaines ne sont-elles pas plus importantes que les découpages administratifs temporaires ? Des Présidents de région dotés d'intelligence et de cœur, ne peuvent que s'accorder et trouver les moyens de coopérer pour que le parc naturel du Vexin français puisse parfaitement fonctionner sur deux régions, au profit du rayonnement culturel et de l'épanouissement de tous. Selon moi, une délégation de nos associations devrait demander audience aux deux régions. ».

• • • • • • •

Le témoignage de **Marc Toillier** (administrateur des Amis du Vexin Français, résidant dans l'Oise) dans l'article qu'il a consacré à la « Vallée du Réveillon aux portes du Parc Naturel Régional du Vexin » mériterait d'être cité en entier car il explicite parfaitement le très grand intérêt de ce territoire et les actions positives d'un Parc (texte du 4 novembre 2019 et conversation sur ce sujet le 2 décembre 2019).

« Notre vallée du Réveillon située dans l'Oise et notre partie du Vexin Français recèlent aussi de nombreux sites remarquables du Vexin tant sur le plan des paysages que de l'habitat et l'environnement, par exemple : les côteaux de Monneville ,Marquemont et Monts, la Viosne à Lavilletertre, le siège de Chaumont-en-Vexin et son église, Montjavoult et les buttes de Sérans-Hadancourt ,Boury-en-Vexin et son château du XVII° siècle et ,bien sûr, la vallée du Réveillon et ses quatre villages … Le Vexin est l'un des Pays les mieux conservés des 300 petits Pays qui ont fait la France, bien délimités. C'est une région historique (80 châteaux) ! La création des départements (22 décembre 1789) a divisé la région historique qui pourrait être rassemblée à nouveau en permettant au Vexin-Oise de rejoindre le Parc (suit une utile analyse de ce qu'est un Parc naturel régional)*… Le Parc naturel régional du Vexin Français n'est pas contraignant et apporte au contraire un soutien à tous les acteurs du développement local. Créé initialement en 1995, surtout pour préserver le pays du Vexin de la pression urbaine de la banlieue parisienne, il pourrait permettre aussi maintenant au canton de Chaumont-en-Vexin et à la vallée du Réveillon de préserver ses emplois, aider l'agriculture à se reconvertir et développer un tourisme de qualité autour de ses sites et paysages. Ce projet d'extension tant souhaité par Jacques Dupâquier (1922-2010), l'un des fondateurs du PNR du Vexin reste toujours d'actualité »*

(2 décembre 2019, courriel) *« Un Parc apporte aux villages une charte, des subventions diverses, une expertise dans les domaines de l'agronomie et de la foresterie, de l'habitat et de l'énergie. C'est aussi un outil pour un programme touristique et culturel ».*

• • • • • • •

Enfin, **Philippe Zentz d'Alnois**, administrateur des AVF, et membre, bien sûr, des Amis de Boury, à qui nous avions adressé un questionnaire sur sa vision de ce secteur territorial, nous a répondu par courriel du 16 novembre 2019 avec grande précision. Nous rappelons à nos lecteurs que son père avait aidé à la création de l'association des Amis du Vexin et accueilli sa première assemblée en mai 1968…

*« **Que d'occasions perdues sur ce dossier !** Le travail de fond avait été admirablement conduit avant 1996 par Messieurs Devernois et Dupâquier. La ville de Chaumont-en-Vexin et de nombreux villages (une quinzaine) avaient alors exprimé leur adhésion à l'idée de Parc. Je crois me souvenir que l'opposition se situait plus du côté d'ailleurs du Val d'Oise que de l'Oise elle-même. En 2005, le climat avait évolué : changement de Président de la Communuté de communes du Vexin-Thelle, Gérard Lemaître ayant succédé à Bernard Renaud. Et selon moi, il n'était pas en mesure d'entraîner les 35 communes dans cette problématique du Parc… et le souhaitait-il ? Mais surtout, à mon avis, c'est la Région Picardie qui a fait basculer les « choses » car elle a exprimé un refus catégorique de permettre au Parc d'intégrer les communes du Vexin Francilien de l'Oise.*

Aujourd'hui, la CCVT (Vexin-Thelle), comme d'autres communautés de communes, est contestée par certains. Beaucoup de contributions financières et de moyens pour « la ville » — Chaumont-en-Vexin — et peu pour la ruralité. On a là un problème quasi existentiel face à la pression politique pour établir des communautés de communes de 50 000 habitants et plus ! (C'est l'effet de la loi NOTRe de 2015).

Pour répondre à votre question, sachez que la communauté de communes de Gisors-Etrepagny pèse évidemment sur les nombreuses communes limitrophes dont Trie-Château qui « explose » au niveau des commerces de périphérie. En ce qui concerne l'avis des habitants sur l'hypothèse du Parc bi-régional, il faudrait les sensibiliser au sujet. Cela n'a pas été fait depuis 20 ans et quant à moi, je crains que le défi soit difficile à surmonter !

Beaucoup de villages ruraux sont dirigés par des agriculteurs plutôt hostiles à l'idée de Parc. Il est vrai qu'un certain nombre d'entre eux ont de profondes difficultés matérielles. Pour *certains, l'hypothèse d'une intégration à un Parc ne pourrait s'envisager qu'en contrepartie de garantie sur leur avenir. Quels conseils et recommandations un Parc pourrait-il leur offrir ? Dans 3 exploitations de Parnes et de Boury, la succession n'est pas assurée.*

Le Président actuel de la CCVT (Vexin-Thelle) est lui-même un agriculteur important. Un petit bouleversement pourrait intervenir à la faveur des élections municipales de 2020. Je crois qu'il y a moins de résidences secondaires que jadis et, par contre, même si cela n'a rien à voir avec le concept de PNR, pour les habitants de tout ce territoire, la situation du transport par voie ferrée vers Paris est catastrophique. Donc, un dossier à suivre… »

Conclusion

On aurait pu espérer un grand débat public sur le Parc comme il y en a eu jadis quand le Conseil général du Val d'Oise avait lancé des études territoriales et quand le PNR lui-même lançait sa révision des années 2004/2007. Or, tout se passe comme si Val d'oisiens et « Oisiens » s'ignoraient un peu, voire beaucoup ?

Cet article n'a fait qu'esquisser les grandes lignes des problématiques complexes du sujet et lancer un éventuel débat salutaire. Beaucoup d'autres points plus précis auraient pu être abordés (position actuelle des élus de l'Oise, communes favorables à un rattachement au Parc ou, a contrario, réticences, oppositions…).

On ne peut que regretter, voire déplorer que ce « dossier Parc » n'ait pas encore abouti, après tant d'années. Comme on a essayé de le démonter par de rapides allusions à d'autres PNR français, le rattachement de ce « petit » territoire ne poserait et n'aurait pas posé de réels problèmes. Un Parc est un « label d'excellence » et médiatiquement de niveau supérieur à toute structure administrative et intercommunale. Peut -être aussi les associations de défense de l'environnement du Val d'Oise et de l'Oise pourraient-elles se mobiliser davantage et, comme jadis, défendre auprès des élus tant du Val d'Oise que de l'Oise ce dossier ? A l'heure où nous écrivons, nous espérons que dans un ultime sursaut, les élus sauront « redéfinir » un périmètre élargi et inclure enfin ce territoire vexinois dans « le » ou « un » Parc. Nous résistons à l'idée que les communes vexinoises de l'Oise puissent être encore pour plus de 15 ans « hors-parc ». Faudra-t-il attendre que nos successeurs, en 2035, voire un peu plus tard encore, puissent écrire *Les 30 communes de l'Oise sont labellisées « Parc naturel régional » ?...*

Notre propos n'est pas polémique, il est soutenu par une volonté forte de préserver un territoire précieux, et par une conviction tout aussi forte qu'il y a moyen d'y parvenir. Note 9

Bibliographie

SCOT du Vexin Thelle (toutes les pièces du dossier sont en ligne et seraient à lire car il s'agit d'une source de grand intérêt) voir en particulier le dossier de l'autorité environnementale et le rapport conclusif du commissaire enquêteur. Le SCOT du Vexin-Sablons est en révision

Bulletin du Réveillon (bulletin trimestriel des 4 communes — Reilly, Delincourt, Lattainville et Chambors—)

Atlas des Paysages de l'Oise, Atelier 15. Architecture et Paysage, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Picardie, septembre 2008,353p. (mis en ligne sur le site de la Direction départementale des territoires) ou plus simplement au nom de l'ouvrage (capital)

« Pour le développement du Vexin-Oise, les outils du dialogue » Maryvonne Dussaux Bulletin 60 des Amis du Vexin français, juin 2008, p.5/10

« Une visite du Nord-Est du Vexin Français dans la communauté de communes du Vexin-Sablons », Bulletin 61 des Amis du Vexin Français, décembre 2008, p.19 / 27 (article non signé, parle en particulier des communes de Hénonville, Monts et Neuville-Bosc)

« Halte à l'enlaidissement du Vexin », Bertrand Rossi, Bulletin 59+ des Amis du Vexin Français, décembre 2007, p. 20 /24

Buttes de Montjavoult, de la Molière et de leurs abords, Etude d'opportunité de classement au titre des sites, 2013, Caroline Scao-Baudez et Karine Tourret, 91 p. et annexes (auteur adjoint à l'expertise, Yves Périllon, architecte-paysagiste, et conseils de Jean-Paul Martinot, géologue). Document interne, non publié actuellement

« A propos d'une procédure de classement au titre des sites des bulles de Montjavoult et la Molière et leurs abords, essentielles au paysage du Vexin » Karine Tourret et Caroline Scao-Baudez , ,Bulletin de La Sauvegarde Vexin-Sausseron, 2013, 5 p. (résumé de l'étude)

Les parcs naturels régionaux. Des territoires en expérience, Nacima Baron, Romain Lajarge, Editions Quae,2017, 247 p. (un ouvrage difficile mais remarquable pour les exemples de Parcs et les réflexions, utiles comparaisons)

« Les Parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et au développement durable des territoires et perspectives ». Avis présenté par le Conseil économique, social et environnemental. Paris, septembre 2018 (en ligne sur le site du CESE et de la Fédération des Parcs)

« Les Parcs naturels régionaux outils de développement local et d'expérimentation » in « Les espaces ruraux en France » ouvrage collectif sous la direction du Professeur Raymond Woessner, Atlande, 2018, 367 p. (chapitre PNR, p.265 /281), PNR de la Brenne, PNR des Vosges du Nord et protection des espaces naturels (p.289 / 309), un ouvrage très précieux sur tous les aspects de la ruralité française et de la périurbanisation

« La vallée du Réveillon aux portes du Parc Naturel Régional du Vexin » Marc Toillier in L'Echo de la Vallée,4 octobre 2019, N° 51

Remerciements

L'auteur tient à adresser ses plus vifs remerciements pour leur participation, envois de courriels et conversations téléphoniques aux personnes suivantes : Marie-Claude Boulanger, Maryvonne Dussaux, Régis Deroudille, Yves Périllon, Marc Toillier, Raymond Woessner et Philippe Zentz d'Alnois. Remerciements appuyés à Bertrand Rossi qui a plusieurs fois « relu » notre copie et qui nous a fait part inlassablement de sa connaissance approfondie de ce territoire.

Notes

1 Le terme d'isarien n'est pas très heureux mais s'emploie pour désigner les habitants du département de l'Oise, encore qu'aujourd'hui, la majorité actuelle du Conseil départemental préfère user de terme de « oisien ». Le terme d'isarien avait été utilisé par l'ancienne majorité socialiste

2 Cet article a utilisé nos archives personnelles et en particulier les notes prises lors des différentes réunions organisées dans les années 1990 pour la création d'un parc bi-régional (Vexin Picard et francilien) Nous avions alors suivi de très près, avec des entretiens de techniciens et d'élus, l'élaboration du Schéma directeur du Vexin-Thelle. Par ailleurs, le dépouillement à la DDAF (Direction départementale de l'agriculture et de la forêt) de l'Oise les dossiers sur le Plan d'aménagement rural (PAR) du Vexin-Oise nous avait permis d'engranger maintes informations dont certaines sont toujours d'actualité.

3 L'Eure normande appartient aux franges franciliennes. Jean-Pierre Fruit avait publié en 1973 une excellente thèse de géographie de 3° cycle sous le titre de « Vexin Normand ou Vexin Parisien ? », études de la Faculté de Rouen

4 L'étude fut réalisée par le cabinet PAKT (Karine Tourret) et l'agence Améter Paysages (Caroline Scao-Baudez). Yves Périllon, ancien Inspecteur des Sites du Val d'Oise participa aussi aux réflexions concernant ce travail et à l'illustration (n'est pas présentement consultable par le public)

5 Nous n'avons pas assisté personnellement aux réunions publiques du Comité syndical du Vexin, ce que d'ailleurs nous regrettons aujourd'hui, car si le compte-rendu fidèle rapporte l'essentiel du discours et des débats, seule une observation en salle permet de se rendre compte de l'attitude des uns et des autres ;

6 Les rapports du CES et ensuite des CESER sont toujours intéressants et de grande « sagesse » La durée des chartes est portée aujourd'hui à 15 ans contre 12 à la date de la publication de l'article ; la loi interdit entre deux révisions de charte l'inclusion de toute nouvelle commune ; peut-être cette clause mériterait-elle d'être assouplie ?

7 Une analyse très fine ce cette « histoire » eût nécessité un chapitre beaucoup plus conséquent et peut-être aussi davantage d'enquêtes de terrain auprès d'anciens acteurs et élus

8 La notion de « frontière » administrative si justement utilisée par Marc Giroud serait à analyser de très près. Pour avoir suivi de nombreux dossiers techniques de l'Oise depuis longtemps, nous sommes convaincus que l'identité départementale joue beaucoup dans cette inertie à transcender les départements et gêne la mise en place de stratégies inter-territoriales, pourtant si nécessaires, nous semble-t-il. Par exemple, l'Oise a mis en place dès les années 1960/1970 une forte inter-communalité inexistante alors dans le Val d'Oise (il faut attendre les lois de Jean-Pierre Chevènement de 1999).

9 Nous-même regrettons amèrement de n'avoir pas « su » écrire cet article, il y a deux ou trois ans, et le transformer ensuite en un argumentaire beaucoup plus technique travaillé collectivement

Annexe

La DREAL de l'ex-Picardie aujourd'hui des Hauts-de-France (Direction régionale de l'environnement, aménagement et du logement) a mis en ligne *l'Inventaire 2014 des sites classés et des sites inscrits* des 3 anciens départements de l'ex-Picardie (Aisne, Oise, Somme). En basse définition, le document de 137 pages est consultable sur *« sites du département de l'Oise »* (08/12/2014, 40,6 Mo). En haute définition,le temps de chargement est de 37 minutes. (cf, le site de la DREAL). La DREAL de Picardie avait chargé un Atelier d'effectuer un nouvel inventaire mis à jour et un état des lieux à partir d'exploration de terrains et un reportage photographique

Rappel : La loi du 2 mai 1930 détermine dans chaque département une liste de ces sites .Il s'agit de la grande loi fondatrice héritière de celle 1906 sur les sites et monuments naturels. Elle reste par excellence l'outil de gestion des territoires les plus prestigieux. Deux niveaux de protection : le **classement** est réservé aux sites les plus remarquables dont la caractère notamment paysager doit être rigoureusement préservé. Un site est classé par arrêté ministériel ou décret en Conseil d'Etat. La procédure de classement est « longue, toujours difficile et complexe » (Jacque Dauphin, ancien Inspecteur des Sites). **L'inscription** est proposée pour des sites moins sensibles ou plus urbanisés mais qui présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de près. Malgré une certaine « fragilité » car en site inscrit, des projets discutables sont parfois accordés, un périmètre de site inscrit est *« moralement symbolique »* (Yves Périllon, ancien Inspecteur des Sites). En site inscrit, tout projet de modification de l'espace est soumis obligatoirement à l'avis simple de l'architecte des bâtiements de France.

En 2014, la situation était la suivante : territoire national, 2 700 sites classés soit 800 000 hectares et 4 800 sites inscrits soit 1 700 000 hectares, au total pour les 2 types de protection, 4 % du territoire national.

Dans l'Oise, toujours en 2014, 60 sites sont classés /ou inscrits : 22 sites classés (28 956 hectares) et 38 sites inscrits (62 825 hectares)

Le document présente chaque site inscrit et classé sous la forme d'une fiche récapitulative avec croquis et photographies.Le **Vexin-Oise** (inscrit le 25 octobre 1974) est identifié sous le numéro 69-59.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU PNR

RÉUNIONS

DE JANVIER 2019 À DÉCEMBRE 2019

PAR **JEAN-CLAUDE CAVARD**

Présidente : Edith Andouvlie, maire d'Us
Référent et responsable du pôle développement : Patrick Gueit
Représentant des Amis du Vexin Français : Jean-Claude Cavard

Nous avons calé le compte-rendu sur l'année civile de manière à coïncider avec la sortie du bulletin des Amis du Vexin.

La *commission de développement économique et social* s'est réunie 3 fois en 2019, le **20 février**, le **23 mai** et le **25 octobre**. Le 20 février 2019, nous étions représentés par Michel Hénique.

Edith Andouvlie, élue et Présidente de cette commission, sait mener, avec dynamisme et grande maîtrise des dossiers, les discussions ou débats entre les membres de la commission. Nous tenons à remercier Patrick Gueit, Responsable technique du Pôle pour nous avoir adressé le dossier statistique sur le Vexin présenté lors d'une séance, et de nous avoir communiqué des photographies servant à illustrer cette note ainsi que des compléments intéressants sur la filière chanvre et l'éco-construction. Du fait de la révision de la Charte du Parc, la Directrice du PNR, Agnès Lanthier est venue à la réunion du 20 février 2019 nous expliquer les grandes étapes de la procédure. Il n'en est pas fait état ici et on renvoie le lecteur à la **note publiée** à ce sujet dans la présente revue.

La commission a pour première mission d'examiner les **fiches-opérations** présentant les demandes des subventions soumises au Parc (en investissement). En effet, les aides financières du Parc sous forme de subventions sont décisives pour les petites entreprises en phase de modernisation. Ces fiches sont ensuite adressées au bureau ou au comité syndical et ce en fonction du montant de la subvention accordée.

Mais, la commission a aussi pour finalité d'examiner **toutes les actions économiques** qu'elle estime devoir soumettre aux personnes présentes.

Nous en ferons donc un compte rendu par thèmes.

Opération collective de modernisation de l'artisanat (OCMA)[1]

1. On recense en France pas moins de 1900 aides !

L'objectif est d'aider par des subventions — uniquement à l'investissement — des entreprises artisanales en phase de modernisation. En 2018, 14 entreprises ont pu être aidées (12 606 euros en moyenne par établissement) et en 2019, ce sont 4 entreprises qui ont pu en bénéficier, soit un total de 93 469 euros (12 207 euros en moyenne).

La commission examine la faisabilité et l'intérêt du dossier de subvention. À titre d'indication, une boulangerie, une menuiserie, un réparateur automobile à domicile, une entreprise de fumisterie et un aménagement d'atelier pour un vendeur de marque de pianos, ont pu en bénéficier. On pourra relire la mise au point effectuée par le Parc sur ce sujet dans le numéro 60 de novembre 2017 *« Couleurs du Vexin Français »* lequel explicite très bien les modalités de la procédure. Une modification des aides a été apportée récemment : désormais le Ministère de l'Artisanat du Commerce et du Tourisme participe à cette opération à hauteur de 20 à 30 % de la demande d'investissement formulée par l'entreprise. Le Parc complète et on peut arriver un taux de subvention de 40% (60% pour l'accessibilité). En revanche, l'Etat a décidé de ne pas reconduire le dispositif FISAC (Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat ; cf. loi de finances pour 2019).

Bilan Ocma 2017 - 2019	Total
Nombre Entreprises subventionnées	**22 (dont 4 en 2019)**
Subventions notifiées 2017	126 261 €
Subventions notifiées 2018	93 469 €
Subventions notifiées 2019	59 849 €
Subventions notifiées	**279 579 €**
Part Etat (théorique)	27%
Subvention moyenne:	12 708 €
Montant total des investissements réalisés par les entreprises	**927 149 €**
Investissement moyen	42 143 €
Effet levier (Investissements/subv.)	*3.32*

Récapitulatif des aides financières accordées aux entreprises éligibles au niveau de leurs demandes (Source PNR du Vexin, commission développement économique)

Menuiseries	6
Chocolatiers	4
Boucherie / coiffure	3
Travaux d'installation divers	3
Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	2
Fabrication textile	1
Imprimerie	1
Mécanique industrielle	1
Revêtement de sols, murs, plafonds	1

Bilan 2017-2019 par activité des aides pour des entreprises du Vexin (Source Parc)

Le petit commerce en zone rurale

(Rappel : analyse intéressante effectuée par le Parc sur ce sujet en 2018 ; cf. la revue 74 et intervention de Patric Gueit en 2018 pour présenter en détail le tissu commercial du Vexin)

Le **Pacte rural** pour la sauvegarde des commerces de proximité mis en place par le Conseil régional d'Ile de France est un dispositif qui apporte un « plus » dans cette stratégie de revitalisation du tissu commercial vexinois. On rappellera que le Parc avait mené avec succès une opération ORAC (opération de restructuration du commerce et de l'artisanat) dès 1997, et prévue jusqu'à 2002. Une nouvelle opération fut lancée par le Parc en 2017 comme suite à une pré-étude. Les membres de la commission ont abordé plusieurs fois cette thématique et Madame Andouvlie a rappelé son inquiétude devant la concurrence apportée par les grandes surfaces de proximité sur le tissu local. Les projets de moins de 1000 m2 se multiplient et ne passent pas devant la CDAC (commission départementale d'aménagement commercial où sont examinées les demandes d'implantation de surfaces commerciales, et où siègent au titre des AVF Marie-Claude Boulanger et Étienne de Magnitot). Un membre de la commission est intervenu longuement et avec précision lors d'une séance sur les modifications importantes des mœurs des consommateurs et les nouvelles formes d'achat. Des exemples précis sur le Vexin ont pu être apportés. Le Maire de Nesles-la-Vallée a donné sa vision de l'évolution des habitudes des habitants (et notamment des nouveaux habitants). Les membres de la commission ont plaidé pour un développement des circuits courts (les jeunes agriculteurs y sont favorables). Il est proposé de réfléchir à cette thématique et de dresser un état des lieux.

Une fiche-opération a été approuvée pour lancer un appel à initiatives, un appel à projets pour des porteurs privés ou publics. D'autres formes de distribution ont été aussi suggérées par la commission (livraison de livres, de journaux). L'un des membres de la commission a posé le problème, très gênant selon lui, de l'accès à la grande presse quotidienne, très peu de communes vexinoises étant dotées de commerces diffusant la presse régionale ou nationale.

Valorisation des métiers d'art

Il s'agit d'une action dont les membres de la commission sont saisis régulièrement car le Parc s'est très largement investi dans ce type de travail qui nous semble très original. Depuis 1995, le Parc s'intéresse à ce type d'action, et, ces dernières années, le travail patient et efficace du Parc s'est manifesté par une présence physique dans plusieurs salons prestigieux, ce qui a le mérite de faire connaître le Vexin. Lors des Journées européennes des Métiers d'art (avril 2019), le succès a été réel : 30 professionnels ont présenté leurs créations et leur savoir-faire dans le cadre d'un circuit organisé par le PNR sur le Parc, soit en atelier, soit dans le cadre de regroupements. Au total, 3500 personnes ont fréquenté les différents sites. Un rallye-cyclo et une randonnée de Vétheuil à Vienne-en-Arthies ont complété la « découverte » desdits ateliers. Le **guide des Métiers d'art**, régulièrement remis à jour recense une cinquantaine de professionnels vexinois (coût de l'opération : 4110 euros en 2019). Le guide est édité en 3000 exemplaires (soit,1,37 euros l'unité) et est largement diffusé, gratuitement, dans les offices de tourisme, les différents sites touristiques du Vexin mais aussi plus largement, du Val d'Oise, salons et artisans d'art (assez nombreux dans le Vexin). La commission examine la **validité** des candidatures demandant à être insérés dans le guide, en fonction de critères bien définis. Cependant, de l'avis de la commission, il manque sur le Vexin un *lieu d'accueil spécifique pour les artisans d'art*. Une ferme vacante ou un commerce vacant et qui ne trouve pas preneur pourraient devenir d'excellentes opportunités (ce thème est revenu plusieurs fois ces dernières années mais ne peut aboutir faute d'initiative privée ou publique).

La thématique des Métiers d'Art (source PNR du Vexin)

Opération Eco-défis de 2019[2]

2. Un dossier de presse intéressant nous a été remis par le Parc

C'est une action originale du Parc dont le récent rapport du Comité Social et Economique (rapport d'Alain Feretti) a parlé comme d'un *travail assez exemplaire*. Le Parc a lancé cette procédure en 2012. Il s'agit d'inciter les entreprises artisanales, commerciales et de service, ainsi que les prestataires de tourisme (chambres d'hôtes, gites ou sites de réception de visiteurs) à mettre en œuvre concrètement des *actions de développement durable* (ce qu'on appelle des « défis »). Le Parc les « accompagne » (coût pour le Parc en 2019, 20 000 euros). Eu égard au succès des résultats positifs obtenus antérieurement, le Parc a décidé de lancer une nouvelle campagne ou « nouvelle édition » pour 2018-2019. Cette année, ce sont *8 thèmes* qui ont été choisis (énergie, transport, achats responsables, déchets, emballages, eau, biodiversité, sensibilisation à l'environnement). Un jury composé d'élus, de techniciens et de partenaires, est chargé de remettre un prix (de 3 / 5 éco-défis à plus de 12 défis, un défi correspondant à une action pratique). Cette année, ce sont 81 actions (défis) qui ont été primées et qui ont été effectuées par *16 entreprises sélectionnées* (certaines entreprises ayant pu réaliser plusieurs « défis »). Depuis 2012, 54 lauréats, soit 296 défis, ont été récompensés. Une catégorie *« Ambassadeur »* a même été créée pour valoriser les candidats faisant preuve d'exemplarité. Par exemple, une entreprise de Vigny a été récompensée pour avoir réalisé des actions de covoiturage, achat de fournitures de bureau en matière recyclable, système de tri écologique, création d'un nichoir à insectes… Telle autre entreprise (une résidente hôtelière) a multiplié des actions relevant des 8 thématiques citées. L'équipe du Château d'Auvers a été également récompensée. Le Parc diffuse largement dans les médias le nom des entreprises ayant accepté de porter leurs efforts sur ce genre d'actions.

Cette procédure se révèle hautement symbolique car c'est un moyen de mieux faire connaître à des entreprises pour qui un PNR peut être parfois conçu comme une contrainte, ce qu'est un Parc.

La « séance de remise des prix en novembre 2019 (source PNR du Vexin)

Éco-construction : sensibilisation et formation des professionnels à l'usage du chanvre et de la paille dans le bâtiment

Un travail original du Parc. Patrick Gueit a présenté aux membres de la commission les avantages de la *culture du chanvre* (bonne tête de rotation, faible besoin en engrais et aucun pesticide) et son utilisation dans le bâtiment. Cinq journées de formation professionnelle ont été organisées par le Parc, au sein de la plateforme éco-construction et rénovation énergétique au Bord'haut de Vigny : *« Construction en bottes de paille dans le cadre des règles professionnelles »*. Il existe un réseau français de la construction en paille.

Les atouts de la paille comme matériau de construction sont nombreux. Excellent isolant, disponible localement (10 % de la paille de blé suffirait pour isoler les logements construits en France chaque année), la paille est un matériau sain, durable et peu onéreux. Et balayons une idée reçue : la botte de paille correctement pressée ne s'enflamme pas mais se consume très lentement en ne dégageant que très peu de fumée. Plusieurs méthodes de mise en œuvre sont possibles : remplissage dans de l'ossature bois, préfabrication dans des caissons en bois, isolation thermique par l'extérieur, paille porteuse.

La construction est rapide mais nécessite un savoir-faire spécifique. Une filière pourrait être développée localement si les agriculteurs adhèrent à la démarche. Une dynamique est lancée sur le territoire avec l'organisation d'une prochaine formation destinée aux artisans en mars 2020 et une journée de sensibilisation organisée avec le CAUE95 en mai 2020. De la documentation technique a été présentée aux membres de la commission et des discussions ont été effectuées sur ce sujet qui leur a semblé intéressant à approfondir.

C'est un bon exemple d'innovation locale réalisée par un Parc francilien à l'instar de ce qui se fait dans le PNR du Gâtinais pour ce qui est de la filière chanvre. Le Parc du Vexin a d'ailleurs sollicité quelques agriculteurs pour tester la culture du chanvre localement sur 1 ha.

Salon entrepreneuriat de Magny-en-Vexin

Pour la 3° année consécutive, un salon de l'entrepreneuriat et de l'emploi a été organisé à Magny-en Vexin le 16 mars 2019 par l'association Elite Vexin. Le Parc est partenaire de cette opération.

Journée de formation organisée par le PNR du Vexin (source PNR du Vexin)

Aperçu statistique sur le PNR du Vexin

Lors de la séance d'octobre 2019, les chiffres-clés économiques du Vexin ont été présentés aux membres de la commission développement, concernant les 92 communes intégralement comprises dans le Parc (les 6 autres le sont uniquement pour leurs espaces naturels ou boisés).

Population en 2016 : 80 155 ; actifs occupés : 36 914 ; emplois dans le Vexin : 18 053 ; établissements en 2018 : 3200.

Répartition des emplois par secteur d'activités : services administratifs 24%, commerce 15%, construction 17%, industrie 23%. Structuration de la sphère d'activités assez équilibrée.

Selon le document commenté par le technicien du Parc, les augmentations les plus fortes d'établissements par secteur d'activités entre 2009 et 2018 ont porté sur les *services marchands aux entreprises et aux particuliers*. La construction et le bâtiment se sont stabilisés. Par contre, l'activité industrielle (au niveau de la création) a fléchi. Le Vexin est donc comme beaucoup de territoires franciliens en périphérie de Paris davantage concerné par *l'économie présentielle* (activités et services locaux comme l'aide à la personne par exemple). Au niveau de l'emploi salarié privé sur le Vexin, les grandes tendances sont à une augmentation du nombre des salariés dans les services, à une baisse dans le secteur du commerce et du BTP. Pour ce secteur, cette baisse est compensée par les micro-entrepreneurs (anciennement autoentrepreneurs). Les entreprises qui souhaitent s'implanter ou se développer localement sont à la recherche de *petits locaux* et de *petites surfaces*.

Bien que la majorité des entreprises vexinoises soient des TPE, il existe cependant comme nous l'a bien expliqué Patrick Gueit dans sa présentation orale, un tissu industriel non négligeable avec aussi *quelques entreprises leader voire entreprises de pointe* spécialisées dans des créneaux de production ou filières de notoriété dépassant souvent le simple cadre local. Ce qui est un facteur important d'attractivité territoriale du Vexin Français.

Les entreprises de la mécanique de précision qui œuvrent dans les secteurs automobile, aéronautique, spatial, médical,… en sous-traitance de PME ou de grandes entreprises sont aussi bien représentées dans les ZAE (zones d'activités économiques) de Marines, Ennery, Magny et Vigny ou dans des communes (Nucourt, Nesles-la-Vallée). C'est une originalité du Vexin et un de ses points forts.

Une *fiche* intéressante nous a été remise sur le *Bassin d'emploi Ouest 95*. En effet, la Région Ile-de-France a défini un certain nombre de bassins d'emploi en fonction de critères statistiques précis. Les 3 communautés de communes du Parc (partie Val-d'Oise) et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise forment le BEEF Ouest95. Au niveau *régional*, un *réseau* #leader a été créé dans l'objectif de mettre en réseaux les acteurs de l'accompagnement pour une meilleure efficacité de la prise en charge des demandeurs. Le but est aussi de mieux faire connaître aux entreprises les aides financières disponibles. Ce bassin a la particularité d'associer un secteur rural et urbain Des « bassins d'emploi pilotes » ont été définis dont celui-ci. C'est donc un dossier à suivre de près.

D'autres points ont été abordés, à savoir l'avenir des chambres consulaires (CCI) et les difficultés financières rencontrées par l'association Vexin-insertion qui a dû cesser plusieurs activités. Des comptes rendus précédents ont évoqué ces questions.

Les entreprises leader dans le Vexin

FLEX-N-GATE FRANCE	MARINES	Fabrication d'autres équipements automobiles
HERVE THERMIQUE	ENNERY	Installation équipements thermiques et climatisation
GRIFFINE ENDUCTION	NUCOURT	Fabrication d'autres textiles techniques industriels
VM BUILDING SOLUTIONS	BRAY ET LU	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain
(GROUPE SEBBIN LABORATOIRES SEBBIN)	BOISSY-L'AILLERIE	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire
HUCK ALCOA FASTENING SYSTEMS (AFS)	US	Métallurgie des autres métaux non ferreux
ENTREPRISE LEROUX	ENNERY	Travaux de couverture par éléments
AXIOM GRAPHIC	CORMEILLES EN VEXIN	Autre imprimerie (labeur)
MAINTENANCE DE SERVICES MDS	VIGNY	Nettoyage courant des bâtiments
HYGIEN MAINTENANCE	SERAINCOURT	Nettoyage courant des bâtiments
ATELIERS LAUMONIER	NESLES LA VALLEE	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique
PREVOR SIC	VALMONDOIS	Fabrication d'autres produits chimiques
ETABLISSEMENTS BENOIST	AUVERS SUR OISE	Fabrication de matelas
FERMATIC SAS	GUITRANCOURT	Autres travaux d'installation
VIRBAC	MAGNY EN VEXIN	Fabrication de préparations pharmaceutiques
MOULINS DE CHARS SA	CHARS	Meunerie

Source : liste transmise par le Parc, commission économique et sociale

Au total, le *pôle de développement économique et social* du Parc apporte des aides financières et techniques (c'est capital) aux commerces, aux petites entreprises artisanales. Il y a donc depuis longtemps un « suivi » constant de l'évolution économique locale.[3] Le travail effectué par le Parc du Vexin est donc tout à fait caractéristique de ce qu'on appelle un *développement local.* Les difficultés sont grandes et la tâche n'est pas facile. Cela demande en effet un travail de terrain sans cesse renouvelé. Répondre aux enjeux locaux, initier des projets, les porter, trouver leur financement en créant des partenariats, c'est là toute la difficulté. Les communes du Vexin ne peuvent pas et ne doivent pas être uniquement des villages- dortoirs. Les très nombreuses actions multiformes (au bon sens du terme) effectuées depuis le milieu des années 1990 par le pôle de développement du Parc témoignent donc de l'ambition de devenir un *territoire d'excellence* et un véritable *laboratoire d'expériences et d'innovations*. Mais aussi de répondre tout simplement aux besoins « basiques » du petit artisan de telle ou telle commune, ce qui est non moins capital.

3. Rappel, « Couleurs du Vexin », Un an d'actions en faveur de l'artisanat et du commerce … juin 1998, n° 5 (le premier article consacré à ce sujet, il y a vingt ans). En réalité, bien avant la création du Parc en 1995, il existait une structure de réflexion et d'animation économique, mais sans ligne budgétaire, à laquelle nous assistions en représentant les Amis du Vexin (depuis 1990). Le bulletin avait consacré 3 articles à la thématique économique et La Sauvegarde du Sausseron Vexin un article (en 2009).

Note : L'auteur de ces lignes siège à la commission économique depuis la fin des années 1990 et il a choisi de laisser la place à son collègue François Michon, habitant le Vexin mais il continuera à siéger à la commission en tant qu'assesseur.

**Remerciements à Monsieur Patrick Gueit pour l'envoi des photographies, de la documentation complémentaire et des informations apportées régulièrement chaque année pour notre compte-rendu. Remerciements à Madame Edith Andouvlie, Présidente de cette commission pour savoir avec succès animer les débats et rendre particulièrement motivante chaque séance.*

CAP TOURISME (PNR)

ACTIVITÉS 2019

PAR **RÉGIS DEROUDILLE**

CAP Tourisme est le service du Parc Naturel Régional du Vexin Français en charge du développement et de la promotion du secteur du tourisme et des loisirs. Il a pour missions :

- **de structurer l'offre touristique du territoire**
- **d'assurer la promotion touristique de celui-ci**
- **d'assister les collectivités locales dans leurs projets touristiques**
- **de développer l'organisation de l'accueil touristique**
- **d'accompagner les professionnels, renforcer et accompagner les partenariats**
- **d'assister les porteurs de projets**

Conformément à la Charte du Parc, il inscrit ses actions dans le cadre des principes du Tourisme durable, respectueux de l'environnement et du patrimoine. A ce titre il doit être souligné que le PNR est adhérent de la Fédération EUROPARC qui réunit un grand nombre (environ 400) de parcs naturels régionaux et espaces protégés de 36 pays européens. De plus depuis 2018, le PNR est devenu adhérent de l'association Acteurs du Tourisme durable (ATD) laquelle se positionne comme le représentant français dans ce domaine et offre services et formations. Enfin le PNR a signé une convention dite Interparcs avec les quatre parcs naturels régionaux de l'ile de France afin d'établir une coordination avec ceux-ci.

CAP Tourisme est dirigé par un conseil d'exploitation de 28 membres comprenant des élus et des représentants des partenaires locaux du tourisme et du monde associatif. À ce dernier titre y siègent deux membres du Conseil d'administration de notre association : *Jean-Claude Cavard* et *Régis Deroudille*. Ceux-ci font, en tant que représentants des AVF, partie du collège des membres associés, mais ne sont pas de simples observateurs. Ils participent pleinement aux débats et y apportent leurs questions et suggestions. Il est présidé par une élue, Madame Christine Forge, Maire de La Roche-Guyon. A l'issue des délibérations tenues en son sein, les décisions proposées sont soumises au vote final des instances syndicales du Parc. Au sein du personnel du Parc, une équipe technique de quatre chargés de mission y est affectée.

Cap Tourisme distribue des aides financières pour les actions agréées ; Il dispose d'un budget propre, annexe au budget général du Parc, équilibré entre en recettes et dépenses (Montant annuel de chacun de ces deux postes environ 160.000€)

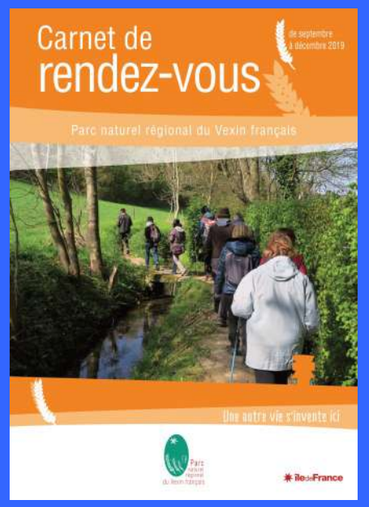

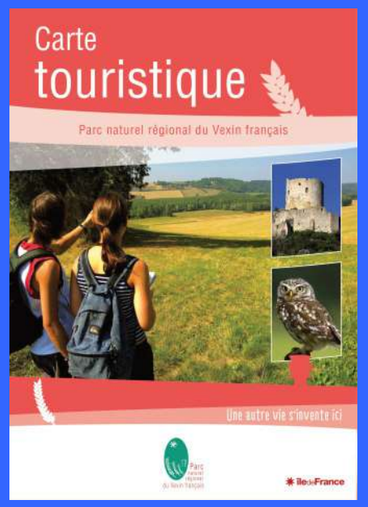

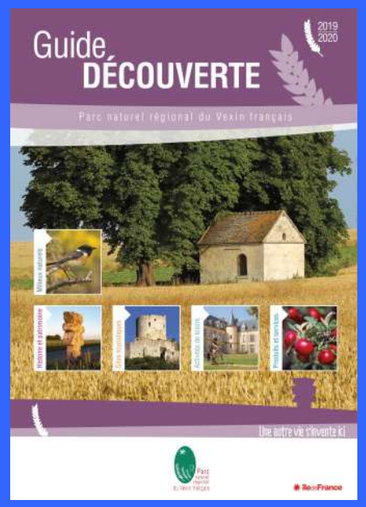

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / ENVIRONNEMENT / TOURISME

Activités 2019

Au cours de l'année 2019, notre association a poursuivi sa participation à l'instance du PNR du Vexin Français qu'est le conseil d'exploitation de Cap-Tourisme. En 2019, trois réunions du conseil d'exploitation ont été tenues, les 13 février, 22 mai et 16 octobre. À noter que lors de la séance du 22 mai, la réunion a été tenue sur le **site des Vaux de la Celle à Genainville**, et a été précédée d'une visite des lieux et de la présentation des nouvelles installations d'accueil, lesquelles ont été conçues et réalisées selon les critères du développement durable. Au cours de celles -ci ont été présentées et agréées, pour accord final des instances dirigeantes du Parc, les opérations portant :

1/ Sur la **réhabilitation et l'aménagement des chemins de randonnée déjà existants** sur les territoires des communes de :
- Vétheuil : pose de barrières anti intrusion ; subvention allouée 21.000€
- Vigny : abattage d'arbres et élagage végétation 8.200€
- Frouville : mobilier pour randonneurs 3.300€
- Vallangoujard : passerelle sur le Sausseron et cheminements afférents 14.200€
- Arthies : réhabilitation chemin et mobilier pique-nique 3.700€
- Vienne-en-Arthies : création aire de pique-nique et pose barrières 4.300€

2/ Sur la **création, l'entretien et la valorisation d'itinéraires pédestres et cyclables**, ainsi que le **développement d'itinéraires du patrimoine**. La première action comprend le développement des circuits cyclables du territoire, la création de nouveaux circuits, des actions marketing et évènementielles. Pour la part Patrimoine, il s'agit de la création d'un itinéraire de mémoire sur la partie yvelinoise du Parc (vallée de la Moncient), axé sur la seconde guerre mondiale. Montants alloués 50.000€

3/ Sur l'aide aux communes, communautés de communes et entités privées pour le **développement d'équipements et services adaptés aux différentes pratiques de randonnée** (dont entre autres les cyclotouristes et cavaliers). Montant alloué 76.500€

4/ Sur le **développement de nouvelles activités de pleine nature** respectueuses de l'environnement ainsi que l'**amélioration de l'accessibilité** du territoire pour les différents types de public (dont les personnes en situation de handicap) montants alloués 15.000€

5/ Sur la prise en compte de l'environnement dans les hébergements touristiques. Action visant à subventionner la création et l'amélioration de structures d'accueil apportant une plus-value environnementale (gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets et intégration paysagère) Montant alloué 15.000€

6/ Au niveau de la **Communication**, plusieurs actions ont été proposées :
- L'édition de documents présentant l'offre de tourisme et de loisirs,
- L'organisation de journées d'information et de formation, destinées aux différents acteurs du tourisme.
- Le lancement de l'élaboration d'une gamme de produits touristiques axés sur la découverte du territoire et offerts au grand public.
- Un avenant portant sur la maintenance du système informatique Geotrek (système d'information territorial axé sur les itinéraires de randonnée). Ce système est développé et mis en œuvre par les quatre Parcs Naturels Régionaux d'Ile de France, dans le cadre d'une convention interparcs

7/ Autre affaire importante présentée au conseil d'exploitation : le **projet du « contrat régional de destination Axe Seine »**. Ce contrat qui s'inscrit dans le projet d'ensemble Axe Seine (de Paris à la mer) a pour objet de coordonner les actions de développement touristique sur ce territoire et d'accompagner l'offre touristique afférente.
Les signataires de ce présent contrat sont la Région Ile de France, trois départements (Hauts de Seine, Val d'Oise, Yvelines), six intercommunalités de l'Ile de France sises sur l'axe (dont celle du Vexin-Val de Seine) et des comités départementaux ainsi que des offices de tourisme de villes riveraines de la Seine et, bien sûr, le PNR du Vexin Français. En tout une vingtaine de signataires.
Les axes thématiques impliqués sont le *tourisme fluvial*, la mise en valeur du souvenir des *peintres impressionnistes*, l'offre des *hébergements touristiques*, la mise en œuvre coordonnée de *séminaires et rencontres professionnelles*.
Le contrat précise les modalités de pilotage, avec la mise en place d'un comité d'orientation et d'évaluation, un comité technique chargé de concrétiser les orientations et une équipe projet spécifique.

8/ Enfin, autre affaire d'importance : présentation a été faite au Conseil d'exploitation, du travail réalisé par l'équipe du Parc sur l'**évaluation de la charte actuelle** (Opération « Objectif 2019 »), en vue de la préparation de sa révision.

Les forces et les faiblesses du tourisme sur le territoire du Parc ont été mises en évidence. Notamment le fait que la fréquentation touristique est en stagnation et se situe bien en deçà des potentialités du territoire.

• • • • • • •

NB : Marie-Claude Boulanger et Etienne de Magnitot ont été auditionnés au titre des AVF par les personnels chargés de collecter les informations utiles pour l'évaluation de la charte actuelle.

LES PETITS MOMENTS DU VEXIN

PAR **FRANÇOIS MICHON**

Le président et la vice-présidente de la commission Education et Vie locale: Guy Paris et Ghislaine Lapchin de Poulpiquet

L'association des Amis du Vexin Français, membre des *commissions Culture* et *Education* a été invitée au PNR à la séance de clôture des « Petits moments du Vexin ».

Guy Paris, maire de Sagy et Ghislaine Lapchin de Poulpiquet, maire de Vienne en Arthies, respectivement Président et vice-Présidente de la commission Éducation et vie locale, présidaient la soirée présentée par Chantal Auriel, chargée de mission Éducation au territoire.

CULTURE & VIE LOCALE / PNR / PRÉSENCES

Les petits moments du Vexin promeuvent des initiatives locales, conviviales, gratuites bien sûr, destinées à tisser des liens, à créer des temps de partage et de solidarité entre les habitants du territoire. Habitants, communes et associations pouvaient proposer des projets avant le 1er juillet 2019.

Lorsqu'une initiative est considérée comme favorisant les rencontres, les échanges, qu'elle est construite à plusieurs et fédère sur sa commune, le Parc peut l'accompagner techniquement, voire financièrement.

Au mois de novembre, 15 actions organisées par les habitants ont été soutenues techniquement et financièrement par le parc dans la limite de 1000€ (location de matériel ou de salle, rémunération d'intervenants artistiques ou scientifiques, transports, achat de petits matériels…) ainsi qu'au plan de la communication (édition d'un programme, mise à disposition d'un kit de communication).

Quelques exemples concrets…

A Guiry–en–Vexin : *Le "Tacot" Magny -Meulan* : Un après-midi pour échanger entre voisins " sur le 1er train du Vexin ", chacun apportant une trace de cette histoire : photos, cartes postales, quizz, objet…. Grange au Tulipier.

A Fontenay–Saint–Père, le vendredi 15 novembre : *Un petit moment pour les enfants et les chalands du marché nocturne* du village. Les enfants étaient invités à déguster un goûter réalisé à partir des produits du marché et à participer à des ateliers visant à préparer la table du soir. Puis ils ont pu déguster un repas préparé par les anciens du village. Parents et enfants se sont ensuite retrouvés pour assister à des spectacles de magie et autres cracheurs de feu.

François Michon écoute attentivement le discours du Président du PNR Marc Giroud

Une animation

A Vienne–en–Arthies, 3 animations. *Lecture-spectacle* par les habitants d'une pièce de théâtre sur les commerces de proximité à la boulangerie. *Exposition de photographies* « Regards sur le Vexin d'hier et d'aujourd'hui » de l'association la vallée des Utopies. *Soirée suivie d'une soupe à l'oignon*. Salle Germain Boutillier.

A Vétheuil, les mercredi 27 et jeudi 28 novembre : *Le mouton, la laine et ses applications* : le mouton, la laine, sa transformation à partir de la toison, lavage, cardage, filage, tricot, accessoires, techniques de la tapisserie, du tissage… Le but était entre autres, de tisser des liens générationnels entre les résidents de la MARPA et les plus jeunes, d'essayer de réveiller les souvenirs des uns, et de les faire partager avec les autres.

Le succès de cette deuxième édition d'une soirée d'échanges entre les responsables du Parc et les acteurs participants permet d'envisager de renouveler l'expérience l'an prochain.

Les participants et les acteurs du Parc responsables de la commission Education et Vie Locale.
On aperçoit la Directrice, A. Lanthier, la chargée de mission C. Auriel, les élus G.Paris et G. Lapchin de Poulpiquet

Toutes les illustrations ont été fournies par le PNR

CARRIÈRE CIMENTIÈRE CALCIA À BRUEIL-EN-VEXIN, L'ÉTAT AUTORISE L'EXPLOITATION

PAR **PIERRE BELLICAUD**

MOBILISATION / ENVIRONNEMENT

Cette décision n'a surpris personne tant les services de l'état nous ont démontré depuis cinq ans leur volonté d'appliquer leur vision qui est celle des années 2000 sans tenir compte que vingt ans plus tard d'autres considérations sont apparues : nouveau ciment plus écologique, dérèglement climatique et ses conséquences.

L'état ne suit que sa logique *« besoin de ciment »*, et son choix stratégique *« de maintenir la carrière et la cimenterie au plus près des besoins ».*

L'affirmation du premier point est largement contestée.

Quant au second, l'état y voit en réalité la possibilité, sans le dire, de brûler dans le four de la cimenterie des CSR (Combustibles Solides de Récupération). Ce sont des déchets non dangereux (papiers, cartons, textiles, pneus, bois, plastique …) transformés pour obtenir une granulométrie inférieure à 30 millimètres.

Par un contrat de filière avec le ministère de l'industrie, les cimenteries françaises se sont engagées à atteindre un taux de substitution énergétique de 50% d'ici 2020 *(Source SFIC, Syndicat Français de l'Industrie Cimentière, plaquette Info ciment 2016)* en substituant principalement les CSR au charbon.

Affichage suggéré par la mairie de Brueil sur chacune des habitations du village

Cette évolution permet certes de s'attaquer au lourd problème des déchets en France, en les utilisant donc comme combustibles. Mais elle permet aussi à l'industrie cimentière **d'échapper à la taxe carbone** pour le tonnage des déchets brûlés, alors que ladite taxe est applicable aux combustibles fossiles. Quoi qu'il en soit cela ne règle pas le problème de l'émission de gaz à effet de serre (CO_2) !

Cette évolution aurait pour effet de transformer la cimenterie de Gargenville en co-incinérateur tout en continuant à produire du ciment pour les trente ans à venir, sans que les citoyens aient voix au chapitre. Il est donc primordial de l'évoquer dès à présent !

C'est donc pour toutes ces raisons que :

- le 4 juin 2019 le ministre de l'industrie et celui de la transition écologique et solidaire ont accordé un **permis exclusif de carrière de calcaire cimentier**, au profit de la société Ciments Calcia. Le permis est accordé pour une durée de dix ans à compter de la publication du présent arrêté au Journal officiel de la République française.

- le 20 juin 2019 le préfet des Yvelines a pris l'arrêté préfectoral d'**autorisation environnementale** relatif à l'exploitation par la société ciments Calcia d'une **carrière à ciel ouvert de calcaire cimentier située sur la commune de Brueil en Vexin**.

Cette décision d'autorisation est contraire au vote exprimé par une majorité des élus de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS et O), le Parc Naturel Régional du Vexin français (PNRVF), plus de 45 maires du territoire, trois députés, deux conseillers départementaux, une conseillère régionale, l'avis de la chambre d'agriculture, et plus de 2500 citoyens tous opposés à cette décision aberrante.

On peut dire que **l'intérêt particulier d'une multinationale du ciment l'emporte sur l'intérêt général des populations concernées** pourtant soutenues par une majorité de leurs élus.

... La suite sera JURIDIQUE.

Nous affirmons que l'intérêt général pour la population, c'est de sauvegarder :

- la ressource en eau potable en qualité et en débit.
- la terre fertile de Brueil en Vexin qui participe à nourrir 12 millions de franciliens.
- des paysages remarquables au sein d'un Parc Naturel Régional, poumon vert de la région parisienne.
- la santé des citoyens de la vallée de la Seine déjà classée par le préfet de la Région Ile de France « Zone sensible » à la pollution.
- et plus généralement notre environnement, qualité vie, de l'air, de l'eau.

• • • • • • • •

À la date où nous imprimons cet article, six recours portés par les associations AVL3c, AVF, ne sont pas encore purgés.

Pour l'un d'entre eux qui concerne la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages d'eau de Sailly et Drocourt destinée à l'alimentation humaine, le tribunal administratif de Versailles en date du 14 octobre 2019 a décidé de nommer un expert afin de définir :

- le bassin d'alimentation des captages,
- les risques encourus par les captages en cas d'exploitation future de la zone 109 (carrière cimentière de Brueil en Vexin).

Certes, nous n'avons pas gagné cette guerre mais une bataille importante, car il est très clair que par son réquisitoire, la « rapporteure publique » nous a donné raison dans notre combat.

Enfin pour le moment, les deux derniers recours concernent, d'une part l'arrêté ministériel du 04/06/2019 Permis Exclusif de Carrière (PEC) à déposer le **14/12/2019 au plus tard**, et d'autre part l'arrêté d'Autorisation Environnementale (AE) à déposer le **21/10/2019 au plus tard**.

De leur côté le Parc Naturel Régional (PNR), les communes de Brueil en Vexin, Sailly, Fontenay Saint-Père ont aussi formulé des recours.

C'est une certitude, **le combat sera encore long**, les associations, pour être toujours plus efficaces et fortes, ont besoin de vous ! Adhérez, participez, et **affirmez votre soutien** aux actions entamées pour restituer la priorité à l'intérêt général et préserver votre environnement dans toutes les acceptions du terme !

Manifestation Paris du 5 octobre 2019

Un paysan de Brueil impacté par la carrière

Un citoyen opposant

Banderole Brueilloise

Quelque part sur la Zone 109

Banderole d'un citoyen du PNR

CSS

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

DU CENTRE DE STOCKAGE DES DÉCHETS

DE GUITRANCOURT (78)

PAR **PIERRE BELLICAUD**, REPRÉSENTANT DES AVF

Compte rendu de la réunion réalisé à partir des aides visuelles des présentations EMTA et UT DRIEE78 consultables sur le site de la DRIEE à l'adresse : www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Réunion du 28 mai 2019 de 9H30 à 11h30
Sur le Site EMTA, RD 190 78440 Guitrancourt.

Présidée par Madame Cécile CASTEL DRIEE, Adjointe au chef de l'UD 78.
Monsieur Gérard DEROUIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie était excusé.

ORGANISMES ET INSTITUTIONS REPRÉSENTÉS

- EMTA
- Unité territoriale DRIEE
- Groupement Ouest
- Communauté de communes GPS et O
- Association Yvelines Environnement
- Association CAPESA
- Durable
- Amis du Vexin Français (AVF)

3 points à l'ordre du jour :

- **Présentation par l'exploitant de son bilan d'activité 2018.**
- **Présentation de l'action de l'inspection des installations classées sur le site.**
- **Questions diverses.**

Premier point : bilan d'activité 2018

Présentation de Monsieur Thierry. VILLERIO directeur du site (EMTA)

Tonnages

Tonnage 2018 des déchets dangereux
→ 193 101 tonnes
(152 197 *t* en 2017)

Typologie des déchets dangereux reçus en 2017 :
- *déchets stabilisés 63%*
- *terres polluées 10%*
- *résidus d'amiante 20%,*
- *autres déchets 7%*

Tonnage 2018 des déchets non-dangereux
→ 219 913 tonnes
(189 665 *t* en 2017)

Typologie des déchets non-dangereux reçus en 2017 :
- *Valene (ordures ménagères) 0%*
- *gravats déchets chantier 1%*
- *déchets banals refus de tri 84%*
- *mâchefers d'incinération 3%*
- *terres polluées 10%*
- *boues 2%*

Tonnage 2018 du Biotertre
→ 14 649 tonnes
(20 606 *t* en 2017)

Tonnage 2018 du tri BTP
→ 18 438 tonnes
(18 542 *t* en 2017)

Bilan environnemental, sécurité et réglementation

• Renouvellement de l'ensemble des certifications
→ ISO 9001 pour la Qualité.
→ ISO 14 001 pour l'Environnement.
→ ISO 50 001 pour le management de l'Energie.
→ OHSAS 18 001 pour la Sécurité.
→ Certificat ECOCERT sur l'engagement Biodiversité.

• Biodiversité
→ Poursuite de la réalisation de l'inventaire annuel et de l'établissement de préconisations de gestion des espaces verts du site ainsi que de propositions d'aménagements.
→ Réalisation de campagnes de fauche spécifique sur espèces invasives.

• Réglementaire
→ Pas d'évolution réglementaire

• Valorisation du biogaz par la production d'électricité.
→ Taux de valorisation du biogaz 87.6%.
→ Volume de lixiviats traités 15041 m3 (4729 m3 traités en STEP).
→ Production électrique injectée : 4 356 035 kWe.
→ Energie thermique du moteur (cogénération) valorisée : 5 014 730 kWt.

• Contrôles

□ *Air* / - Rejets de l'installation valorisation biogaz, analyses d'août 2018

Détermination sur gaz sec	Résultat brut	Résultat rapporté à 11% d'O2	Incertitude absolue	Limite AP 17/10/2015
Teneur en HCl	7 mg / Nm^3	4 mg / Nm^3	1	10 mg/Nm^3
Vitesse d'éjection	28.9 m/s			25 m/s mini
Teneur en SO_2	13 mg / Nm^3	8 mg / Nm^3	1	300 mg/Nm^3
Teneur en NOx	455 mg / Nm^3	284 mg / Nm^3	14	315 mg/Nm^3
COVNM en eq. CH4	27 mg / Nm^3	17 mg / Nm^3	2	50 mg/Nm^3
Formaldéhyde	18 mg / Nm^3	11 mg / Nm^3	3	40 mg/ Nm^3
Teneur en CO	838 mg / Nm^3	523 mg / Nm^3	26	750 mg/Nm^3
Teneur en HF	6 mg / Nm^3	4 mg / Nm^3	1	
Poussières > 0.7 micro m	5.6 mg / Nm^3	3.5 mg / Nm^3	0.1	

• Contrôles

□ *Air*

- Rejets torchère : Analyse conforme (CO à 22 mg/ Nm3 pour un seuil à 150 mg/ Nm3)
- Analyse d'empoussièrement au poste de travail 2 fois par an : Analyses conformes à la réglementation.
- Analyse COV rejet Biotertre : Analyses conformes (< 2mg/m3).

□ *Eaux souterraines (nappe de la craie)*

- Prélèvement et analyse de 28 paramètres par un laboratoire externe de 5 piézomètres (2 à l'amont et 3 à l'aval) 2 fois par an.
- Pas d'impact mesuré : niveau des concentrations similaires entre les piézomètres amonts et avals y compris pour les nouveaux paramètres (bactériologiques et radioactivité notamment).

□ *Eaux rejetées (tranchées drainantes + eaux de ruissellement)*

- Les eaux rejetées proviennent en très grande majorité des eaux récupérées par les tranchées drainantes de l'isolation hydraulique.
- Forte augmentation du débit de la tranchée drainante depuis 2010.
- Variations importantes sur les paramètres sulfate, chlorure et fer en fonction de la géologie des terrains terrassées sur U1 et U0.
- Les eaux pompées en amont du site ont des teneurs en sel et en fer importantes

□ *Bilan des analyses*

- On observe des dépassements des seuils réglementaires de rejet en sulfate sur l'ensemble des analyses hebdomadaires. Ce dépassement est lié aux teneurs importantes de ce paramètre dans les eaux en amont du site.
- Les mesures réalisées dans le Ru aux cailloux en amont et en aval du point de rejet montrent très peu ou pas d'augmentation des teneurs en chlorure et sulfate après rejet. Pour ces paramètres, la qualité de l'eau du Ru aux cailloux reste classée bonne.
- Une étude externe réalisée en 2013 montre l'absence d'impact notable des rejets du site sur le ru aux Cailloux.

□ *Sécurité*

- Mise à jour d'un programme sécurité.
- Réalisation de test de situation d'urgence (incendie, radioactivité, accident etc…).
- Visites de sécurité par du personnel interne et externe au site (démarche VIVRE).
- Mise en place d'une nouvelle démarche « ACT » sur la sécurité qui implique l'ensemble du personnel.
- Formation (620 heures) et sensibilisation régulière du personnel.
- En 2018 : 1 accident du travail avec arrêt (2 jours d'arrêt suite à une glissade sur du verglas).

□ *Incidents/accidents/accidents environnementaux :*

- Incendies sur l'alvéole de stockage de déchets non dangereux. Trois départs de feu (11/09/18 ; 23/09/18 ; 14/04/19) : Intervention des pompiers et des conducteurs d'engins du site ; incendies très rapidement maitrisé pour les deux premiers et en quelques heures pour le troisième ; pas de conséquence humaine et matériel, y compris sur la structure des alvéoles de stockage Cause des incendies non déterminées.

Bilan humain 2018 (EMTA)

• Effectif temps plein → 59 salariés
• 620 heures de formation pour le site de Guitrancourt

Bilan des actions menées en 2018

• Réalisations

- Terrassement d'une partie des sables au niveau de la future extension de la zone de déchets non dangereux U1 vers le réaménagement de CALCIA.
- Terrassement d'une partie des fausses glaises pour réaliser la première phase de réaménagement d'U1.
- Travaux de reprise de l'isolation hydraulique (parois moulées + géomembrane verticale) sur le flanc nord des casiers 3 et 4.
- Réalisation de la première phase de réaménagement définitif sur une partie du talus nord d'U1.
- Mise en place d'argile et d'une géomembrane provisoire.
- Forage de puits verticaux de captage du biogaz et mise en place d'un nouveau réseau biogaz.- Travaux de création de la première alvéole du casier 3 d'U0 (terrassement, isolation hydraulique, mise en place argile).

PRÉSENCES / ENVIRONNEMENT

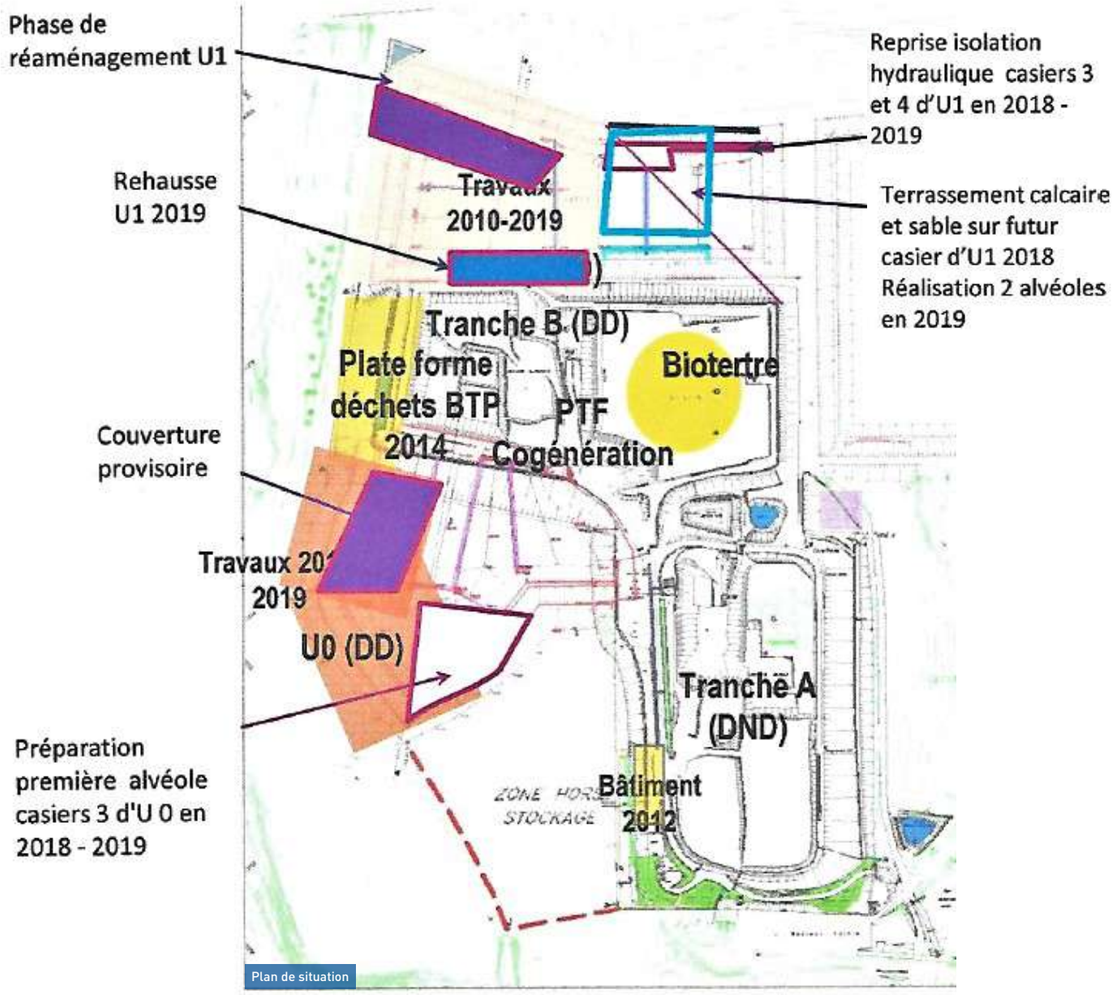

Perspectives 2019

• Projets :

- Poursuite de la première étape de réaménagement au nord d'U1 (stockage de déchets non dangereux) avec le forage de puits biogaz, la mise en place d'argile et d'une couverture provisoire.
- Fin des travaux de reprise de l'isolation hydraulique (parois moulées + géomembrane verticale) sur le flanc nord des casiers 3 et 4.
- Travaux de réhausse casier 1 de U1 (jonction U1/Tranche B)
- Travaux de création de 2 alvéoles du casier 3 d'U1.
- Fin des travaux et mise en service de la première alvéole du casier 3 d'UO.
- Poursuite et reprise de la mise en place d'une couverture provisoire en géomembrane sur les casiers 1 et 2 d'U0 afin de limiter la production de lixiviats.
- Poursuite du terrassement partiel d'une partie des casiers 3 et 4 de la zone déchets dangereux (zoneU0).

Deuxième point : bilan de l'inspection de l'installation classée

Présentation de Mme Mathilde Pluquet (unité départementale des Yvelines)

Points marquants

• Tonnage de déchets reçus sur site en ISDND (Installation Stockage Déchets Non Dangereux).

Limite prévue par l'arrêté du 15 novembre 2013 : 220 000 tonnes/an
- 2016 : 232 295 tonnes.
- 2017 : 189 665 tonnes.
- 2018 : 219 912 tonnes.

Pour rappel l'objectif de la LTECV (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte): Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025.

• Incendies

Deux incendies en 2018 : 11/9/2019 et 23/9/2018 peu de surface touchée (200 m² et 300 m²), bonne réactivité grâce aux caméras thermiques.

Origine des incendies toujours inconnue.

Inspection du 10 avril 2018

Thèmes abordés :

- Mise en place de la couverture intermédiaire sur le massif de déchets non dangereux (bordure nord de U1), essais de perméabilité conformes avec l'AM de 2016.
- Barrière de sécurité active et passive pour la dernière réhausse du talus ouest de U1 (stockage DND).
- Registre de suivi des lixiviats de l'unité de DND.
- Cartographie des émissions diffuses de méthane.
- Mise en place des déchets stabilisés dans l'unité de déchets dangereux.
- Pas de non-conformité.
- Deux remarques liées aux suites de l'inspection précédente et relatives à la gestion des eaux sur le biotertre et à la vitesse d'éjection des fumées en sortie du dispositif de valorisation du biogaz.
- Une demande liée à la cartographie des émissions diffuses.

• Réponse de l'exploitant sur les émissions diffuses de gaz en novembre 2018

1. Rapport : 7 points de fuite mis en évidence dans la cartographie (3 sur la tranche A, et 4 sur l'unité 1).
2. Synthèse des actions correctives mises en œuvre par l'exploitant.

Perspectives 2019

- Deux inspections prévues dont une dans la cadre de la réception du casier N°3 de l'unité de stockage de déchets dangereux.
- Travaux de réhausse du casier n°2 et de création du casier n°3 de l'unité de stockage de déchets non dangereux.

PROJET DE PARC ÉOLIEN DES CHESNOTS À ERAGNY-SUR-EPTE REJETÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

PAR **MARC TOILLIER**

Notre mobilisation — réaffirmée clairement lors de notre assemblée générale et inscrite dans le compte rendu contenu dans l'encart annexé à la présente revue — et notre soutien à l'association « Le Bruit du Vent 2017 » et aux élus et habitants hostiles à cette implantation, semblent avoir porté leurs fruits et les arguments relatifs à la protection des paysages et des sites historiques culturellement emblématiques avoir été entendus.

Cet arrêté préfectoral nous satisfait bien évidemment.

Nous restons cependant extrêmement vigilants, la décision préfectorale étant bien sûr susceptible d'appel.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Arrêté préfectoral de rejet de la demande de la société CEPE CHESNOTS d'exploiter un parc éolien de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire de la commune d'Eragny sur Epte

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.511-1, L.181-1 et suivants, R.181-12 et suivants, R.181-32 et R.181-34 ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 2011 modifié relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de M. Louis Le Franc, Préfet de l'Oise ;

Vu la demande présentée, en vertu des articles R. 181-12 et suivants du code de l'environnement, du 15 octobre 2018 et complétée le 25 juillet 2019 par la société CEPE CHESNOTS, dont le siège social est situé 330 rue du Mourelet, zone industrielle de Courtine à Avignon (84000) en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur la commune d'Eragny sur Epte ;

Vu les pièces du dossier jointes à la demande du 15 octobre 2018 et notamment l'étude d'impact ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 15 mai 2019 constatant que le dossier du 15 octobre 2018 est irrégulier ;

Vu la demande de compléments du 15 mai 2019 ;

Vu le dossier du 15 octobre 2018, complété le 25 juillet 2019 ;

Vu les avis de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Oise du 28 novembre 2018 et 13 septembre 2019 ;

Vu le rapport du 24 octobre 2019 de l'inspection des installations classées constatant que les compléments transmis par la société CEPE CHESNOTS le 25 juillet 2019 sont insuffisants ;

Vu le projet d'arrêté porté le 28 octobre 2019 à la connaissance de l'exploitant ;

Vu les observations présentées par le demandeur sur ce projet par courriel du 8 novembre 2019 ;

Considérant, à titre liminaire, que l'installation faisant l'objet de la demande est soumise à autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement ;

Article 2 – Délais et voies de recours

Conformément à l'article L. 171-11 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction.

Elle peut être déférée auprès de la Cour administrative d'appel de Douai, compétente en premier et dernier ressort en application de l'article R. 311-5 du code de justice administrative, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.

La Cour administrative d'appel peut être saisie au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 – Publicité

Un extrait du présent arrêté est affiché en mairie d'Eragny sur Epte pendant une durée minimum d'un mois et une copie du présent arrêté est déposée aux archives de la mairie pour être mise à disposition de toute personne intéressée.

Le maire d'Eragny sur Epte fait connaître, par procès-verbal adressé au préfet de l'Oise, l'accomplissement de cette formalité.

L'arrêté est publié pendant une durée minimale de quatre mois sur le site Internet « Les services de l'État dans l'Oise » à la rubrique installation classée au titre du mois de signature concerné, à savoir :
http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-arretes

Article 4

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le maire d'Eragny sur Epte, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France, le directeur départemental des Territoires de l'Oise et l'inspecteur de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 10 JAN. 2020

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Dominique LEPIDI

Destinataires :

Société CEPE CHESNOTS

Monsieur le Maire d'Eragny sur Epte

Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts de France

Monsieur l'inspecteur de l'environnement
s/c de Monsieur le chef de l'unité départementale Oise de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France

- Vous pouvez adhérer directement sur le site **amisduvexinfrancais.fr**
- Ou bien envoyer la présente fiche renseignée et accompagnée de votre chèque libellé à l'ordre des *Amis du Vexin Français* au trésorier François Michon.

BULLETIN D'ADHÉSION 2020

Fiche à renseigner et envoyer avec votre chèque
(ordre : *Amis du Vexin Français*)
à François Michon, trésorier, 4 rue de Paris, 95420 Nucourt

Nom, prénom :
.....
Adresse postale :
.....
.....
Adresse électronique :
.....
Téléphone.....mobile.....

Adhésion (cocher la formule choisie) :

O Individuel : 39€
O Couple : 43€
O Jeune (moins de 30 ans) : 16€
O Collectivité/Association : 55€
O Don de soutien

Pour une adhésion couplée avec Sauvegarde Vexin Sausseron :

O Individuel : 54€
O Couple : 58€
O Collectivité/Association : 65€

Date..... Signature